

BILAN SOCIAL 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition écologique et solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

5	LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE
6	L'organisation administrative
6	L'organisation financière
7	2018 : l'activité du transport aérien
9	La masse salariale
11	L'organigramme

12	1	L' EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL
14		Organisation spatiale des emplois et services
16		Effectifs physiques par corps et genre
17		Effectifs physiques par genre et groupe
18		Effectifs physiques par genre et catégorie
20		Effectifs physiques par genre et filière
23		Effectifs physiques par corps et tranche d'âge
24		Effectifs physiques par genre et tranche d'âge
33		Temps de travail par catégorie et par genre
36		Compte épargne temps
38		Absences pour maladie

40	2	LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS
42		Flux de personnels par corps
43		Flux de personnels par filière
45		Concours et examens professionnels
47		Personnels en détachement, hors cadre, ou mis à disposition

48	3	LES RÉMUNÉRATIONS
50		La masse salariale
52		Coûts moyens mensuels bruts des personnels
60		Rapport de situation comparée

62	4	LES CONDITIONS DE TRAVAIL
64		Accidents du travail avec et sans arrêt de travail (y compris les accidents de trajet)
67		Accidents du travail avec et sans arrêt de travail (hors accidents de trajet)
69		Accidents du travail avec arrêt de travail (hors accidents de trajet)
70		Évolution du nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt (hors accidents de trajet)
71		Évolution de la fréquence des accidents du travail avec arrêt (hors accidents de trajet)
72		Évolution de la gravité des accidents du travail avec (hors accidents de trajet)
73		Accidents de trajet avec et sans arrêt de travail
74		Accidents de trajet avec arrêt de travail

76	5	LA FORMATION
78		Formation statutaire et formation professionnelle
82		Dépenses de formation

84	6	L'ACTION MÉDICALE
87		Effectifs des personnels des services médicaux
88		Activité médicale en médecine de prévention
89		Activité médicale en médecine de prévention et d'aptitude
90		Activité médicale en médecine d'aptitude au contrôle classe 3
91		Comités médicaux

92	7	LE DIALOGUE SOCIAL
94		Représentativité syndicale
98		Instances de concertation
100		Mouvements sociaux
106		Moyens syndicaux

108	8	L'ACTION SOCIALE
112		Budget
113		Restauration
114		Logement
115		Subventions aux associations
116		Handicap
117		Soutien aux familles
121		Service social
123		Protection complémentaire de santé et de prévoyance

124		Lexique des acronymes
-----	--	-----------------------

La direction générale de l'Aviation civile

FAIT PARTIE EN 2018 DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, ELLE EST CHARGÉE DE PRÉPARER ET DE METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'AVIATION CIVILE DANS LES DOMAINES TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE.

AVEC PLUS DE 10 000 AGENTS EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER, ELLE TRAITE DE L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES DE L'AVIATION CIVILE : TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SÉCURITÉ, SÛRETÉ, CONTRÔLE AÉRIEN, RÉGULATION ÉCONOMIQUE, SOUTIEN À LA CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE, AVIATION GÉNÉRALE, FORMATION AÉRONAUTIQUE.

LE DÉCRET N° 2008-680 DU 9 JUILLET 2008 ET L'ARRÊTÉ DU 9 JUILLET 2008 MODIFIÉS PORTANT SUR L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DÉTERMINENT L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE, RATTACHÉE AU MINISTÈRE.

PRESTATAIRE DE SERVICES, ELLE ASSURE LA GESTION DE LA CIRCULATION AÉRIENNE, AUTORITÉ RÉGALIIENNE ET DE SURVEILLANCE, ELLE ÉLABORE ET FAIT APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS QUI CONCERNENT L'AVIATION CIVILE.

ELLE VEILLE AU RESPECT DU DROIT DES PASSAGERS AINSI QU'À L'AMÉNAGEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.

CONSEIL ET PARTENAIRE DE L'INDUSTRIE, LA DGAC SOUTIEN LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS PROGRAMMES AÉRONAUTIQUES. ELLE SE FIXE L'OBJECTIF DE CONCOURIR AUX DIMINUTIONS DES POLLUTIONS DE TOUTE NATURE GÉNÉRÉES PAR LE TRAFIC AÉRIEN.

LES MISSIONS DE LA DGAC

- SÉCURITÉ** garantir la sécurité à son plus haut niveau
- SÛRETÉ** protéger le transport aérien des actes malveillants
- ÉCONOMIE ET SOCIAL** favoriser la transition écologique du secteur
- ENVIRONNEMENT** lutter contre toutes les pollutions
- EUROPE ET INTERNATIONAL** coordonner l'action internationale

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE (DGAC) COMPREND, OUTRE LE CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :

La direction du Transport aérien (DTA)

La DTA élabore les politiques publiques du transport aérien. Elle détermine le cadre dans lequel évoluent tous les acteurs. Elle comprend 7 sous-directions (Aéroports, Construction aéronautique, Développement durable, Études, statistiques et prospective, Europe et international, Sécurité et défense, Transporteurs et services aériens) et 4 missions (Ciel unique européen et réglementation de la navigation aérienne, Coopération internationale, Droit des passagers, Droit du travail et des affaires sociales). Le service technique de l'Aviation civile (STAC), service à compétence nationale, est rattaché au directeur du transport aérien.

Le secrétariat général (SG)

Le secrétariat général de la DGAC s'articule autour de 3 sous-directions, des personnels (SDP), des affaires financières et du contrôle de gestion (SDF), des affaires juridiques (SDJ), de la mission Management du Changement et des Compétences (MC2) et de 3 services à compétence nationale : le service des Systèmes d'Information et de la Modernisation (DSI) chargé de la mise en œuvre du système d'information de gestion et de pilotage, le Service de gestion des Taxes aéroportuaires (SGTA) à caractère fiscal, et le Service national d'Ingénierie aéroportuaire (SNIA) chargé des missions de conseil et d'ingénierie publique et soutien pour le pilotage de la politique immobilière de la DGAC.

L'École nationale de l'aviation civile (ENAC), établissement public, est placée sous la tutelle du secrétaire général de la direction générale de l'aviation civile.

La direction des services de la Navigation aérienne (DSNA) est rattachée au directeur général de l'Aviation civile en tant que service à compétence nationale. Avec 1 000 000 km², l'espace aérien que gèrent les services français de la navigation aérienne, est l'un des plus grands d'Europe. Il s'étend du sol au FL660 (22 000 mètres). Pour rendre les services de navigation aérienne, la DSNA compte :

5 centres de contrôle en-route de la navigation aérienne (CRNA) : CRNA Ouest (Brest), CRNA Nord (Athis-Mons), CRNA Est (Reims), CRNA Sud-Est (Aix-en-Provence), CRNA Sud-Ouest (Bordeaux),

11 services de la navigation aérienne (SNA) en charge du contrôle d'approche et du contrôle d'aérodrome sur les aérodromes dont ils ont la charge : SNA Ouest (Nantes), SNA Nord (Lille), SNA Région Parisienne (Athis-Mons : les SNA-RP sont constitués du CRNA Nord et des organismes de Roissy-Le Bourget et Orly-Aviation générale), SNA Nord-Est (Strasbourg), SNA Centre-Est (Lyon), SNA Sud-Est (Nice),

SNA Sud-Sud-Est (Marseille), SNA Sud (Toulouse), SNA Sud-Ouest (Bordeaux), SNA Antilles-Guyane (Fort de France), SNA Océan Indien (La Réunion) et un service de l'aviation civile à Saint-Pierre et Miquelon.

La direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC), devenue au 1^{er} janvier 2009 service à compétence nationale, est rattachée au directeur général de l'Aviation civile. Cette direction est composée d'un échelon central et de neuf directions interrégionales. Les DSAC/IR de métropole, d'Antilles Guyane et de l'Océan indien sont rattachées à la DSAC et représentent auprès des acteurs locaux l'ensemble des services de la DGAC. Cette direction exerce essentiellement des missions de contrôle et de surveillance de l'application de la réglementation.

La Mission Aviation légère, générale et des hélicoptères (MALGH) est chargée de coordonner l'action des services de la direction générale de l'Aviation civile à l'égard de ses usagers, de mesurer l'impact des évolutions réglementaires et de s'assurer que les spécificités de leurs opérations sont dûment prises en compte.

L'organisme de contrôle en vol (OCV) conseille le directeur général et ses services sur les problèmes posés par la conduite des aéronefs de transport et participe aux commissions et conseils concernant la formation des personnels navigants. Il est rattaché au directeur général de l'Aviation civile.

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

L'organisation financière de la DGAC est particulière car la plupart des recettes et des dépenses sont exécutées dans le cadre d'un budget annexe du budget général de l'État : le Budget Annexe "Contrôle et Exploitation Aériens" (BACEA). En effet les redevances de navigation aérienne et les redevances de surveillance et de contrôle (sécurité, sûreté) sont versées par les compagnies aériennes en contrepartie du service rendu de la navigation aérienne et de diverses prestations de service. Le champ de compétence budget annexe, englobe également des fonctions régaliennes.

Département du contrôle budgétaire

Le département du contrôle budgétaire est un service rattaché à la direction du budget. Il assure un contrôle a priori sur la soutenabilité des documents budgétaires produits par la DGAC sur le budget général et le budget annexe et porte, suivant les cas, un visa ou un avis sur certains actes de gestion (gestion des personnels, marchés publics et mobilisation des crédits en fonction de leur montant). Il peut aussi effectuer des opérations de contrôle a posteriori des dépenses.

UNE STRATÉGIE POUR CONSTRUIRE LE TRANSPORT AÉRIEN DE DEMAIN

Le contexte dans lequel se développe le transport aérien est porteur d'immenses défis : maîtrise de son impact environnemental, compétitivité, désenclavement des territoires et continuité territoriale, maillage aéroportuaire, sûreté, emploi et formation, facilitation du parcours du passager, dialogue social, innovation de rupture, transition énergétique ou encore simplification administrative et opérationnelle.

Pour faire face à tous ces enjeux, et sur la base des travaux des Assises nationales du transport aérien, le Gouvernement a souhaité inscrire son action sur le temps long et partager ses objectifs avec l'ensemble des acteurs du secteur, en adoptant la première Stratégie nationale du transport aérien à l'horizon 2025.

Portée par une vision ambitieuse, celle d'assurer le développement durable d'un transport aérien français performant et compétitif au niveau international et outil de connectivité mondiale pour chacun de nos territoires, la stratégie se décline en quatre axes :

axe stratégique n°1 : participer pleinement à la transition écologique et assurer un développement durable de l'aviation dans notre pays et dans le monde ;

axe stratégique n°2 : assurer les conditions favorisant la performance du transport aérien français pour lui permettre de tirer le plein bénéfice économique de la croissance du trafic mondial ;

axe stratégique n°3 : connecter efficacement nos territoires aux flux du trafic aérien ;

axe stratégique n°4 : préparer le transport aérien de demain.

Le contrôleur et son service assurent également le contrôle financier ou le contrôle d'État sur d'autres organismes tels que l'établissement public Météo-France et diverses autres structures.

Dans les collectivités territoriales d'Outre-mer, ce sont les services d'État de l'Aviation civile de Polynésie française et de Nouvelle Calédonie ainsi que le service de l'Aviation civile Saint-Pierre et Miquelon qui représentent l'ensemble des services de la DGAC.

Ce réseau se compose :

- d'une Agence Comptable Principale (ACP) située à Paris et sur laquelle sont assignées les dépenses et les recettes des ordonnateurs principaux et des ordonnateurs secondaires non rattachés à une Agence Comptable Secondaire, et qui centralise les opérations des comptables secondaires,
- de sept Agences Comptables Secondaires (ACS) dont cinq en Outre-mer (Antilles/Guyane, Océan indien, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et Saint Pierre et Miquelon), et deux en Métropole (Aix-en-Provence et Toulouse). Les comptables secondaires sont assignataires des dépenses, des recettes de Redevances Surveillance et Certification (RSC) et des produits divers émis par les ordonnateurs secondaires en résidence dans leur réunion financière.

2018 : L'ACTIVITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Au niveau mondial, le trafic mondial régulier, exprimé en passagers kilomètres transportés (PKT), a augmenté de 7,1% en 2018 avec environ 8 258 milliards de PKT correspondant à 4,32 milliards de passagers¹. L'Asie / Pacifique conserve la plus grande part de marché avec 34,8% et affiche une croissance de 10,1% en 2018².

En 2018, le trafic de fret aérien mondial a atteint 58 millions de tonnes et 231 milliards de tonnes-kilomètres transportées (TKT), ce dernier chiffre étant en progression de 3,2% par rapport à 2017 (à comparer aux 9,5% l'année précédente³).

En métropole, le trafic aérien a connu une croissance annuelle moyenne de 3% entre 2008 et 2018 pour atteindre 167,3 millions de passagers. Cette croissance est pour l'essentiel due au trafic international dont le taux de croissance annuel moyen a été de +3,4% alors que celui-ci n'a été que de +1,4% sur le marché domestique métropolitain et de +3,3% sur le trafic reliant la métropole aux outre-mer.

Entre 2008 et 2018, la part des liaisons intérieures radiales est passée de 13,5% à 9,8% du trafic total de la métropole tandis que celle des liaisons transversales est passée de 4,8% à 5,9%. Les lignes radiales, qui représentaient 73,6% du trafic domestique métropolitain en 2008, ont ainsi vu leur part se réduire à 62,4% dix années plus tard. Cette perte relative d'attractivité est due à l'extension du réseau ferré TGV notamment vers l'Est, le Sud-Ouest et l'Ouest.

À l'international, les lignes vers l'espace économique européen (EEE+Suisse), tirées par le développement des compagnies à bas coûts, ont vu leur part progresser de 47,3% à 50,4%.

1 - Source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)

2 - La répartition géographique s'effectue selon la zone de rattachement du pays où le transporteur est immatriculé

3 - Source : Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI)

4 - Basée sur la nationalité du Certificat de Transporteur Aérien (CTA)

En ajoutant le reste du trafic de l'outre-mer (intérieur et international, soit un plus de cinq millions de passagers), le trafic aérien français (métropole et outre-mer) s'est élevé à 172,4 millions de passagers en 2018, soit une hausse de 5,1% par rapport à 2017.

Poursuite de la tendance baissière de la part du pavillon français⁴

Le pavillon français continue à souffrir notamment de la concurrence des compagnies à bas coûts. Ainsi, sur l'ensemble des flux à l'arrivée et au départ de France (métropole), la part du pavillon français exprimée en pourcentage du nombre de passagers transportés a poursuivi sa baisse en 2018 (41% en 2017 et 40% en 2018, soit 1 point de moins). L'érosion du pavillon français touche davantage le réseau domestique métropolitain (-2,1 points) que le trafic à l'international (-0,6 point).

Sur les dix dernières années (2008-2018), la baisse de la part du pavillon français est de 0,9 point en moyenne par an en nombre de passagers et de 0,7 point en PKT.

Sécurité du transport aérien

En 2018, aucun accident mortel n'est survenu avec des compagnies aériennes françaises. Au plan mondial, le bilan est plus négatif avec plus de 500 décès en aviation commerciale, en comparaison d'une année 2017 exceptionnelle puisque sans accident mortel.

L'action de la DGAC s'inscrit désormais pour tous les domaines dans un cadre réglementaire européen, qui pousse à des exigences de sécurité plus fortes pour l'aviation commerciale, et qui pour l'aviation légère voit un travail d'adaptation des règles engagé pour une meilleure proportionnalité aux risques, dont les résultats ne sont pas encore pleinement visibles sur le terrain.

Navigation aérienne

Les services français de la navigation aérienne ont contrôlé 3,2 millions de vols en 2018, avec 117 journées à plus de 10 000 vols par jour. Dans ce contexte, tous les acteurs opérationnels sont mobilisés pour optimiser la gestion des flux de trafic à l'échelle européenne. Des outils numériques innovants sont développés et offrent de nouveaux services au plus près des besoins.

Transition écologique du transport aérien

À l'échelle mondiale, le transport aérien représente environ 2% des émissions de gaz à effet de serre mais, compte tenu de sa croissance et de l'urgence écologique, l'ensemble du secteur se mobilise pour accélérer sa transition énergétique et améliorer sa contribution à la lutte contre le changement climatique. À l'échelle française, en 2018, les émissions de CO₂ se sont élevées à 22,7 millions de tonnes, selon les estimations de l'outil Tarmac. 79,1% de ces émissions sont liées à des vols internationaux.

La décarbonation du transport aérien et la transition énergétique du secteur sont au cœur de la politique mise en œuvre par la DGAC et constituent l'un des objectifs de l'axe stratégique n°1 dédié au développement durable du secteur de la Stratégie nationale du transport aérien 2025, issue des Assises nationales du transport aérien.

Contrairement à d'autres modes de transport, le transport aérien dispose actuellement d'un nombre limité d'alternatives énergétiques au carburant conventionnel d'origine fossile, le kérosène. Dans ce contexte, la DGAC mobilise l'ensemble des leviers disponibles pour amorcer la décarbonation du secteur. Cela passe par la réalisation d'économies d'émissions d'un point de vue opérationnel, par le déploiement des carburants alternatifs durables et par le soutien à la recherche pour le développement d'aéronefs à moindre émission.

Mise en œuvre opérationnelle du CORSIA

Le mécanisme mondial de compensation des émissions de CO₂ de l'aviation internationale (CORSIA) a été adopté lors de la 39^e Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale en 2016. Ce dispositif consiste à atteindre, à compter de 2021, une croissance neutre en carbone pour l'aviation internationale, en compensant les émissions de carbone par l'achat d'unités générées par des projets de réduction ou de séquestration de carbone. Depuis le vote du CORSIA, la France et ses partenaires européens œuvrent au sein de l'OACI à la construction d'un dispositif ambitieux. Ce travail s'est concrétisé en juin 2018 par l'adoption à la quasi-unanimité au sein du Conseil de l'OACI des normes et des pratiques recommandées comme étant nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du système.

L'ENAC : poursuite de la rationalisation de ses implantations territoriales

École d'enseignement supérieur, l'ENAC assure la formation des personnels techniques de la DGAC, qui exerce également sa tutelle. Son statut a évolué en Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel – Grand établissement (EPSCP GE) depuis le 1^{er} mai 2018.

L'ENAC répond aux enjeux de l'aviation civile française, accompagne les politiques publiques dans la prise en compte de la problématique environnementale et sociétale de l'activité aérienne et contribue au développement du secteur aérien en Europe et dans le monde. Son évolution constante permet de se positionner comme un acteur majeur de la formation aéronautique au niveau européen mais aussi international.

L'ENAC a engagé un processus de rationalisation de ses implantations territoriales. En 2015, elle a mis fin à la convention la liant à la Fédération Française de Vol à Voile par laquelle elle mettait à disposition des personnels et

des locaux sur le site de Saint-Auban (11 agents concernés). De la même façon, dans le but de développer des synergies entre les 2 directions pédagogiques de l'école, elle a rapproché l'ensemble des personnels sur le campus de Toulouse ce qui a conduit à la fermeture d'un bâtiment du site de Muret. Enfin, en raison de la baisse sensible de l'activité aérienne des corps techniques, elle a fermé le 1^{er} septembre 2017 son point de présence d'Aix-en-Provence.

LA MASSE SALARIALE

L'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel sont regroupées dans le programme 613 - Soutien aux prestations de l'aviation civile. L'exécution 2018 s'élève à 1 182,9 M€ (contre 1 163,9 M€ en 2017), pour des crédits prévus en LFI de 1 203,5 M€, soit 98,3% de ces crédits. Cette sous-exécution de 20,6 M€ par rapport à la LFI, est expliquée par la DGAC par :

- un glissement-vieillesse-technicité (GVT) négatif plus fort que la prévision du fait d'un nombre de départs en retraite plus important que prévu ;
- des mesures programmées en 2018 qui n'ont pas pu être mises en œuvre dans les dates de limite de fin de gestion ;
- des dépenses liées au protocole social et d'autres dépenses, comme les indemnités de jours épargnés sur les comptes épargne temps ou les primes de redéploiement des compétences, plus faibles que celles prévues initialement ;
- des économies provenant du schéma d'emploi et de la suppression progressive de l'indemnité de compensation exceptionnelle de la contribution sociale généralisée un peu plus fortes que celles prévues ;
- des services non faits (45 journées de grève en 2018).

9,3 M€ de titre 2 ont été annulés en LFR pour permettre leur redéploiement au profit des investissements de la navigation aérienne et 1,9 M€ ont fait l'objet d'une fongibilité asymétrique.

Les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses du BACEA (54,4%). Hors CAS pensions et subvention d'équilibre au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOIE), elles s'élèvent à 914,2 M€, en hausse de 1,8% par rapport à 2017 (897,7 M€).

Le respect du schéma d'emploi permet une économie de 0,51 M€ par rapport à 2017, mais les mesures catégorielles issues du protocole social 2016-2019 représentent une dépense de 15,87 M€ en 2018.

Parallèlement, le coût moyen par ETPT (traitement brut, primes, indemnités et cotisations sociales, hors CAS) connaît en 2018 une hausse de 2,0%.

Les protocoles sociaux

L'année 2018 constitue la troisième année de mise en œuvre du protocole social 2016-2019, signé le 19 juillet 2016. Ce protocole inclut également la mise en œuvre des mesures prévues par le protocole interministériel « parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR).

Le protocole « fixe les axes majeurs de réforme [...], de modernisation [...] et de performance des services de la DGAC ; lesquels seront mis en œuvre dans un contexte de recherche de productivité ».

Pour ce qui concerne le contrôle aérien, le protocole s'appuie notamment sur une nouvelle organisation du temps de travail qui doit permettre ces gains de productivité, et doit être déclinée et acceptée dans les centres de contrôle.

Programmation du schéma d'emploi

Le schéma d'emploi est pour sa part fixé à 0 ETP comme prévu par le protocole social sur la période 2016-2019 (contre -100 ETP par an dans le protocole social 2013-2016). Il est depuis 2013 strictement exécuté au niveau prévu par la LFI.

CRÉDITS DISPONIBLES ET CONSOMMÉS DU BACEA

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) EN M€	PROGRAMMES			MISSION
	N°612	N°613	N°614	
LFI 2018	531,9	1 556,3	43,4	2 131,5
Crédits ouverts	647,3	1 534,1	52,1	2 233,6
Crédits consommés	607,6	1 521,8	49,5	2 178,9
CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) EN M€	PROGRAMMES			MISSION
	N°612	N°613*	N°614	
LFI 2018	531,9	1 556,3	43,4	2 131,5
Crédits ouverts	561,8	1 514,7	51,1	2 127,7
Crédits consommés	606,8	1 517,4	50,0	2 174,3

TOTAL BACEA EN M€	EXÉCUTION 2017*	ÉVOLUTION 2016/2017		
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	Titre 2	1 182,9	19,0	2%
	Titre 3*	595,8	14,5	2%
	Titre 5	400,1	-34,2	-8%
	TOTAL	2 178,9	-0,7	0%

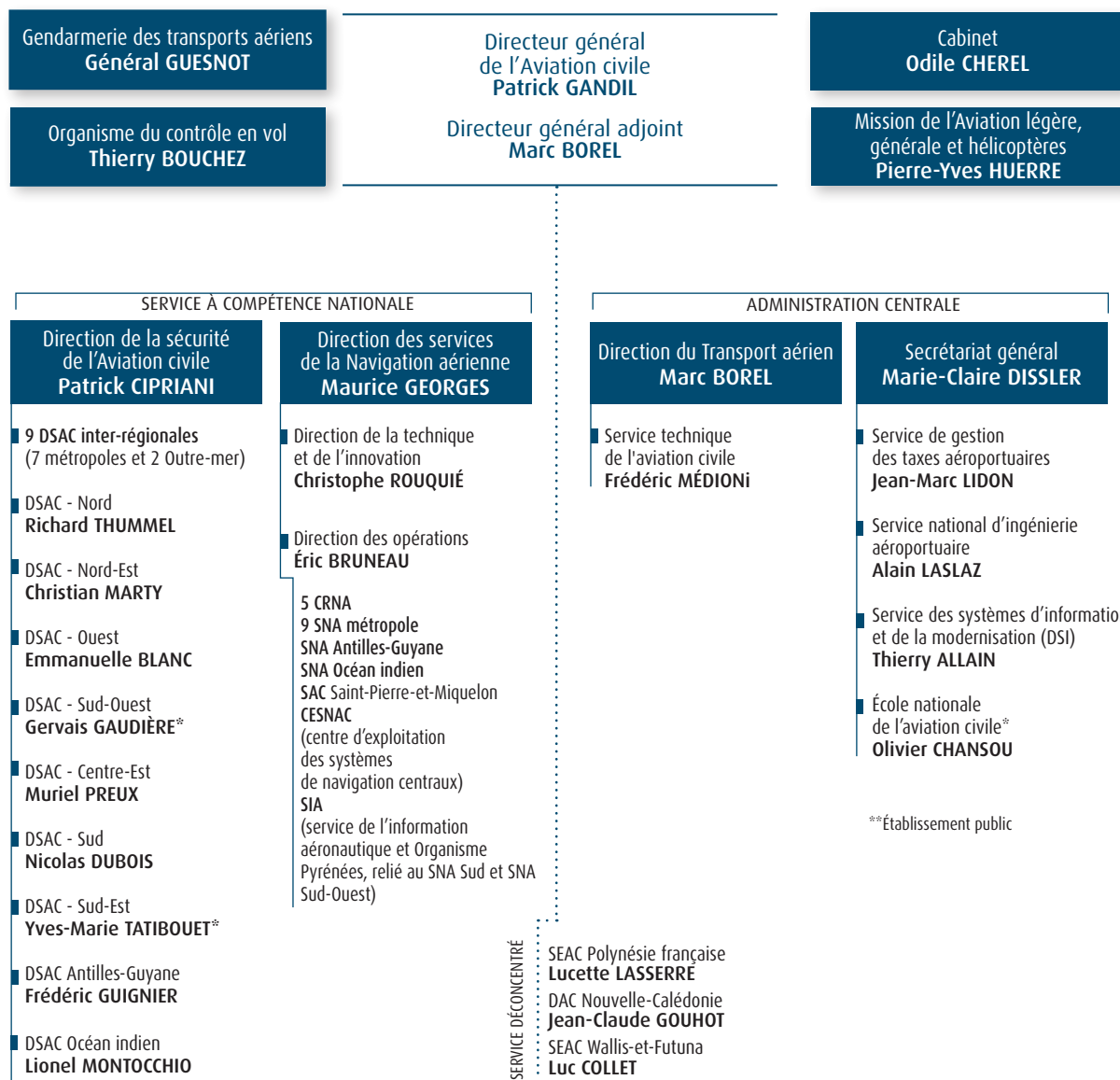
CRÉDITS DE PAIEMENTS	Titre 2	1 182,9	19,0	2%
	Titre 3*	583,8	16,0	3%
	Titre 5	407,6	-27,4	-6%
	TOTAL	2 174,3	7,6	0%

EN CP ET EN M€	EXÉCUTION 2018	LFI 2018	CRÉDITS OUVERTS
Titre 2	1 182,9	1 203,5	1 192,3
Titre 3*	583,8	480,0	486,2
Titre 5	407,6	448,1	449,2
Total	2 174,3	2 131,5	2 127,7

* hors dotations aux amortissements

Source : DGAC

L'ORGANIGRAMME AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019



Les directeurs interrégionaux de la DSAC sont également les représentants du directeur général sur leur territoire.



L'EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL

Ce chapitre présente les principaux indicateurs démographiques caractérisant l'emploi des personnels DGAC au 31 décembre 2018. Les données sont issues du SIRh.

Sont comptabilisés ici les effectifs physiques ventilés par corps ou statut, par groupe de corps ou statuts, par catégorie fonction publique et par filière métier.

Ne sont pas inclus les apprentis, les vacataires, les titulaires de contrats courts (durée inférieure à 12 mois), les élèves en scolarité à l'ENAC, ni les agents DGAC qui exercent leur fonction à l'extérieur (en détachement, mis à disposition, à l'étranger ou en disponibilité).

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

11 163 personnes travaillent à la DGAC, dont 927 à l'ENAC.

Elles sont réparties dans les différents services sur l'ensemble du territoire : au siège de la DGAC à Paris (8%), ailleurs en Île-de-France (20%), dans les autres régions administratives (62%) y compris dans départements et collectivités d'outre-mer (9%).

La DGAC est une administration à forte composante technique, les personnels des corps techniques représentent 73% des effectifs.

La proportion des cadres est plus élevée que dans la fonction publique d'État : 59% des agents relèvent de la catégorie A (contre 56% dans la FPE source DGAFP), 21% de la catégorie B et 8% de la catégorie C. À cela s'ajoute des ouvriers (7%) et des contractuels (4%).

La moyenne d'âge est de 45,7 ans, à peine plus faible pour les hommes (45,6) que pour les femmes (45,8), elle est plus élevée que dans la fonction publique d'État (42,4).

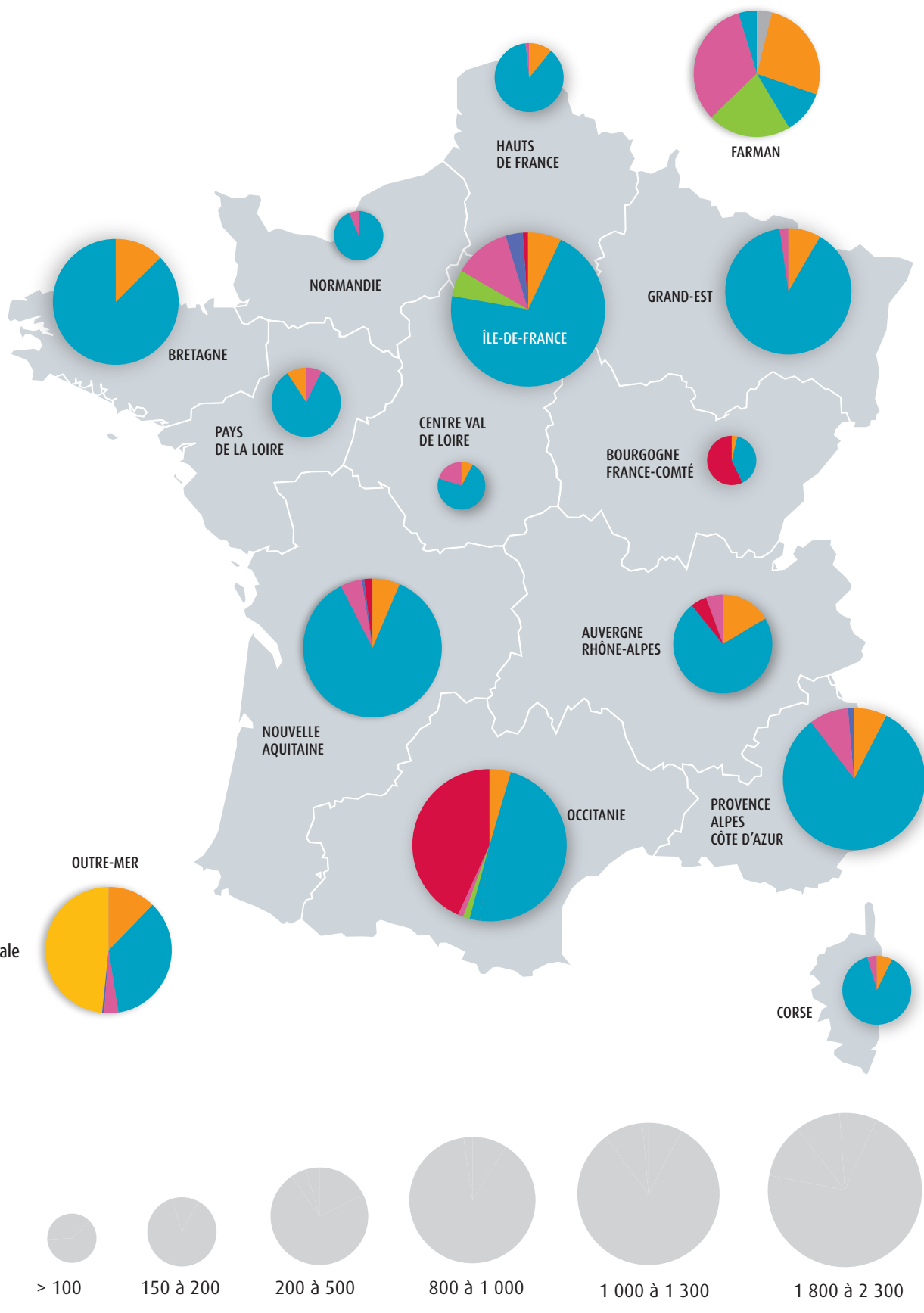
La part des femmes, soit 31,5%, est relativement faible comparée à la fonction publique d'État (55%). Même si la proportion des corps administratifs est plus forte chez les femmes que chez les hommes, plus de la moitié des femmes de la DGAC, soit 57%, appartiennent aux corps techniques.

En matière de temps de travail, la pratique du temps partiel est moins répandue à la DGAC que dans la fonction publique d'État : 7% contre 16,7%. Le nombre d'agents exerçant en temps partiel est stable depuis 2016 et représente respectivement 13% des femmes et 3% des hommes.

Le nombre de jours d'absentéisme pour cause de maladie (maladie ordinaire, longue maladie et longue durée) représente moins de 3% du nombre de jours travaillés théorique.

ORGANISATION SPATIALE DES EMPLOIS ET SERVICES

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



	Auvergne Rhône -Alpes	Bourgogne - Franche-Comté	Bretagne	Centre - Val de Loire	Corse	Farman	Grand Est	Hauts- de-France
DG						36		
DSAC	75	3	86	2	12	246	72	21
DSNA	332	31	590	18	145	101	762	169
DTA+STAC						198		
SG	24		1	6	7	301	17	3
Autres	1		1			43		
ENAC	24	45						
DAC+SEAC								
TOTAL	456	79	678	26	164	925	851	193

	Île-de-France (hors Farman)	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Outre-Mer	PACA	Pays de la Loire	TOTAL
DG								36
DSAC	163		77	87	126	91	13	1 074
DSNA	1 596	46	1 036	898	357	993	147	7 221
DTA+STAC	128		7	39				372
SG	268	3	59	31	36	107	16	879
Autres	83		1	17	7	14		167
ENAC	19		21	818				927
DAC+SEAC					487			487
TOTAL	2 257	49	1 201	1 890	1 013	1 205	176	11 163

DG : Direction générale, Cabinet du DG, MALGH, OCV
DSAC : Échelon central, 9 DSAC IR
DSNA : Échelon central, DO échelon central, 11 SNA, 5 CRNA
SG : Échelon central, SSIM, SNIA, SGTA
Autres : ACBACEA, DCB, BEA

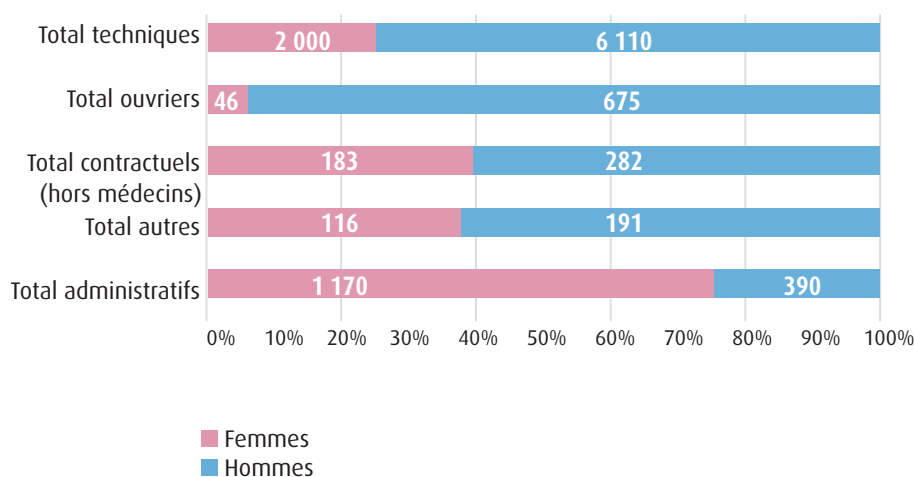
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR CORPS ET GENRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

CATÉGORIE	CORPS	FEMMES			HOMMES			ENSEMBLE		
		DGAC	ENAC	TOTAL	DGAC	ENAC	TOTAL	DGAC	ENAC	TOTAL
Administratifs	ADAAC	610	78	688	111	16	127	721	94	815
	ADMCV	6		6	20	1	21	26	1	27
	ASAAC	290	36	326	108	7	115	398	43	441
	ATTAE	141	9	150	116	11	127	257	20	277
TOTAL ADMINISTRATIFS		1 047	123	1 170	355	35	390	1 402	158	1 560
Autres	Autres	75		75	168		168	243	0	243
	MÉDICO SOCIAL ⁽¹⁾	38	3	41	21	2	23	59	5	64
TOTAL AUTRES		113	3	116	189	2	191	302	5	307
Contractuels	art 84-16 hors médecins	112	71	183	169	113	282	281	184	465
TOTAL CONTRACTUELS		112	71	183	169	113	282	281	184	465
Ouvriers	Ouvriers d'État	29	15	44	459	147	606	488	162	650
	OPA	2		2	69		69	71	0	71
TOTAL OUVRIERS		31	15	46	528	147	675	559	162	721
Techniques	ICNA	1 217	27	1 244	2 542	50	2 592	3 759	77	3 836
	IEEAC	140	25	165	443	64	507	583	89	672
	IESSA	76	3	79	1 269	63	1 332	1 345	66	1 411
	IPEF	20	1	21	95	6	101	115	7	122
	PNT DGAC	3	9	12	32	76	108	35	85	120
	TSEAC	401	12	413	1 117	82	1 199	1 518	94	1 612
	ITPE	24		24	74		74	98	0	98
	TSDD	38		38	161		161	199	0	199
	Autres Agents DD	4		4	36		36	40	0	40
TOTAL TECHNIQUES		1 923	77	2 000	5 769	341	6 110	7 692	418	8 110
TOTAL GÉNÉRAL		3 226	289	3 515	7 010	638	7 648	10 236	927	11 163

(1) y compris médecins

Répartition par groupe et par genre



TOTAL
AGENTS DGAC
10 236

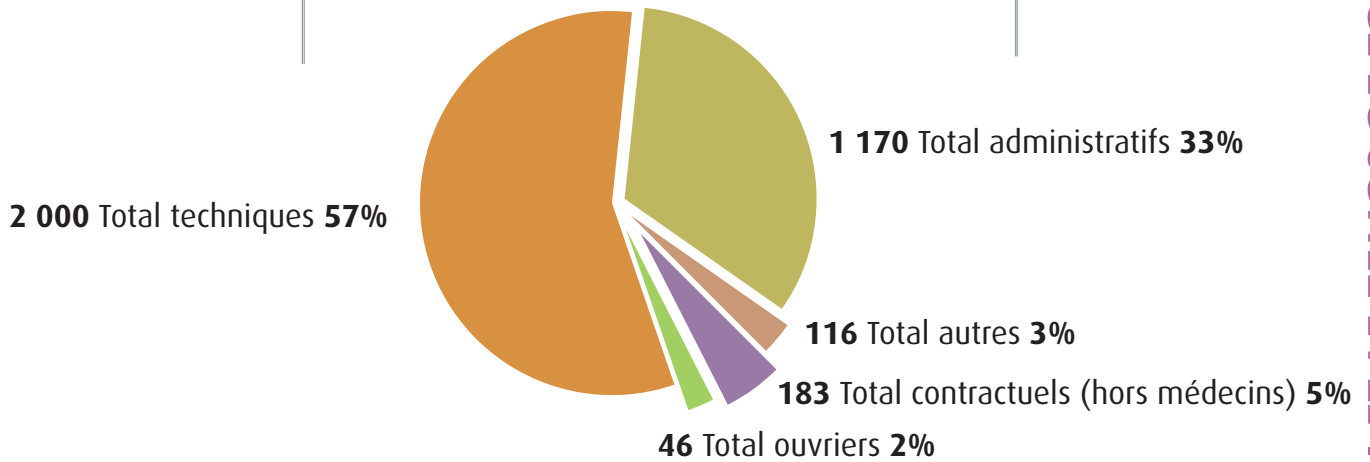
TOTAL
AGENTS ENAC
927

TOTAL
AGENTS
11 163

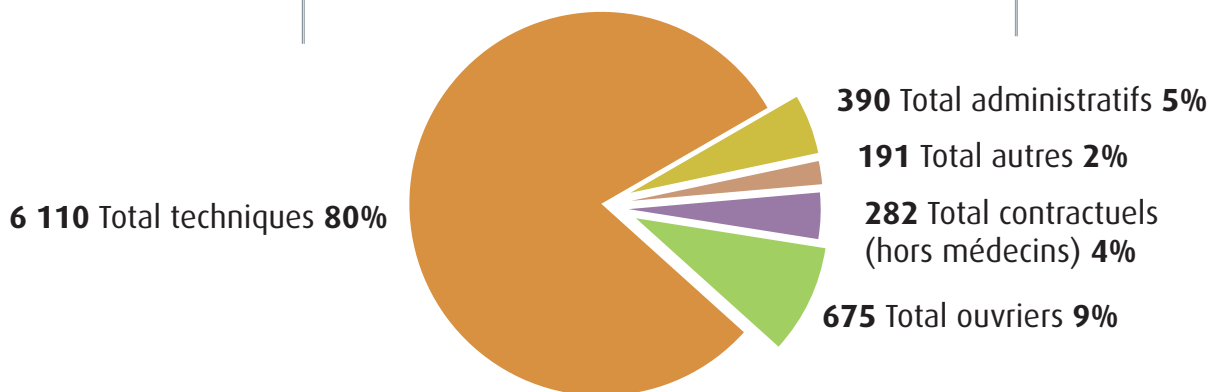
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET GROUPE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

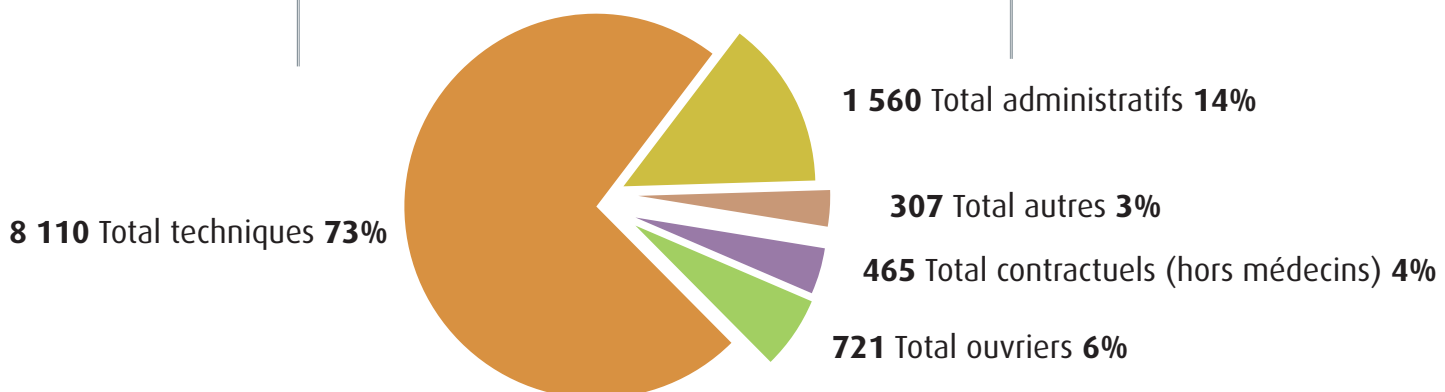
FEMMES



HOMMES



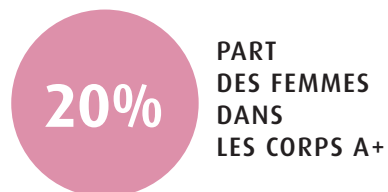
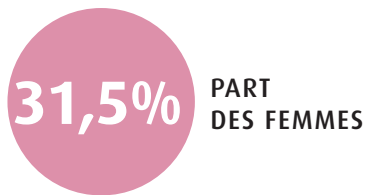
TOTAL



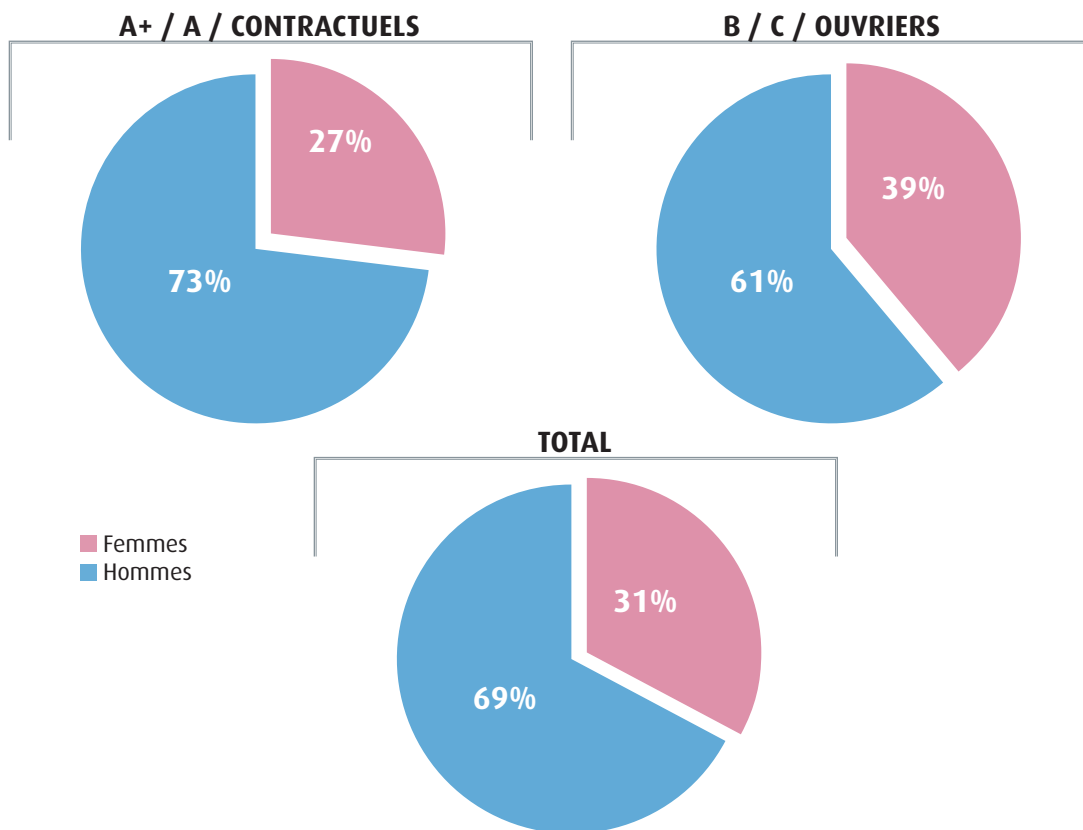
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET CATÉGORIE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

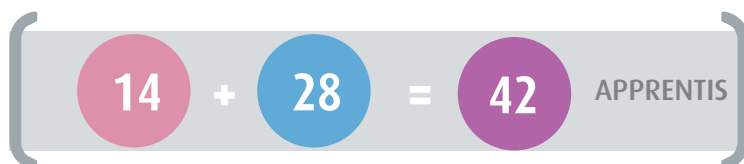
	FEMMES	HOMMES	TOTAL
A+	31	126	157
A	1 702	4 778	6 480
CONTRACTUELS (1)	188	263	451
B	833	1 569	2 402
C	715	237	952
OUVRIERS	46	675	721
TOTAL	3 515	7 648	11 163



A+ = IPEF+ AC+ AUE+Autres
(1) avec médecins

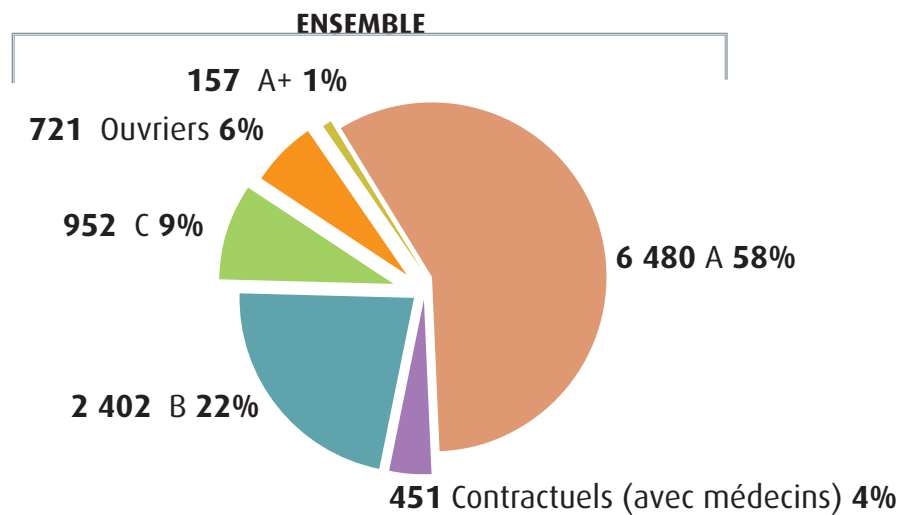
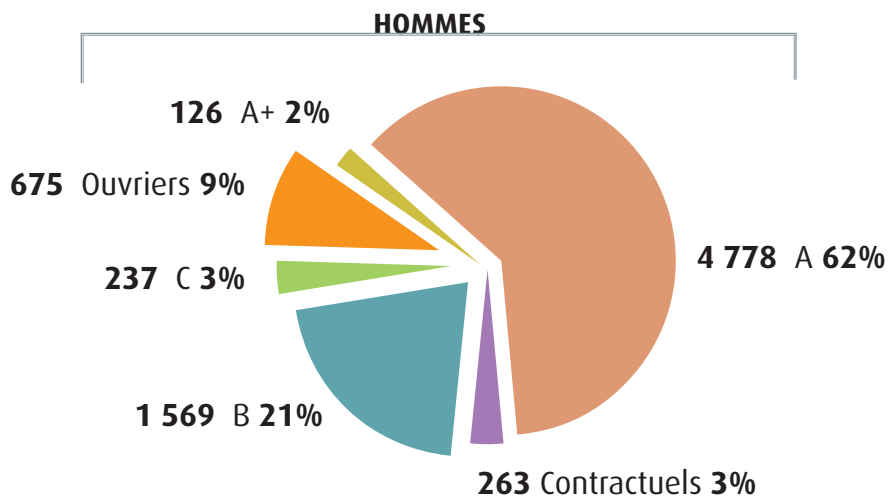
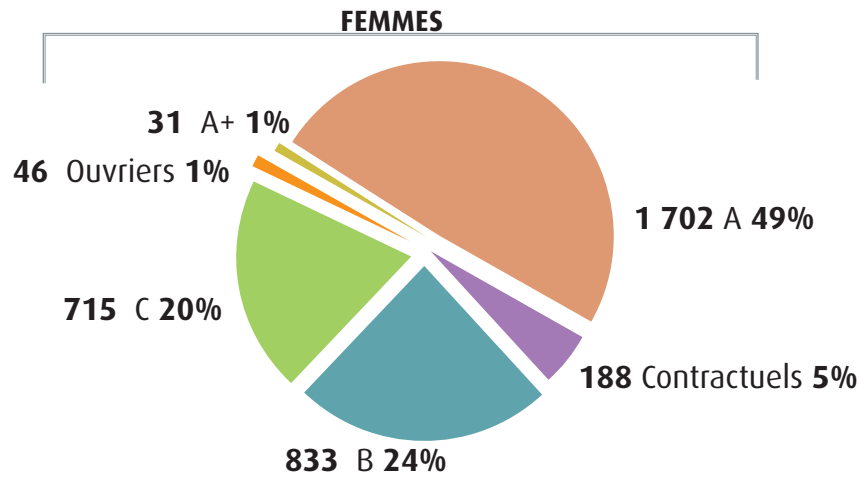


Effectifs apprentis par genre (non inclus dans les effectifs totaux)



EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET CATÉGORIE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET FILIÈRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

	ENAC			DGAC		
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
Hors filière			0	40	30	70
Élaboration et évaluation des politiques publiques	4	4	8	48	111	159
Certification, contrôle et surveillance	2	2	4	232	518	750
Contrôle de la circulation aérienne	1	1	2	1 522	3 391	4 913
Enquêtes et analyses de sécurité aérienne			0	6	58	64
Ingénierie et exploitation des systèmes	5	28	33	149	1 529	1 678
Ingénierie et aménagement			0	64	302	366
Exploitation des aéronefs	6	114	120	1	1	2
Soutien à la recherche et au développement	5	30	35	3	11	14
Formation aéronautique	97	341	438	50	36	86
Économie et développement durable			0	59	101	160
Réglementation et juridique	4		4	50	61	111
Ressources humaines	55	9	64	344	119	463
Finances	42	20	62	296	115	411
Informatique de gestion et logistique	58	82	140	338	590	928
Communication	10	7	17	24	37	61
ENSEMBLE	289	638	927	3 226	7 010	10 236

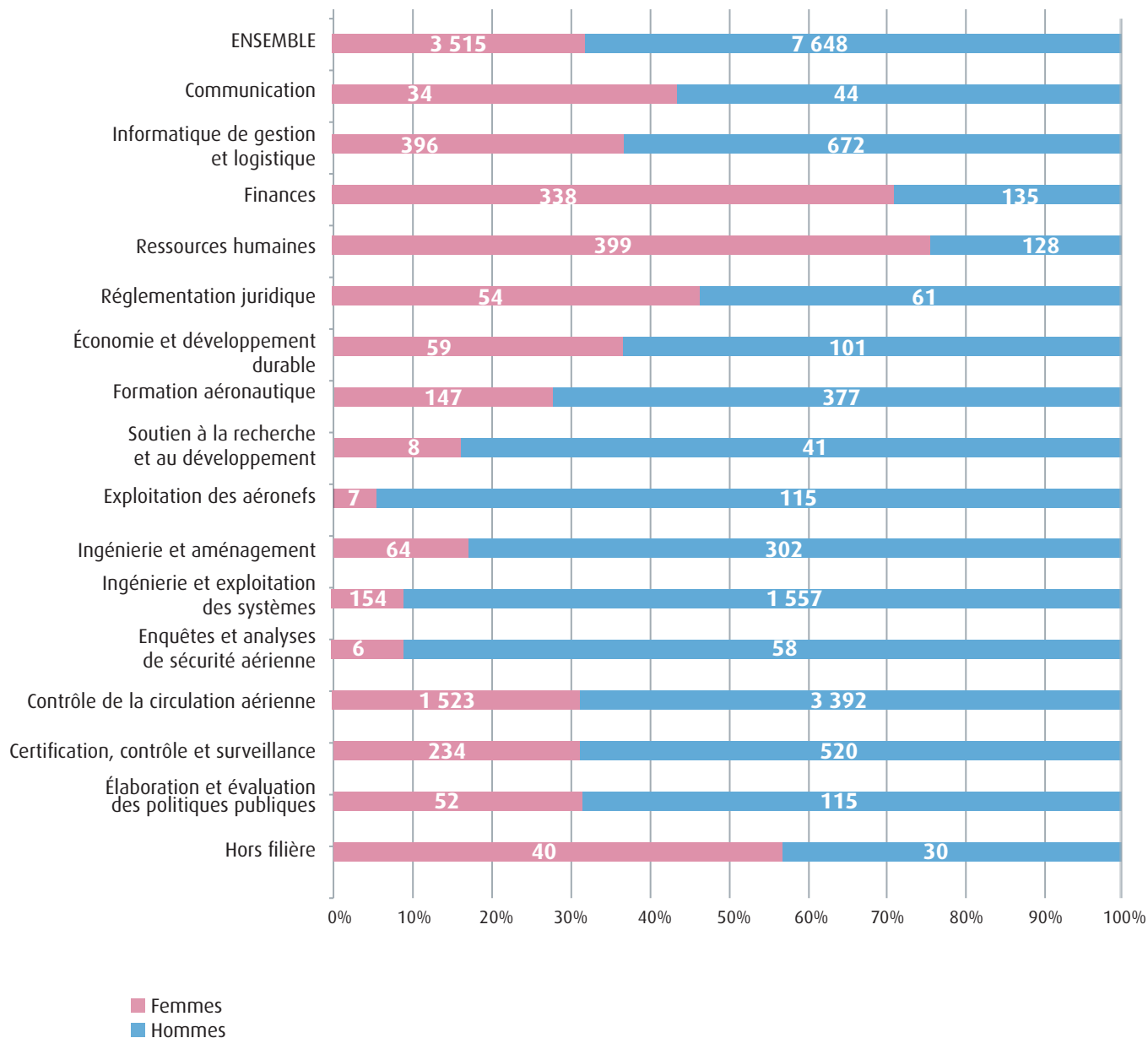
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET FILIÈRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

	TOTAL DGAC + ENAC			% TOTAL DGAC + ENAC	
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	% FEMMES	% HOMMES
Hors filière	40	30	70	57,1%	42,9%
Élaboration et évaluation des politiques publiques	52	115	167	31,1%	68,9%
Certification, contrôle et surveillance	234	520	754	31,0%	69,0%
Contrôle de la circulation aérienne	1 523	3 392	4 915	31,0%	69,0%
Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	6	58	64	9,4%	90,6%
Ingénierie et exploitation des systèmes	154	1 557	1 711	9,0%	91,0%
Ingénierie et aménagement	64	302	366	17,5%	82,5%
Exploitation des aéronefs	7	115	122	5,7%	94,3%
Soutien à la recherche et au développement	8	41	49	16,3%	83,7%
Formation aéronautique	147	377	524	28,1%	71,9%
Économie et développement durable	59	101	160	36,9%	63,1%
Réglementation et juridique	54	61	115	47,0%	53,0%
Ressources humaines	399	128	527	75,7%	24,3%
Finances	338	135	473	71,5%	28,5%
Informatique de gestion et logistique	396	672	1 068	37,1%	62,9%
Communication	34	44	78	43,6%	56,4%
ENSEMBLE	3 515	7 648	11 163	31,5%	68,5%

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET FILIÈRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



74%

PART
DES FEMMES
DANS LES FILIÈRES
RH ET FINANCES

26%

PART
DES FEMMES
DANS LES FILIÈRES
TECHNIQUES AVIATION CIVILE

EFFECTIFS PHYSIQUES PAR CORPS ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

1

L'EMPLOI ET LE TEMPS DE TRAVAIL

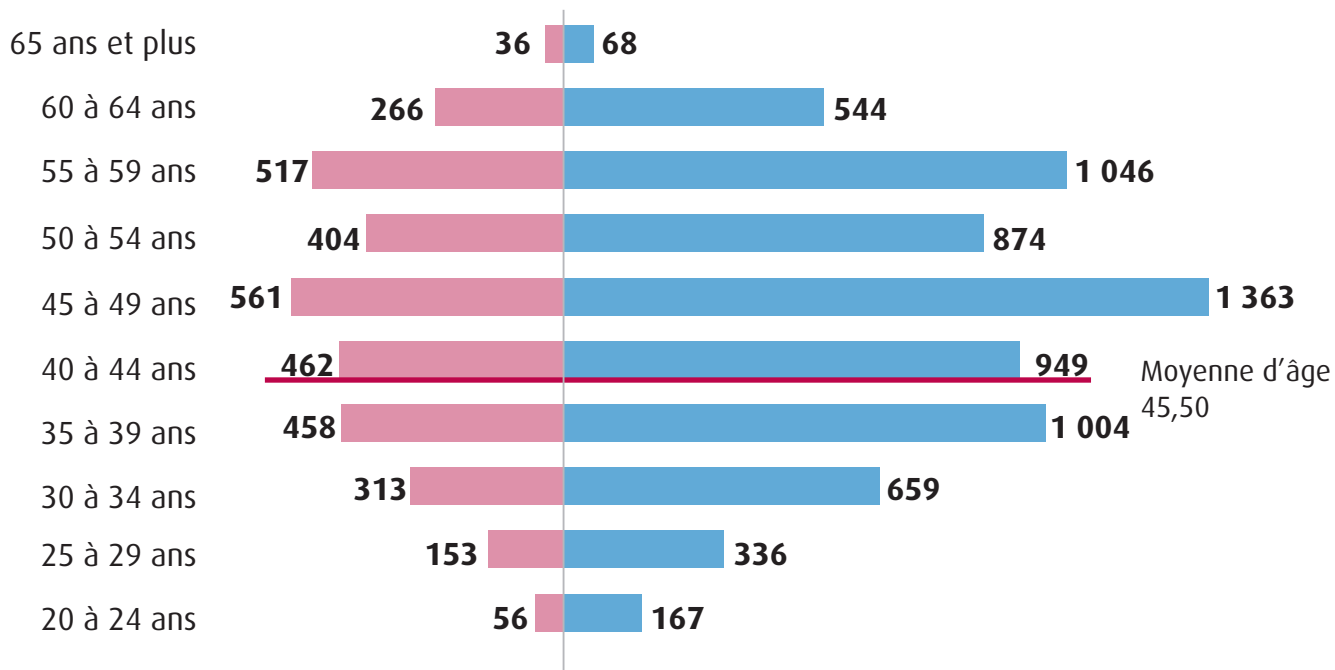
DGAC		20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total général
Administratifs	ASAAC	5	10	22	40	46	114	155	181	123	25	721
	ADMCV		1	2	3		5	3	5	6	1	26
	ASAAC		3	6	26	48	80	73	101	53	8	398
	ATTAE		2	13	20	30	57	39	57	35	4	257
	TOTAL	5	16	43	89	124	256	270	344	217	38	1 402
Autres	Autres	3	11	20	32	40	58	39	20	19	1	243
	MÉDICO SOCIAL*				1	4	5	12	24	8	5	59
	TOTAL	3	11	20	33	44	63	51	44	27	6	302
Contractuels	art 84-16 hors médecins	8	23	21	30	38	37	40	46	31	7	281
	TOTAL	8	23	21	30	38	37	40	46	31	7	281
Ouvriers	OUVRIERS D'ÉTAT	5	16	19	45	56	84	104	105	52	2	488
	OPA			1	3	2	17	18	21	7	2	71
	TOTAL	5	16	20	48	58	101	122	126	59	4	559
Techniques	ICNA	100	215	597	847	726	779	237	258			3 759
	IEEAC	25	40	41	57	53	100	79	110	67	11	583
	IESSA	23	35	81	159	161	207	187	327	158	7	1 345
	IPEF		12	9	8	7	20	21	22	15	1	115
	PNT DGAC					1	8	14	7	4	1	35
	TSEEAC	52	105	102	152	146	287	217	238	192	27	1 518
	ITPE	2	13	23	12	14	13	5	5	11		98
	TSDD		3	13	27	31	47	31	27	19	1	199
	Autres Agents DD			2		8	6	4	9	10	1	40
	TOTAL	202	423	868	1 262	1 147	1 467	795	1 003	476	49	7 692
TOTAL GÉNÉRAL	223	489	972	1 462	1 411	1 924	1 278	1 563	810	104	10 236	

ENAC		<20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Total général
Administratifs	ADAAAC			1	7	2	8	18	17	23	18		94
	ADMCV										1		1
	ASAAC				1	3	4	8	10	14	3		43
	ATTAE				1			4	3	5	7		20
	TOTAL			1	9	5	12	30	30	42	29		158
Autres	MÉDICO SOCIAL						1				3	1	5
	TOTAL						1				3	1	5
Contractuels	art 84-16 hors médecins	1	8	30	28	28	31	17	17	15	8	1	184
	TOTAL	1	8	30	28	28	31	17	17	15	8	1	184
Ouvriers	OUVRIERS D'ÉTAT		1	9	8	20	15	25	42	33	9		162
	TOTAL		1	9	8	20	15	25	42	33	9		162
Techniques	ICNA					8	26	23	9	11			77
	IEEAC		2		2	11	13	22	17	13	8	1	89
	IESSA				1	3	7	8	18	18	11		66
	IPEF						1	1	4	1			7
	PNT DGAC			5	7	11	17	14	14	9	8		85
	TSEEAC				2	6	7	26	15	17	19	2	94
	TOTAL		2	5	12	39	71	94	77	69	46	3	418
TOTAL GÉNÉRAL	1	11	45	57	92	130	166	166	159	95	5	927	

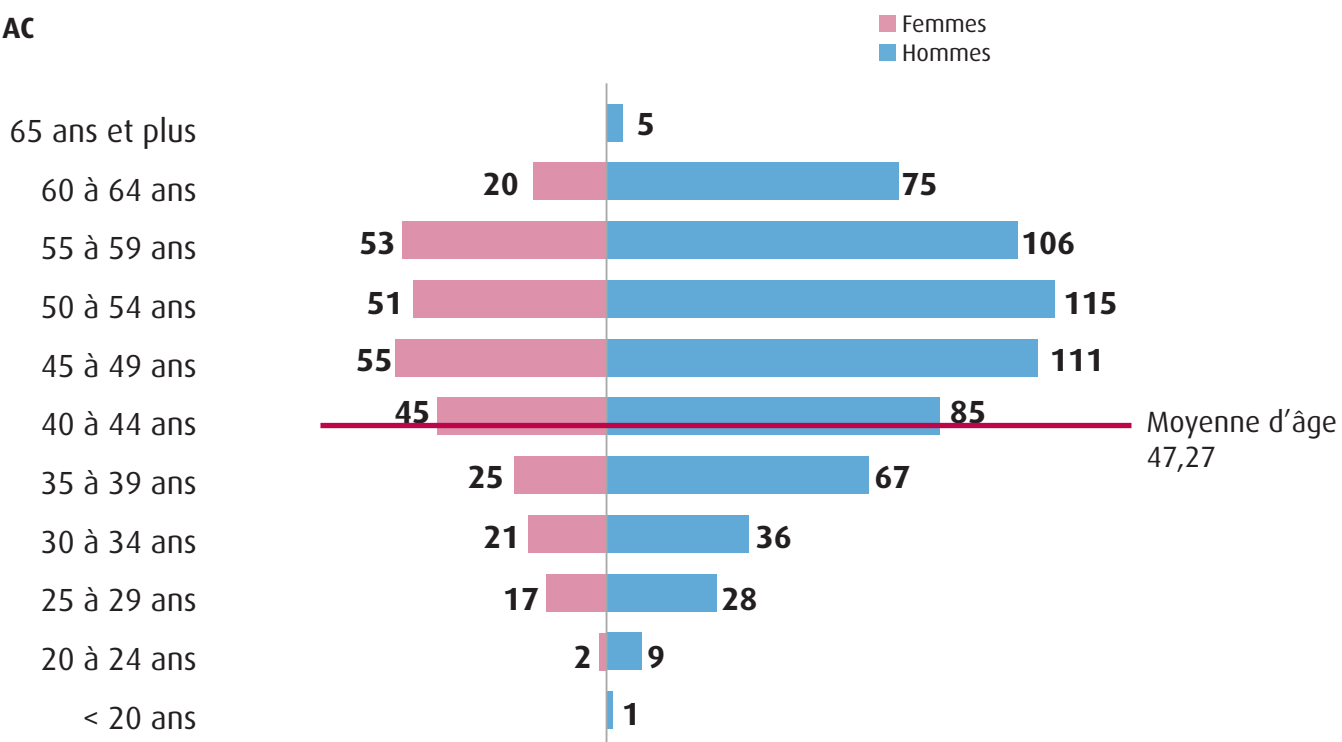
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

DGAC

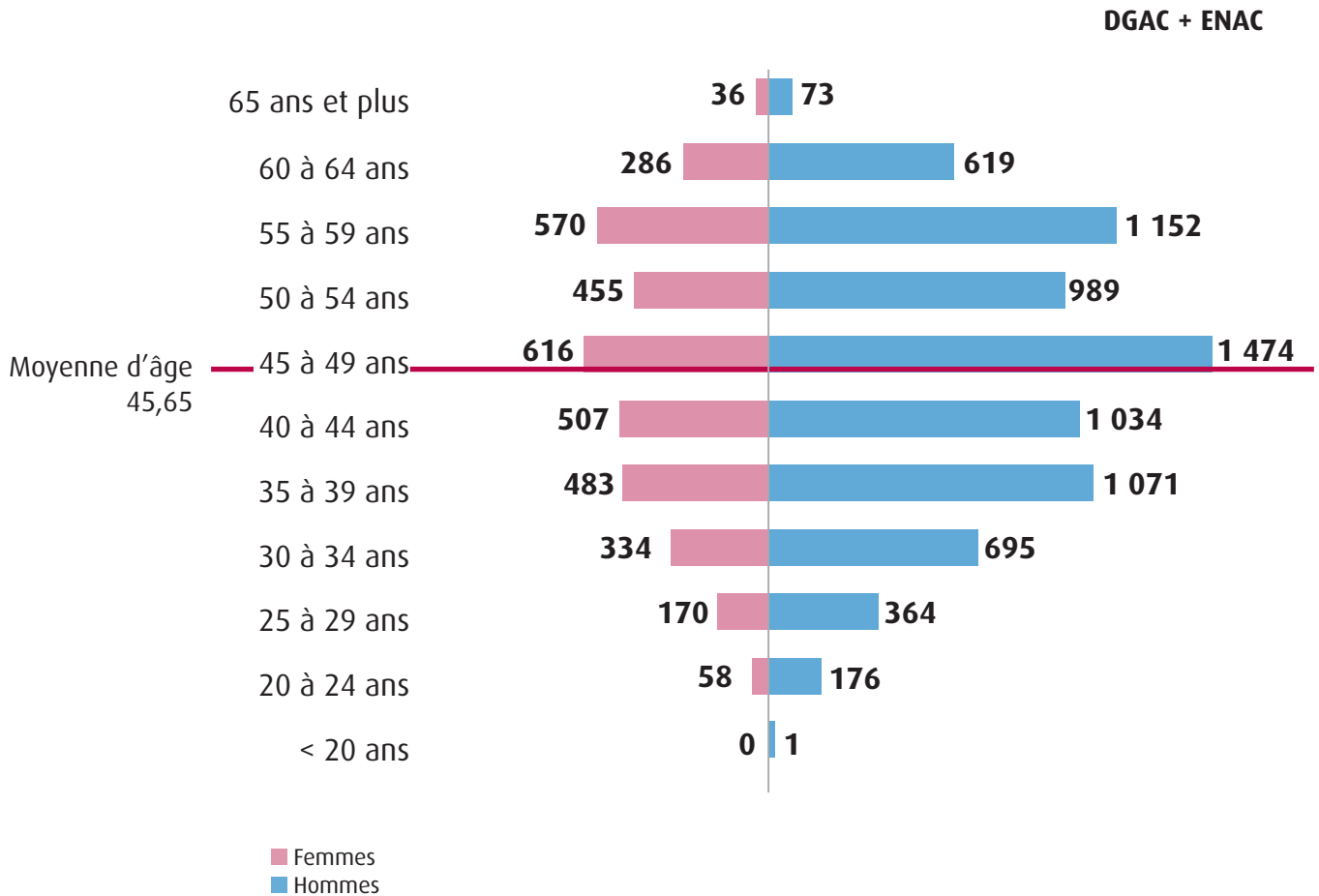


ENAC



EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



45,81

MOYENNE D'ÂGE
POUR LES FEMMES

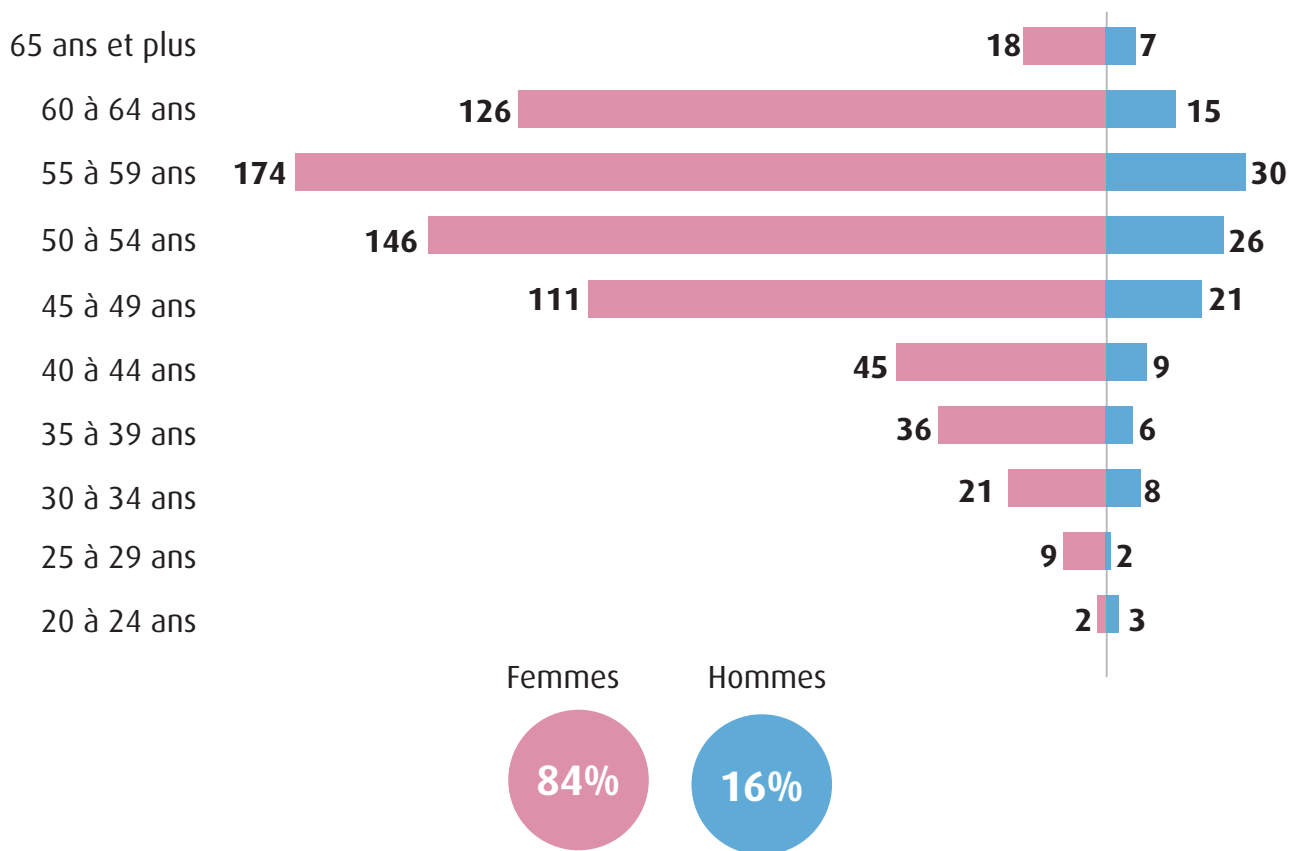
45,58

MOYENNE D'ÂGE
POUR LES HOMMES

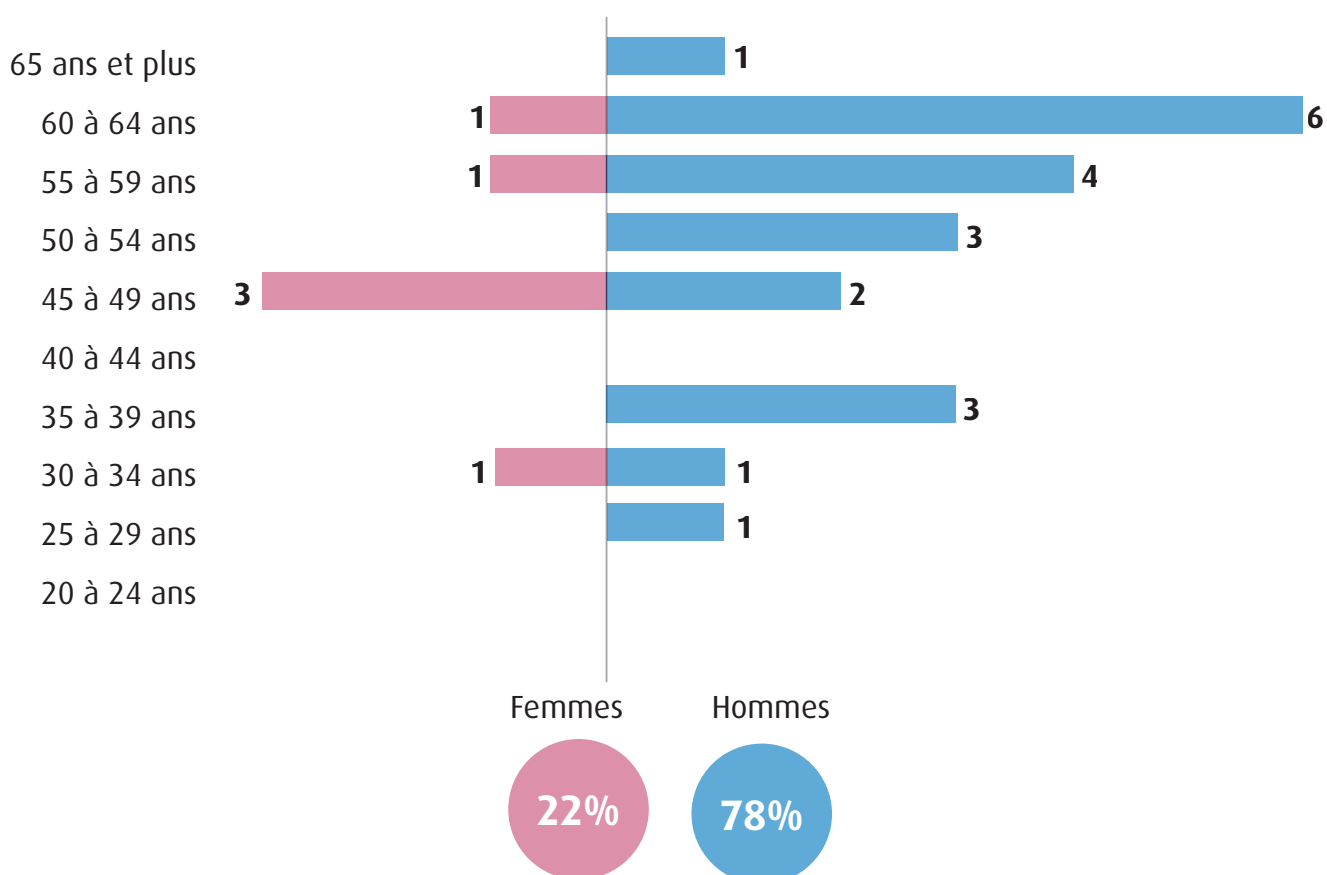
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

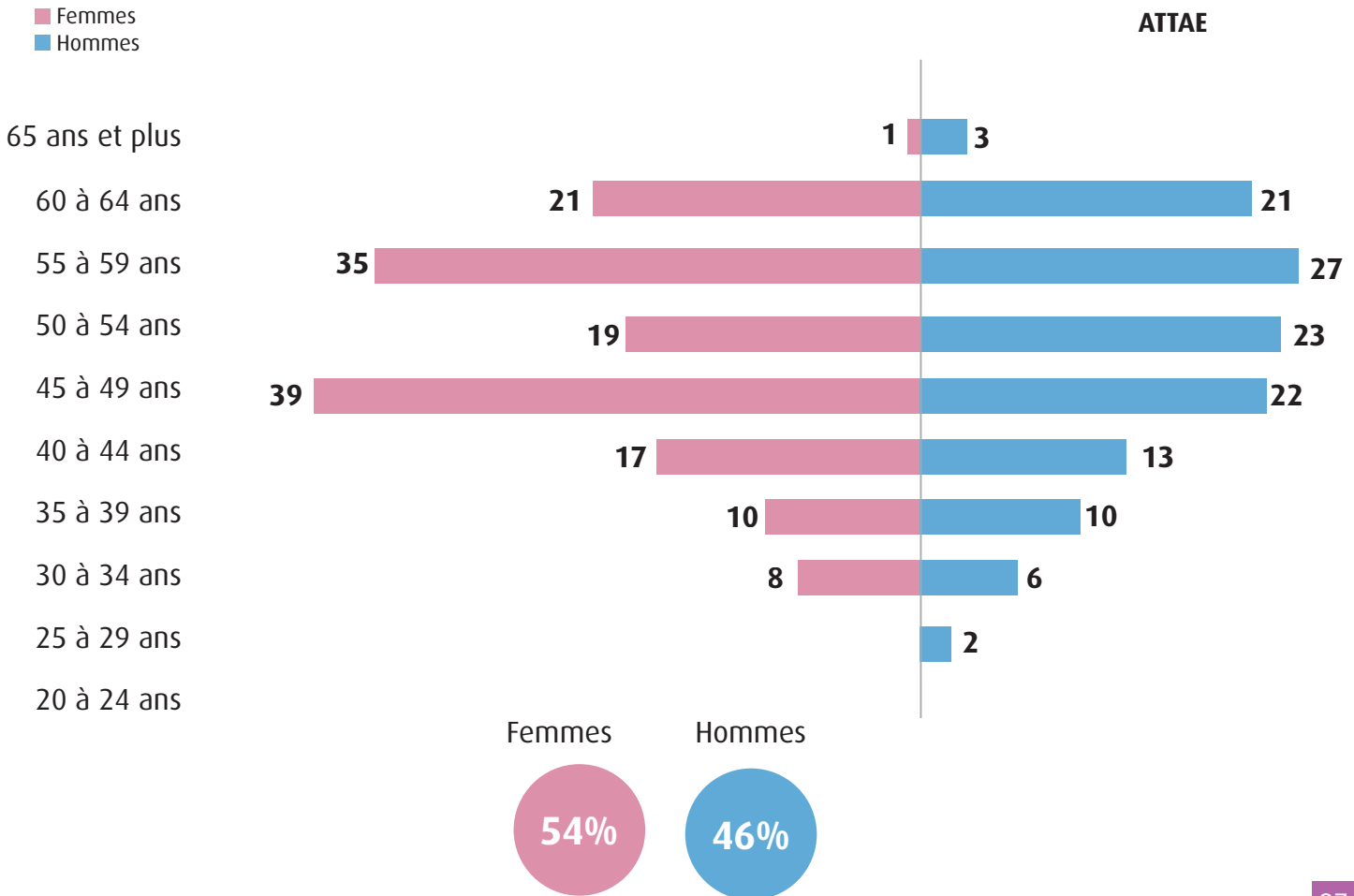
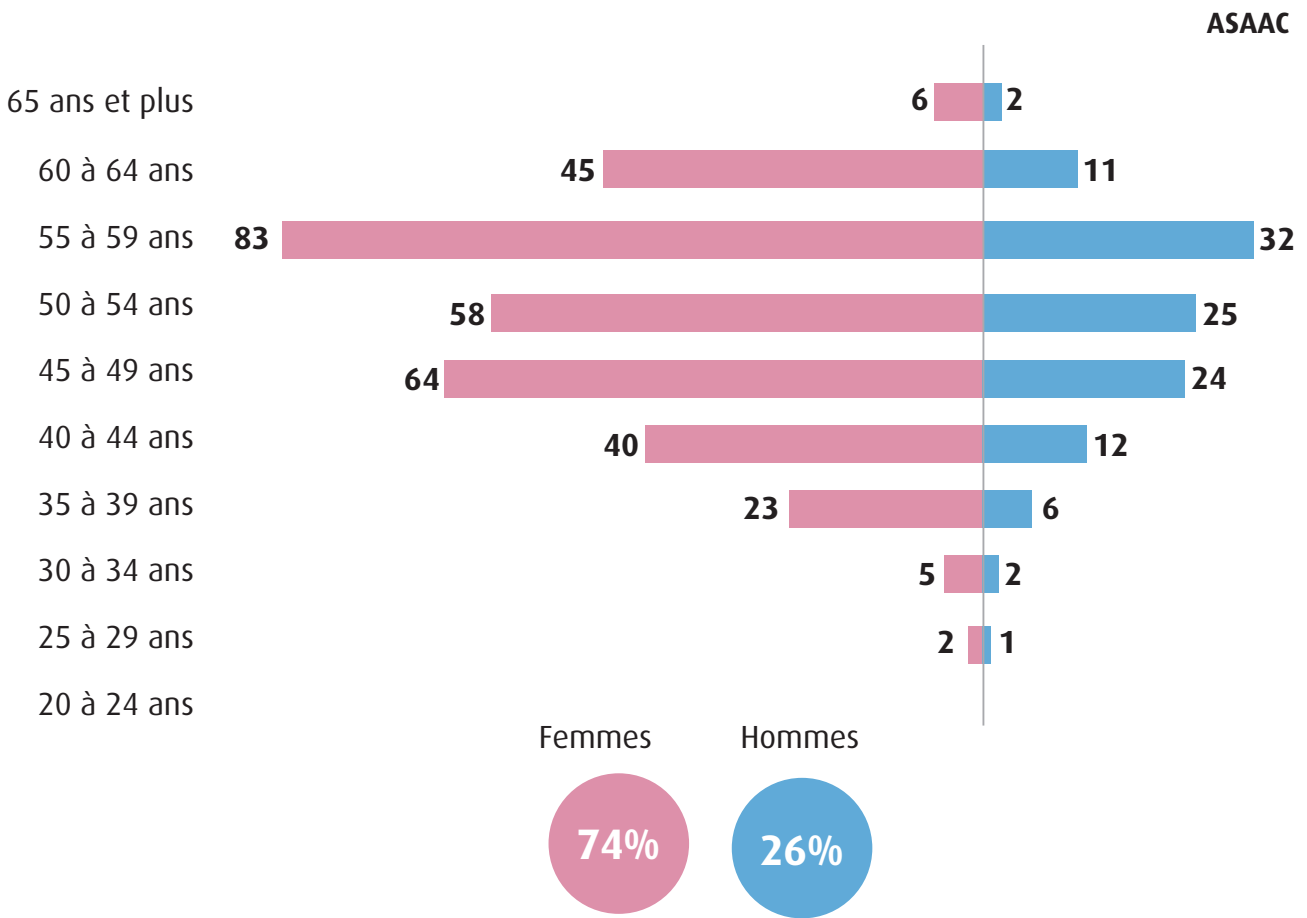
ADAAC



ADMCV



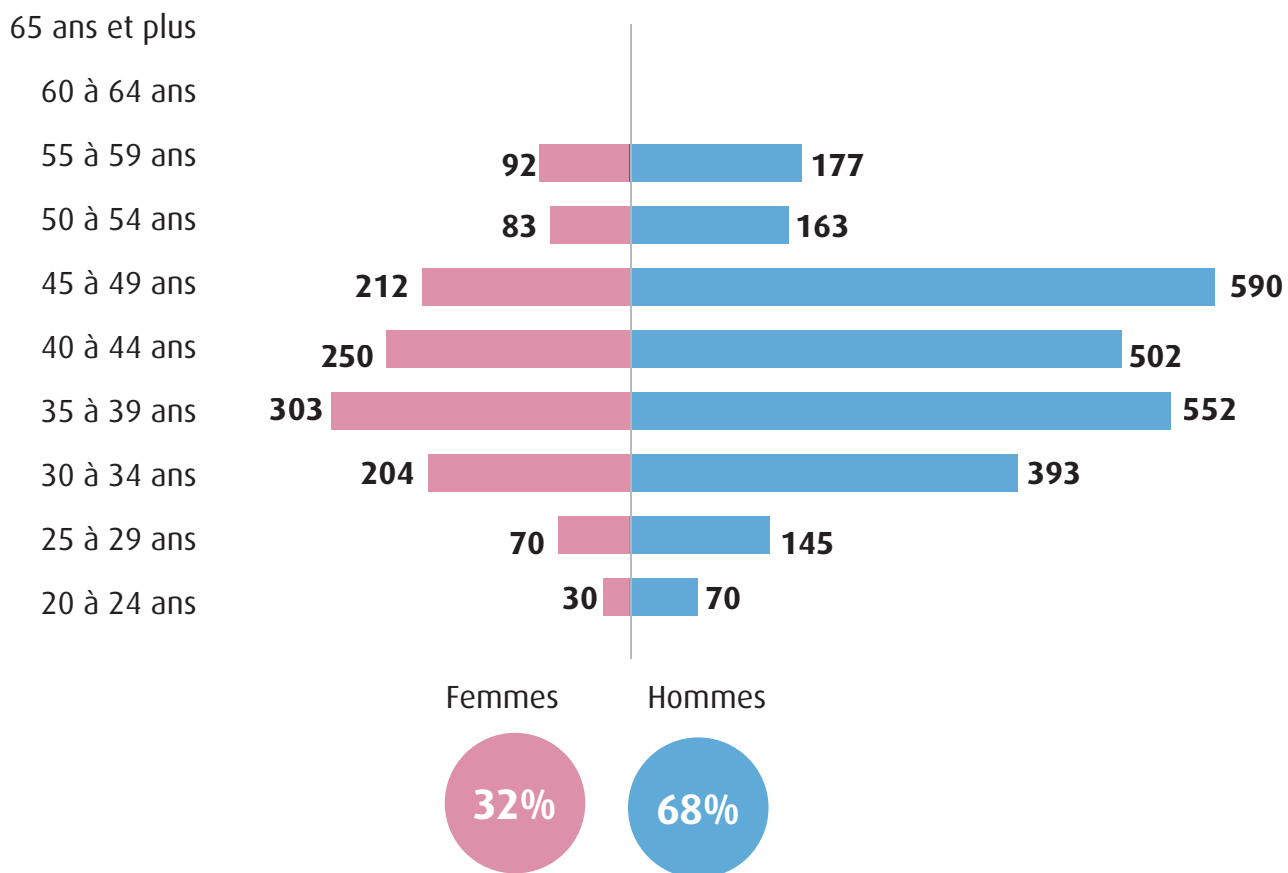
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



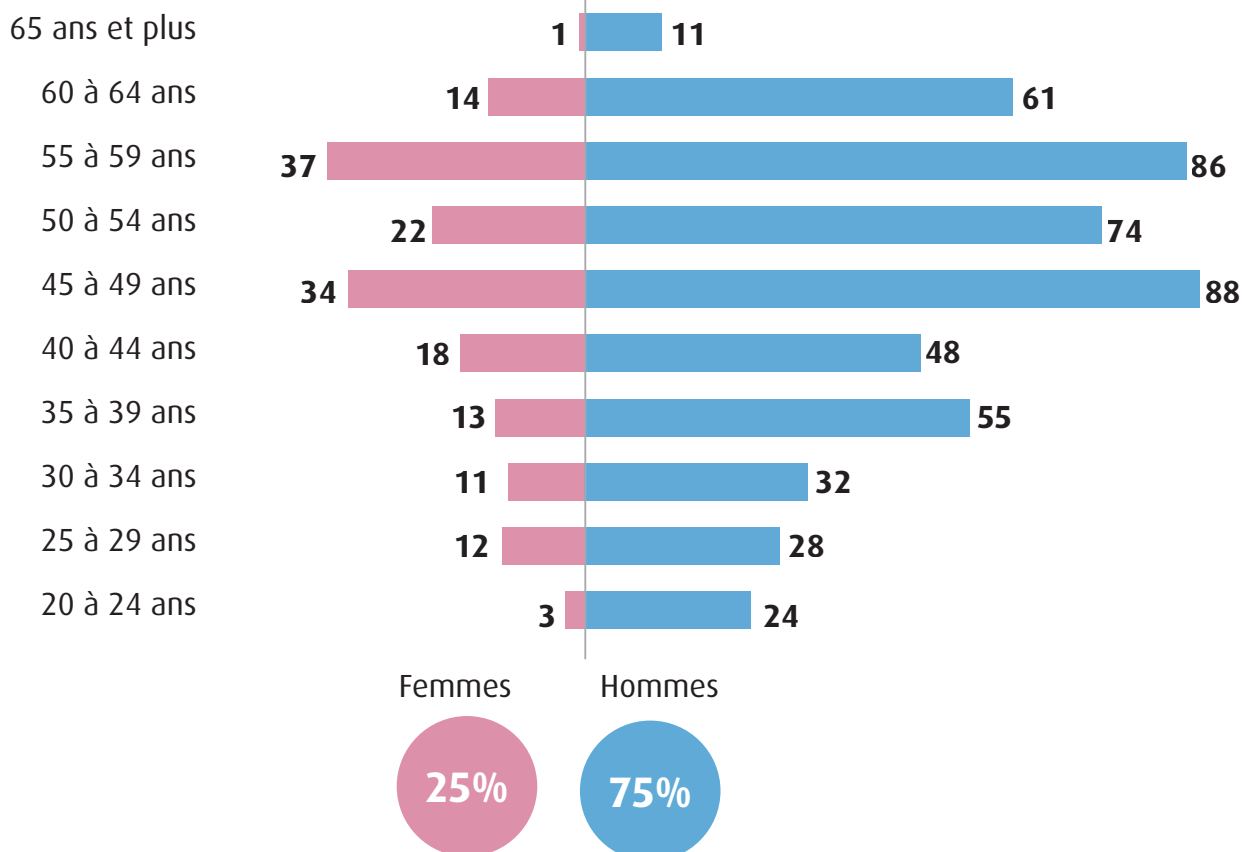
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

ICNA



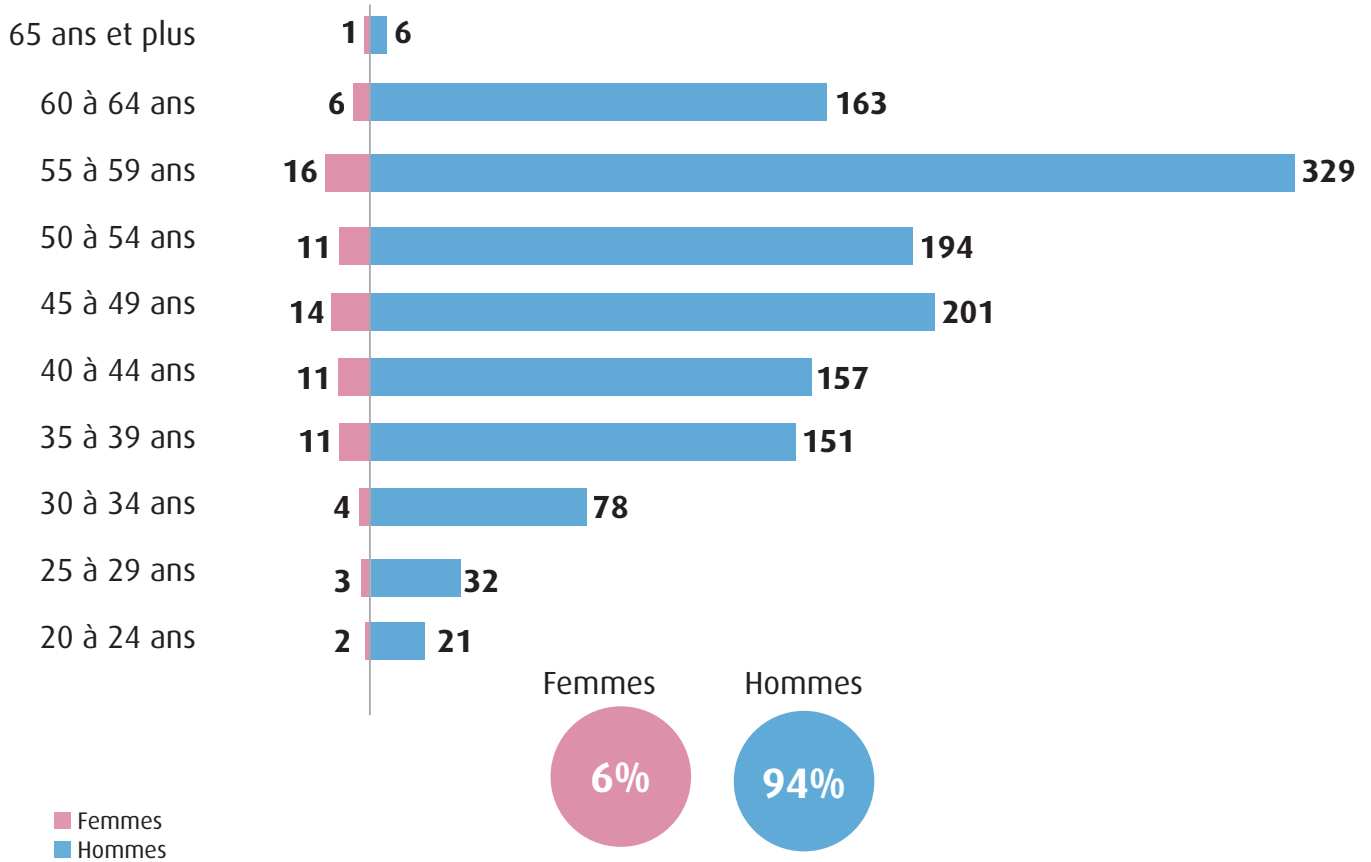
IEEAC



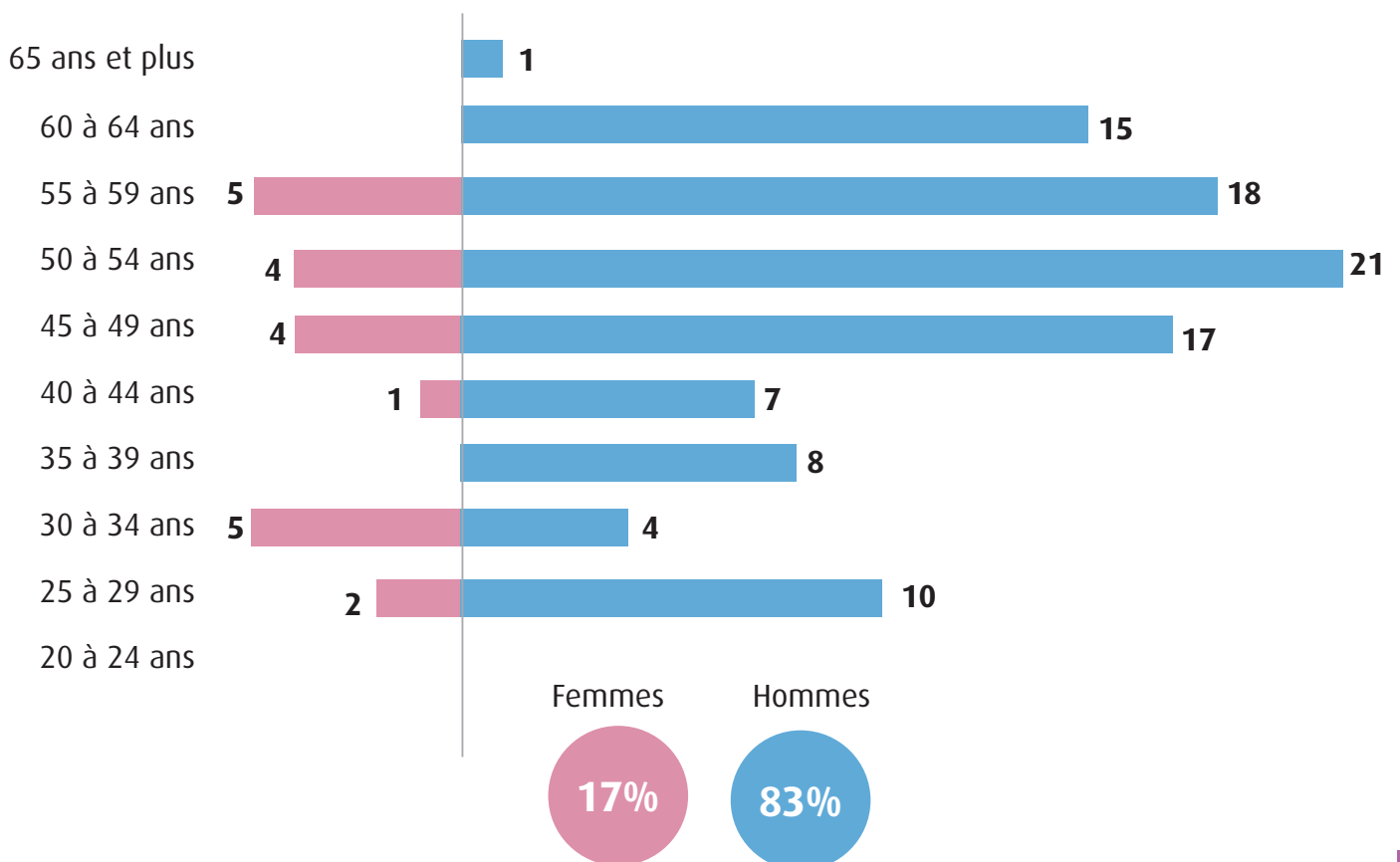
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

IESSA



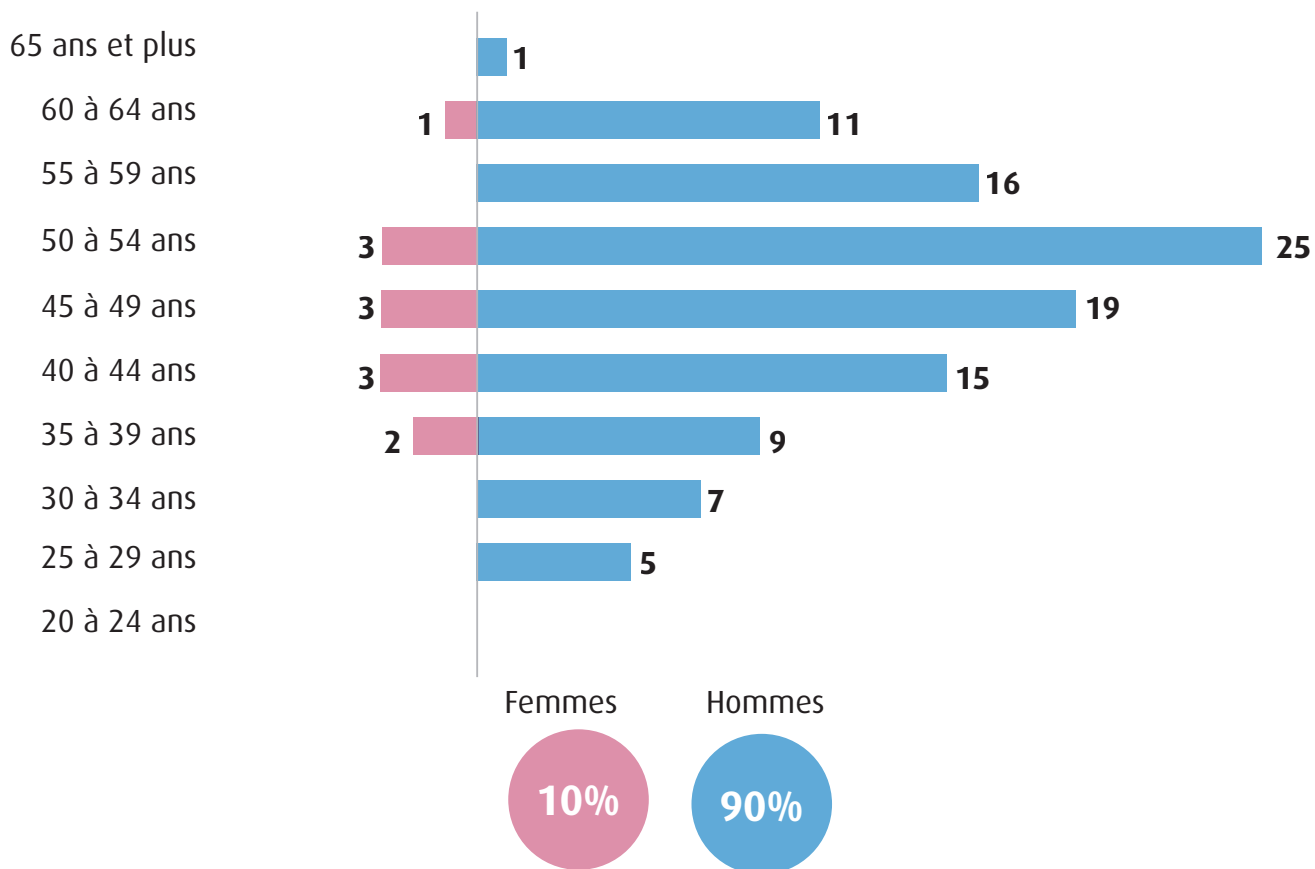
IPEF



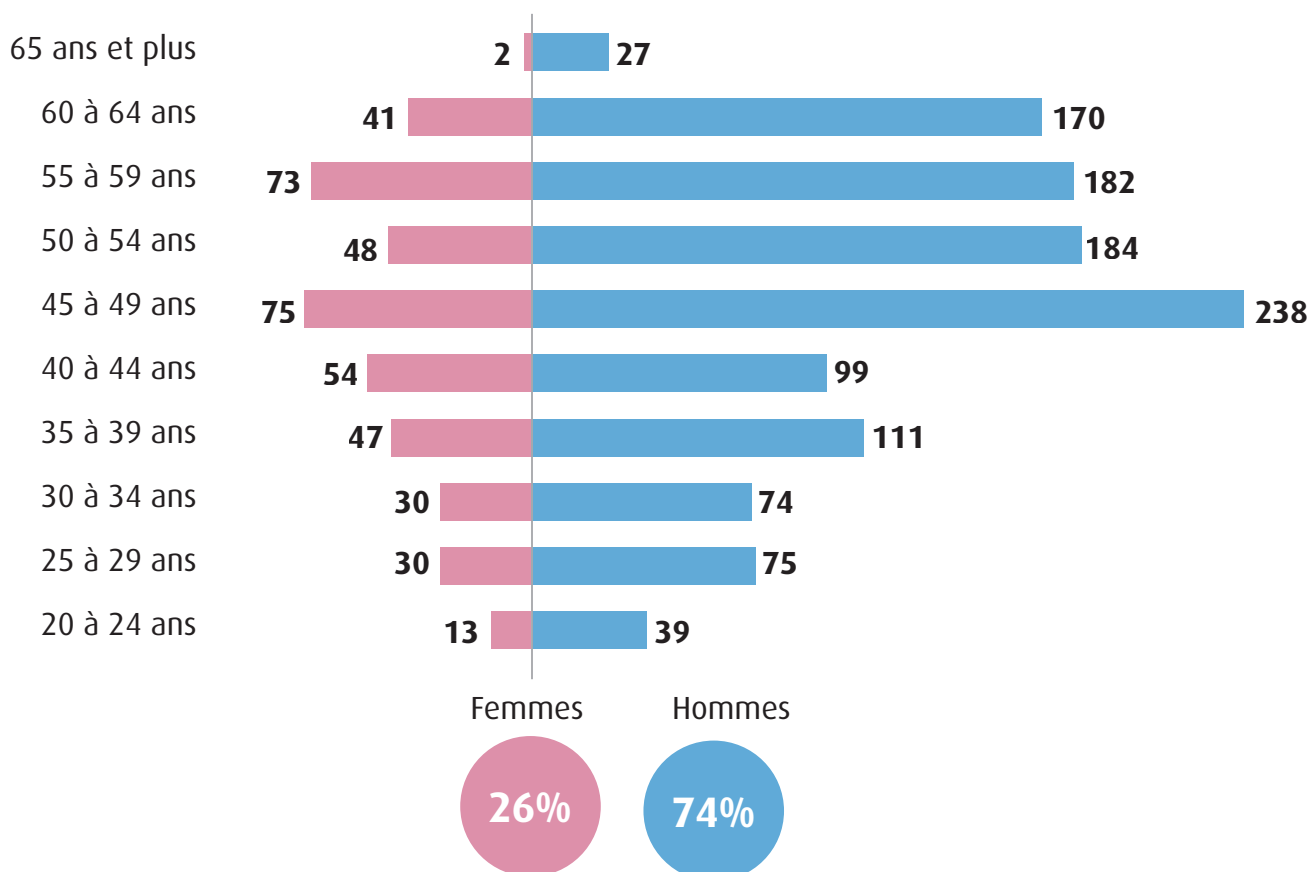
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

PNT DGAC

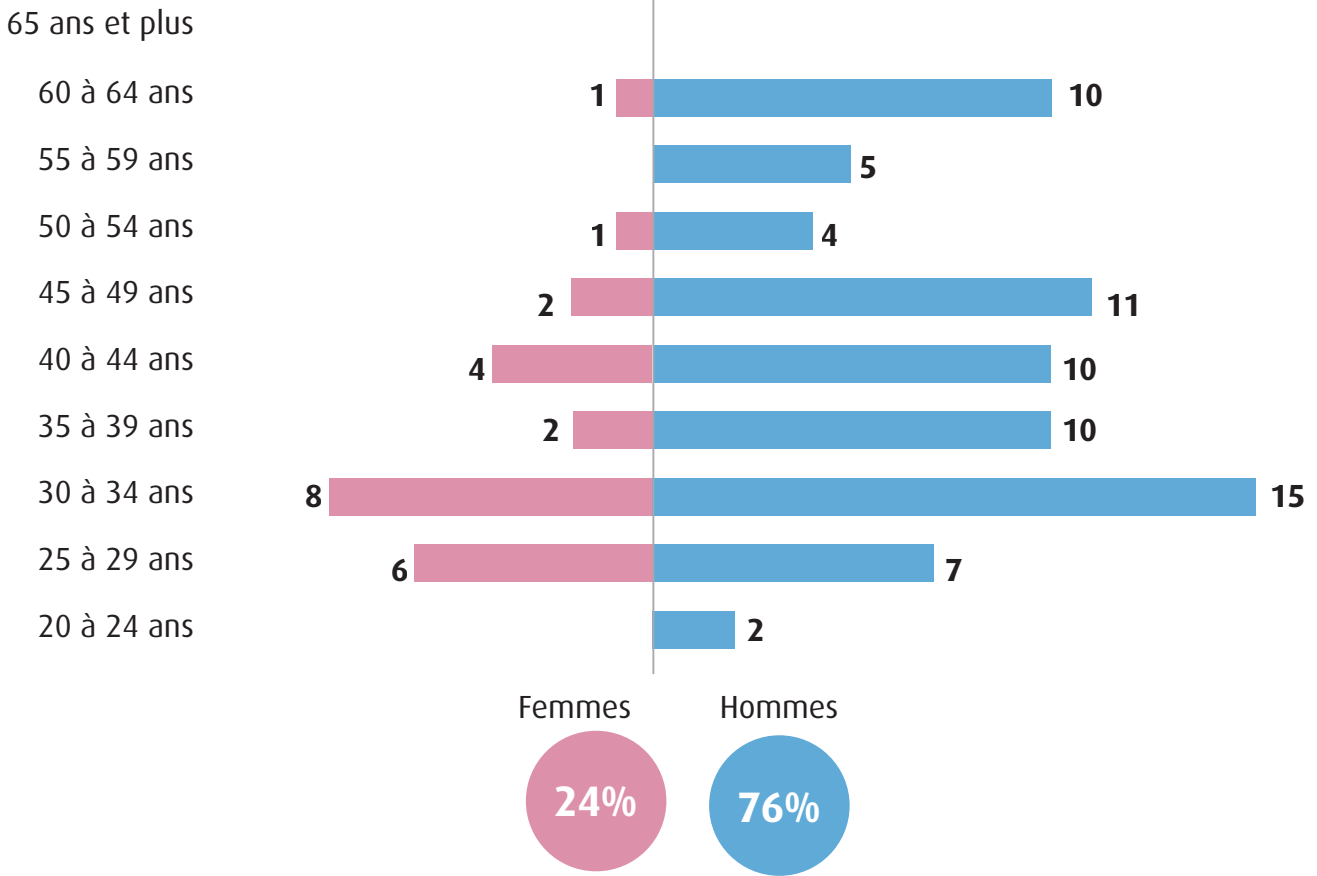


TSEEAC

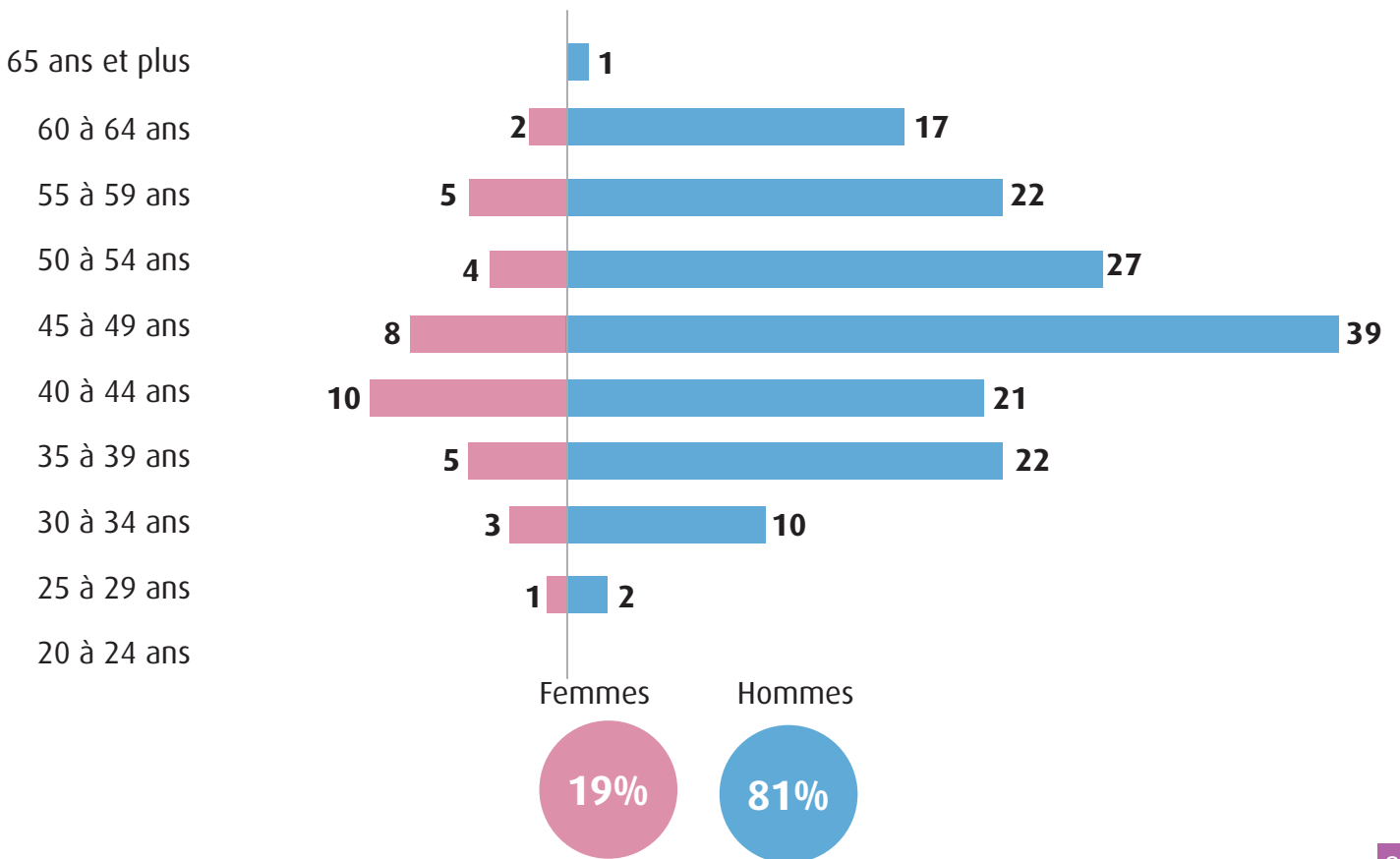


EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

ITPE



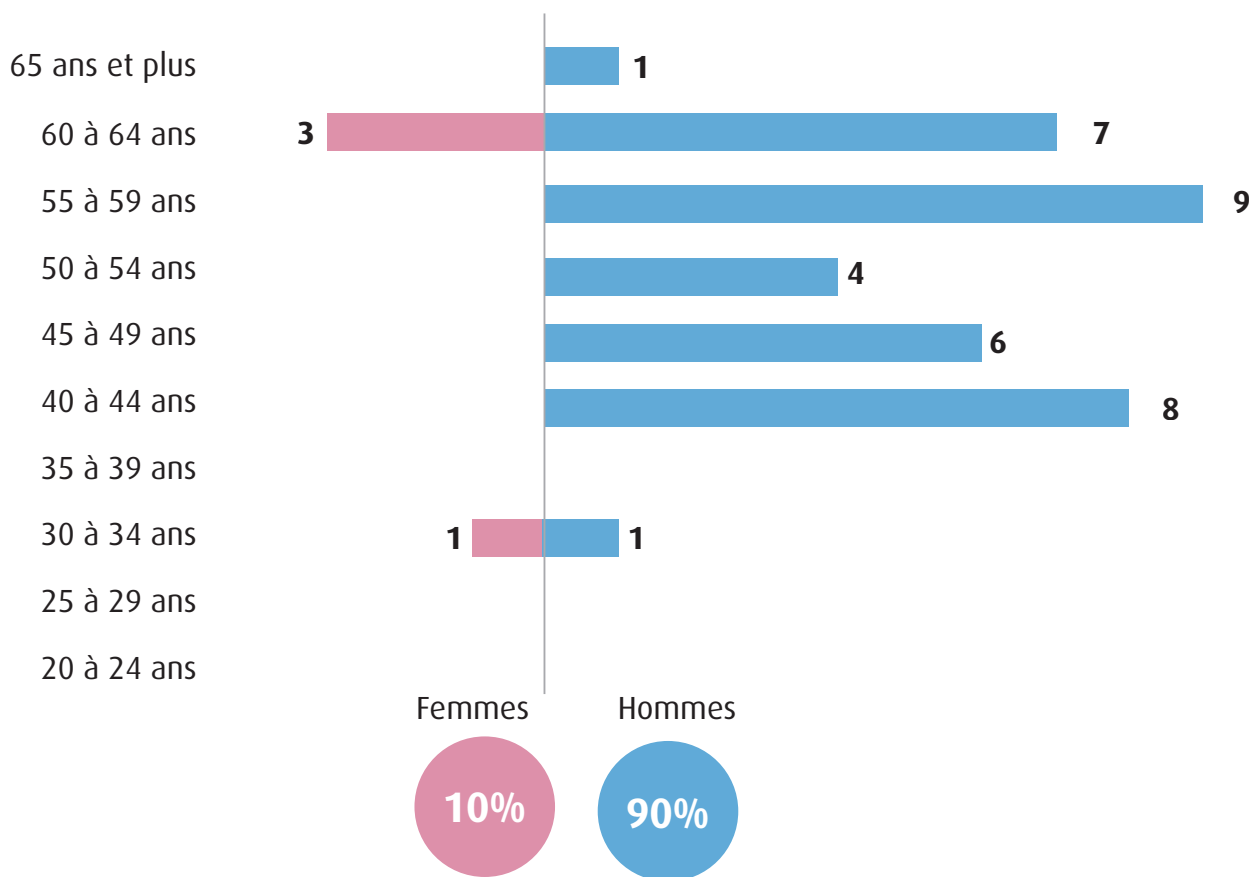
TSSD



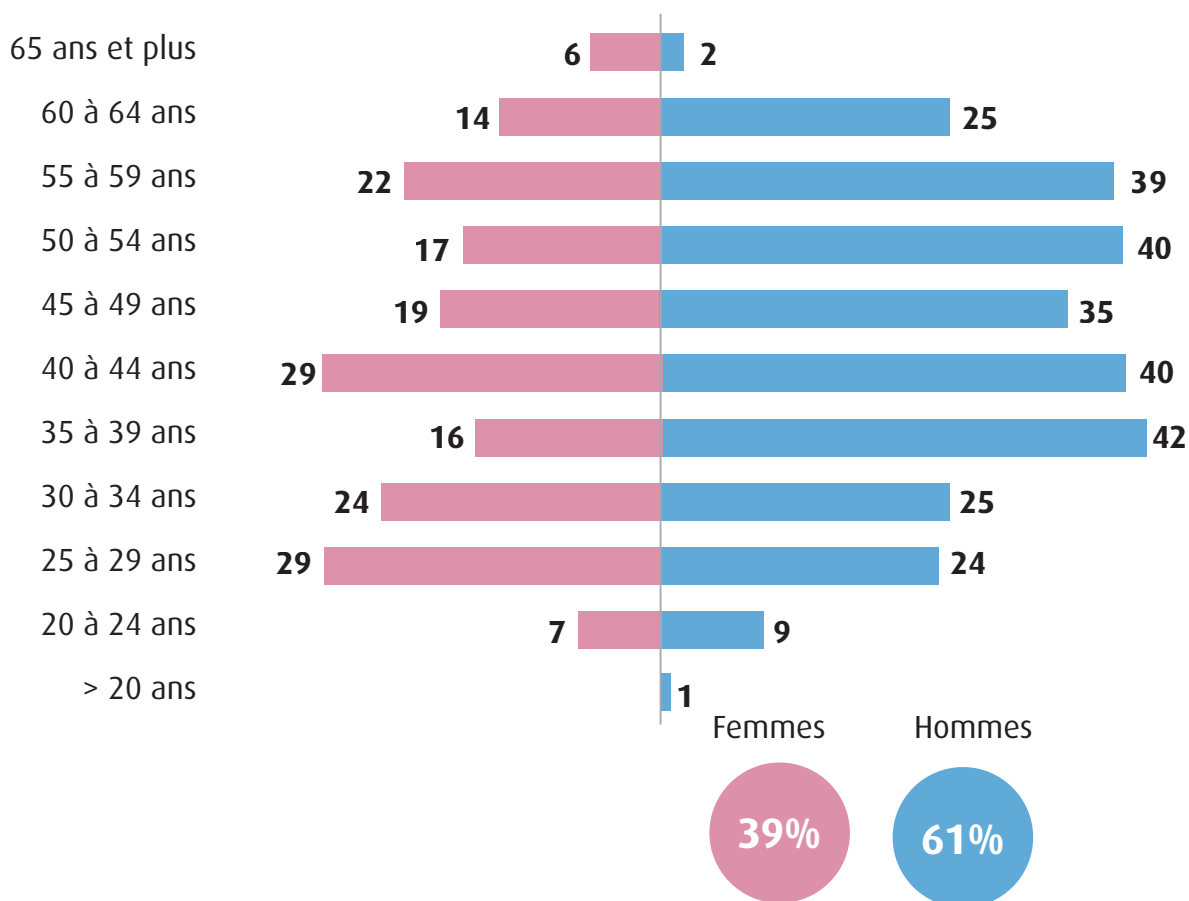
EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

AUTRES PERSONNELS TECHNIQUES MTES

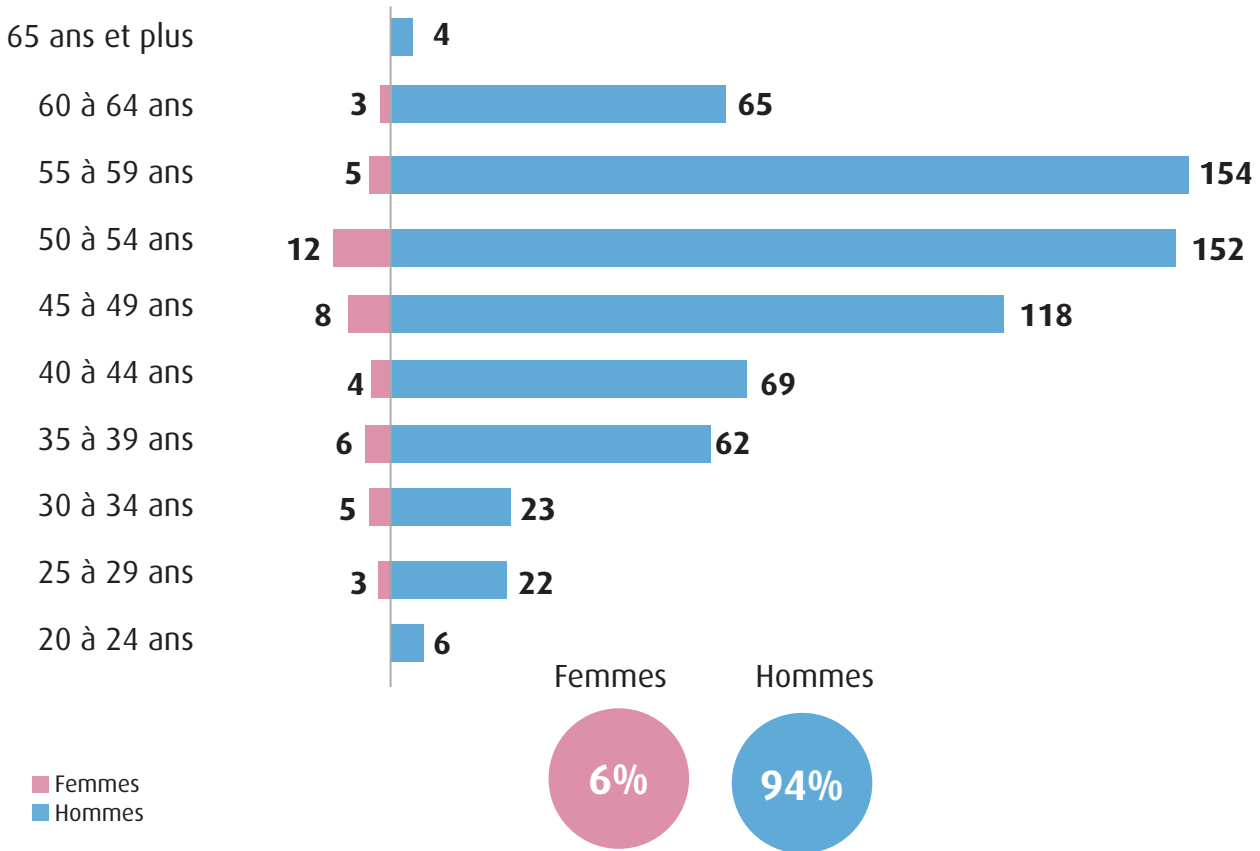


CONTRACTUELS

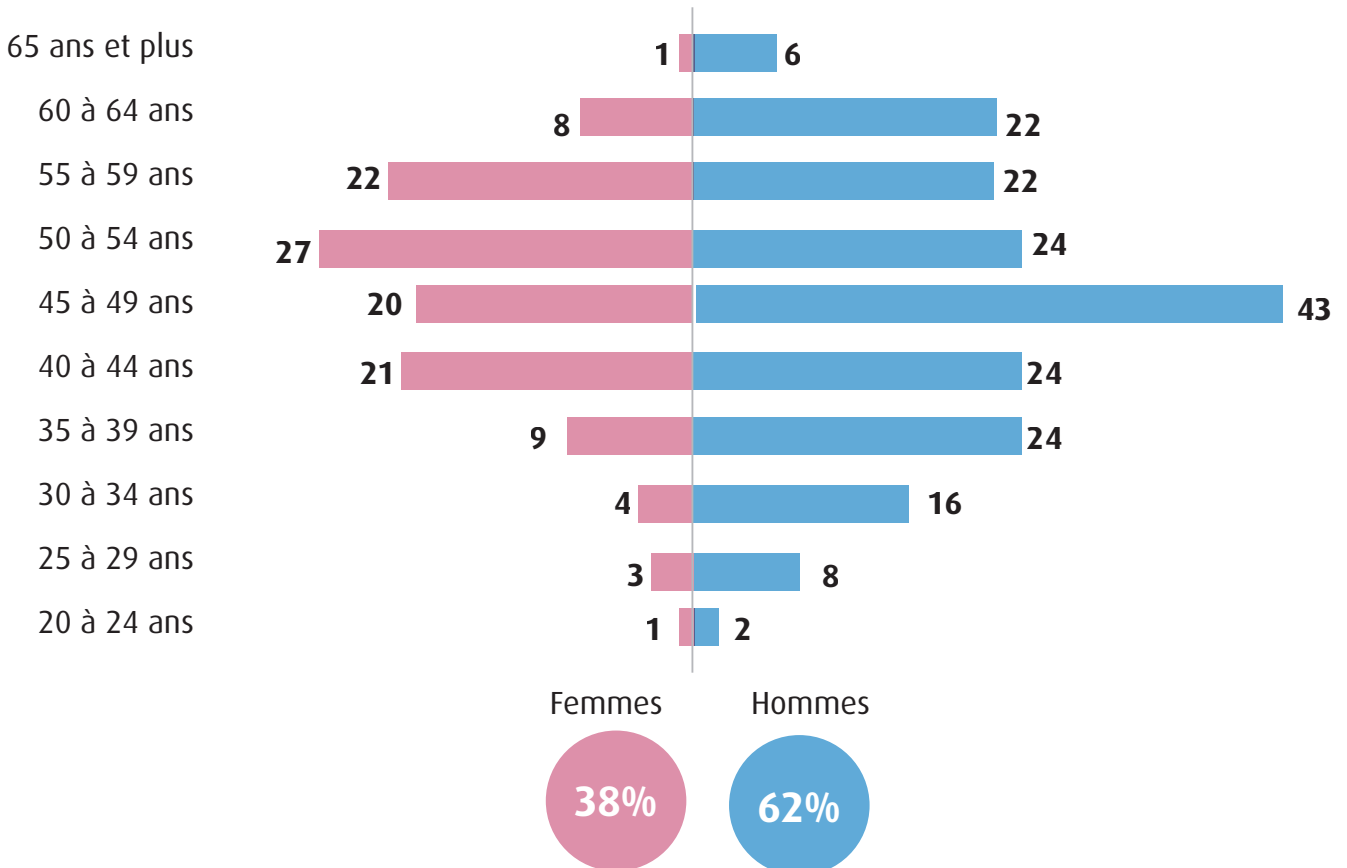


EFFECTIFS PHYSIQUES PAR GENRE ET TRANCHE D'ÂGE
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

OUVRIERS



AUTRES dont médico-social



TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Effectifs selon la modalité du temps de travail

	FEMMES			
	Temps plein	Temps partiel	Total	% Temps partiel
A+	28	3	31	9,68%
A	1569	133	1 702	7,81%
Contractuels	152	36	188	19,15%
B	681	152	833	18,25%
C	584	131	715	18,32%
Ouvriers	34	12	46	26,09%
TOTAL	3 048	467	3 515	13,29%

Femmes

467

TEMPS PARTIEL

	HOMMES			
	Temps plein	Temps partiel	Total	% Temps partiel
A+	122	4	126	3,17%
A	4 656	122	4 778	2,55%
Contractuels	236	27	263	10,27%
B	1 511	58	1 569	3,70%
C	223	14	237	5,91%
Ouvriers	659	16	675	2,37%
TOTAL	7 407	241	7 648	3,15%

Hommes

241

TEMPS PARTIEL

	ENSEMBLE			
	Temps plein	Temps partiel	Total	% Temps partiel
A+	150	7	157	4,67%
A	6 225	255	6 480	4,10%
Contractuels	388	63	451	16,24%
B	2 192	210	2 402	9,58%
C	807	145	952	17,97%
Ouvriers	693	28	721	4,04%
TOTAL	10 455	708	11 163	6,77%

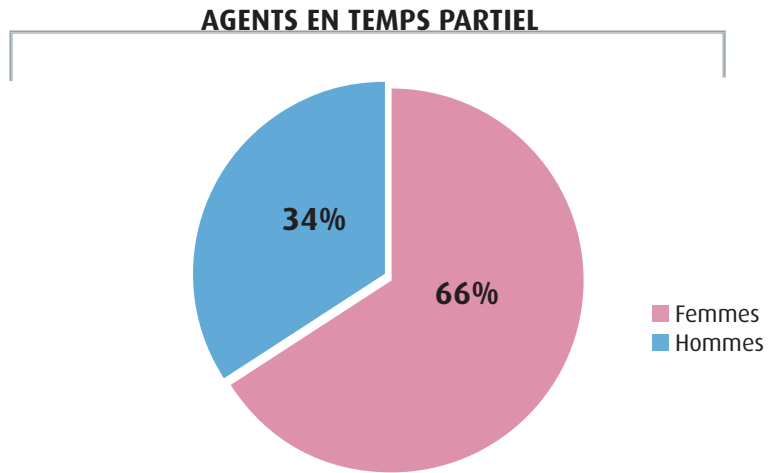
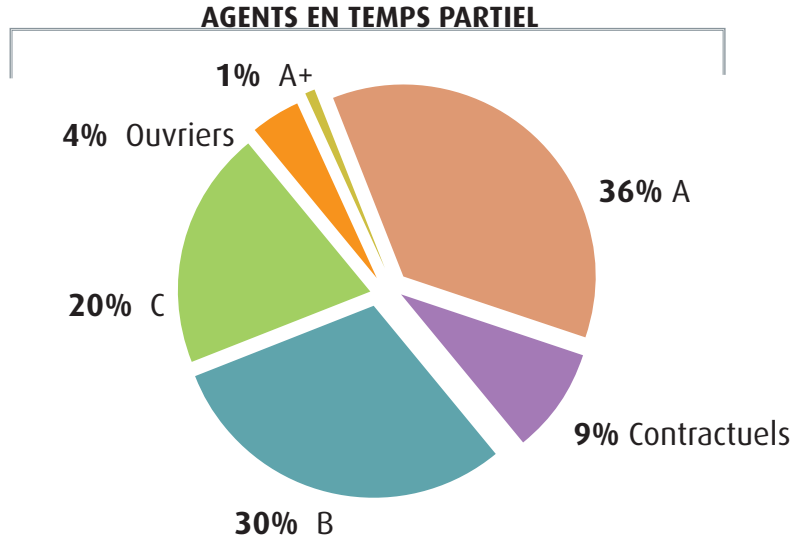
TOTAL

708

TEMPS PARTIEL

TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC



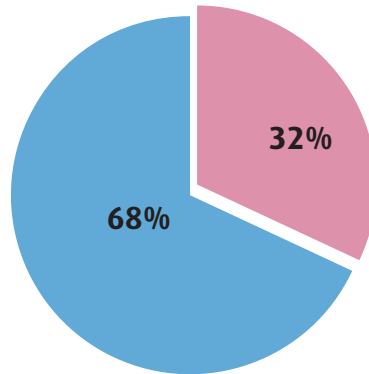
COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET)**PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC****Effectifs ayant un CET et répartition par genre des jours stockés et/ou utilisés**

	FEMMES			
	DGAC	ENAC	SORTIS	TOTAL
Nombre d'agents ayant un CET non nul au 31/12/2018	1 093	118	6	1 217
Nombre de jours stockés au 31/12/2018	26 786,5	2 479	132	29 397,5
Nombre de jours utilisés dans l'année	1 666,5	216	820	2 702,5

	HOMMES			
	DGAC	ENAC	SORTIS	TOTAL
Nombre d'agents ayant un CET non nul au 31/12/2018	1 925	295	12	2 232
Nombre de jours stockés au 31/12/2018	56 256,5	7 249,5	329,5	63 835,5
Nombre de jours utilisés dans l'année	2 489	278	1 170	3 937

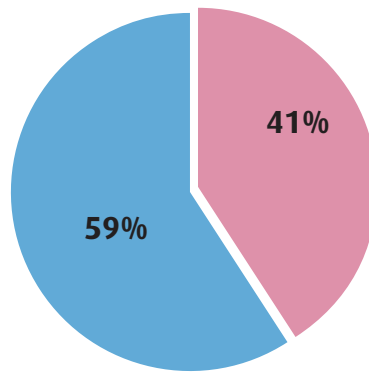
	ENSEMBLE			
	DGAC	ENAC	SORTIS	TOTAL
Nombre d'agents ayant un CET non nul au 31/12/2018	3 018	413	18	3 449
Nombre de jours stockés au 31/12/2018	83 043	9 728,5	461,5	93 233
Nombre de jours utilisés dans l'année	4 155,5	494	1 990	6 639,5

Nombre de jours de CET stockés
au 31/12/2018

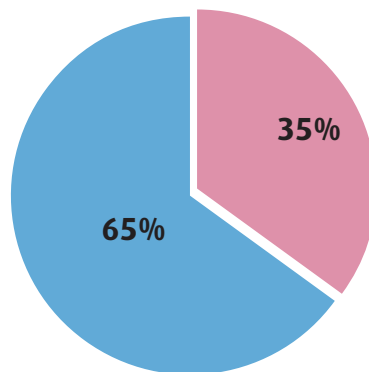


Nombre de jours de CET utilisés en 2018

Femmes
Hommes



Nombre d'agents ayant un CET
non nul au 31/12/2018



ABSENCES POUR MALADIE**PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC****Nombre de jours d'absence par genre et type de congés maladie**

	FEMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre de jours congés maladie ordinaire	18 969	1 870	20 839
Nombre de jours congés de longue maladie	3 703	528	4 231
Nombre de jours congés de longue durée	3 797	0	3 797
TOTAL	26 469	2 398	28 867

	HOMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre de jours congés maladie ordinaire	24 588	2 830	27 418
Nombre de jours congés de longue maladie	4 400	428	4 828
Nombre de jours congés de longue durée	6 325	0	6 325
TOTAL	35 313	3 258	38 571

	ENSEMBLE		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre de jours congés maladie ordinaire	43 557	4 700	48 257
Nombre de jours congés de longue maladie	8 103	956	9 059
Nombre de jours congés de longue durée	10 122	0	10 122
TOTAL	61 782	5 656	67 438

ABSENCES POUR MALADIE

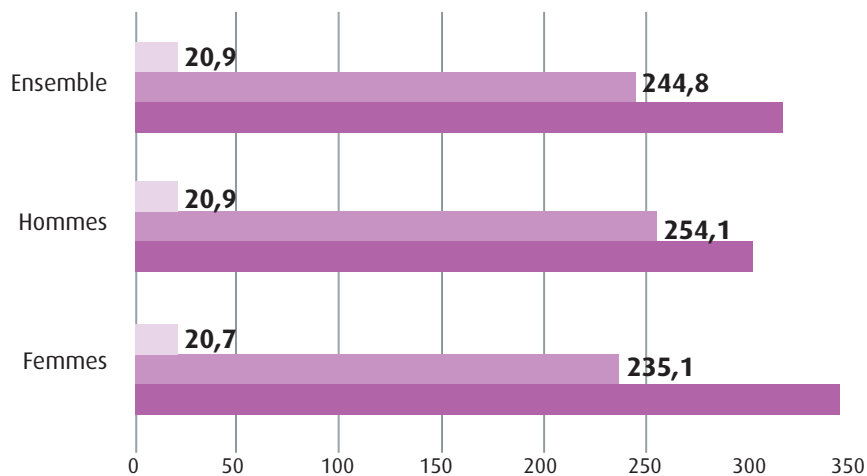
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'agents absents par genre et type de congés maladie

	FEMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre d'agents en congés maladie ordinaire	910	95	1 005
Nombre d'agents en congés de longue maladie	15	3	18
Nombre d'agents en congés de longue durée	11	0	11
TOTAL	936	98	1 034

	HOMMES		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre d'agents en congés maladie ordinaire	1 173	136	1 309
Nombre d'agents en congés de longue maladie	17	2	19
Nombre d'agents en congés de longue durée	21	0	21
TOTAL	1 211	138	1 349

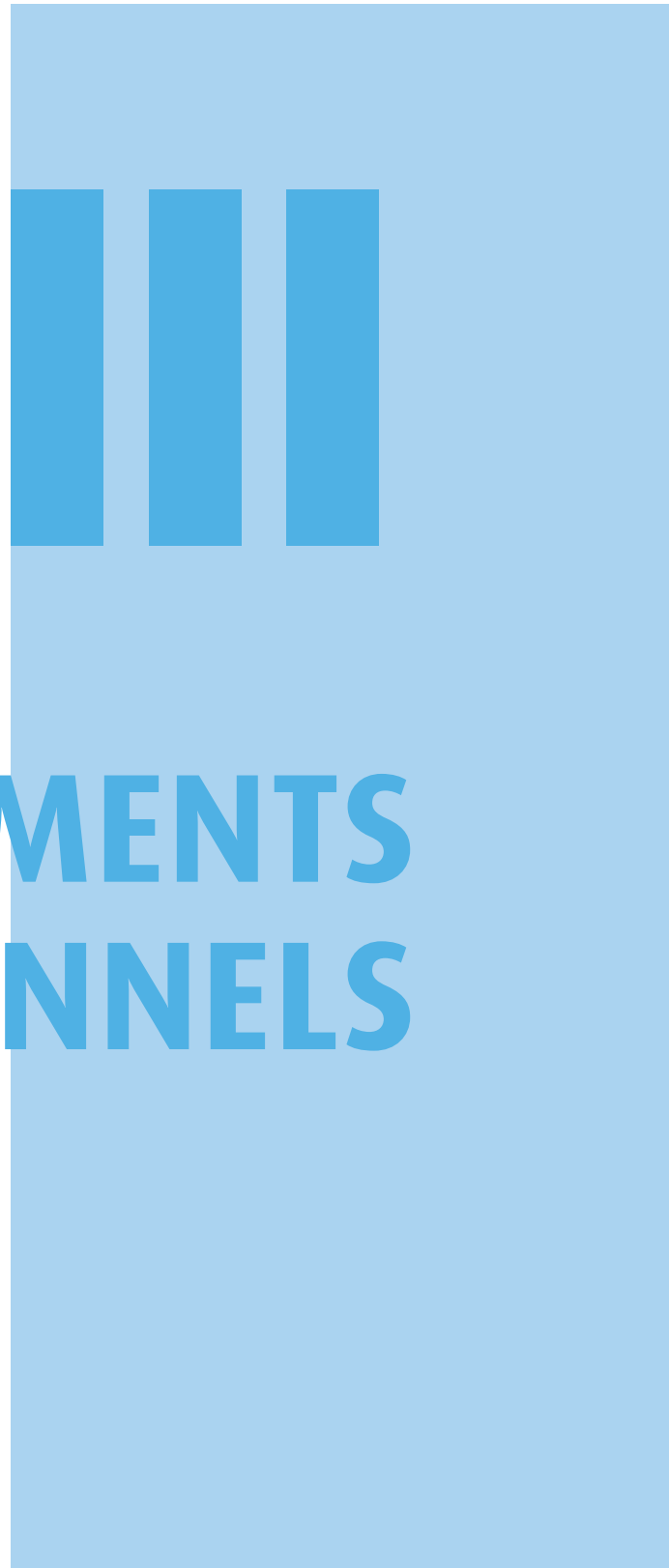
	ENSEMBLE		
	DGAC	ENAC	TOTAL
Nombre d'agents en congés maladie ordinaire	2 083	231	2 314
Nombre d'agents en congés de longue maladie	32	5	37
Nombre d'agents en congés de longue durée	32	0	32
TOTAL	2 147	236	2 383

Nombre moyen de jours d'absence
par type de congés et par genre

■ Ratio nombre de jours CLD / nombre d'agents CLD

■ Ratio nombre de jours CLM / nombre d'agents CLM

■ Ratio nombre de jours CMO / nombre d'agents CMO



LES MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Ce chapitre présente les données relatives à la mobilité, au recrutement sur concours et aux détachements et mise à disposition sortants. Les données sont issues du SIRh.

La mobilité est appréciée au regard des mouvements de personnels intervenus dans le courant de l'année 2018, faisant suite aux campagnes de mobilité et aux CAP des corps gérés par la DGAC (2017 ou 2018). Les flux au sein ou entre les grandes directions ou services de la DGAC, y compris l'ENAC et Météo-France, sont exprimés en effectifs physiques par corps et par filière.

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

731 personnes ont effectué une mobilité au sein du périmètre considéré.

Tous corps confondus, 259 postes ont été offerts pour 12 946 inscrits aux concours et examens. Au final, 230 personnes ont été admises, dont 158 hommes et 72 femmes.

Sur les 131 agents DGAC en position de détachement ou mis à disposition, 45% exercent à l'international, majoritairement dans des instances européennes. Ce sont principalement des agents des corps techniques (notamment des IEEAC et des IPEF), cette situation reflète le positionnement stratégique de la DGAC dans la sphère aéronautique mondiale.

FLUX DE PERSONNELS PAR CORPS

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Les flux entrants

	BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	ENAC	METEO	SG+	COM	TOTAL
ADAAC		12	19		1	5	4	12		53
ASAAC		17	8	3	2	6	4	14	1	55
ATTAE		7	5	5	1	2	3	4		27
EQT TSDD		1	1		1					3
ICNA		2	168			21			15	206
IEEAC		32	38	5	4	9		2	7	97
IESSA		1	91	1		10		1	6	110
IPEF		9	6	1				3		19
OUVRIERS		2	16			5	1	2		26
PNT DGAC		3				17				20
TSEEAC		30	75	1		8		1		115
TOTAL GÉNÉRAL		116	427	16	9	83	12	39	29	731

SG+ : SG+DG+ACBACEA+DCB
COM : DAC NC+SEAC PF+SEAC WF

Les flux sortants

	BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	ENAC	METEO	SG+	COM	TOTAL
ADAAC		6	11			7	16	13		53
ASAAC		9	7	1		3	9	26		55
ATTAE		6	4	5		1	5	6		27
EQT TSDD		1			2					3
ICNA		1	183			14		3	5	206
IEEAC	2	28	44	6	4	5		4	4	97
IESSA		1	95			8			6	110
IPEF		10	8	1						19
OUVRIERS	1	2	9		1	7	1	5		26
PNT DGAC						20				20
TSEEAC	1	33	69		2	7		3		115
TOTAL GÉNÉRAL	4	97	430	13	9	72	31	60	15	731

Bilan

	BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	ENAC	METEO	SG+	COM	TOTAL
ADAAC	0	6	8	0	1	-2	-12	-1	0	0
ASAAC	0	8	1	2	2	3	-5	-12	1	0
ATTAE	0	1	1	0	1	1	-2	-2	0	0
EQT TSDD	0	0	1	0	-1	0	0	0	0	0
ICNA	0	1	-15	0	0	7	0	-3	10	0
IEEAC	-2	4	-6	-1	0	4	0	-2	3	0
IESSA	0	0	-4	1	0	2	0	1	0	0
IPEF	0	-1	-2	0	0	0	0	3	0	0
OUVRIERS	-1	0	7	0	-1	-2	0	-3	0	0
PNT DGAC	0	3	0	0	0	-3	0	0	0	0
TSEEAC	-1	-3	6	1	-2	1	0	-2	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	-4	19	-3	3	0	11	-19	-21	14	0

FLUX DE PERSONNELS PAR FILIÈRE PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Les flux entrants

		BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	ENAC	METEO	SG+	COM	TOTAL
000	Hors filière							12	2		14
F01	Élaboration et éval. des politiques publiques		17	4	2		1		3	1	28
F02	Certification, contrôle et surveillance		66			4				3	73
F03	Contrôle de la circulation aérienne			241						17	258
F04	Enquêtes et analyses de sécurité aérienne										
F05	Ingénierie et exploitation des systèmes			128			3			6	137
F06	Ingénierie et aménagement			1						1	2
F07	Exploitation des aéronefs						7				7
F08	Soutien à la recherche et au développement				5						5
F09	Formation aéronautique			2			54				56
F10	Économie et développement durable		7	3	6	1					17
F11	Réglementation et juridique		1		2						3
F12	Ressources humaines		9	17	1	1	5		12	1	46
F13	Finances		7	9		1	2		9		28
F14	Informatique de gestion et logistique		8	21		1	9		12		51
F15	Communication		1	1		1	2		1		6
TOTAL GÉNÉRAL			116	427	16	9	83	12	39	29	731

Les flux sortants

		BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	ENAC	METEO	SG+	COM	TOTAL
000	Hors filière		1	1				31	11	3	47
F01	Élaboration et éval. des politiques publiques		9	3					2		14
F02	Certification, contrôle et surveillance		64			6				2	72
F03	Contrôle de la circulation aérienne			267						5	272
F04	Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	3									3
F05	Ingénierie et exploitation des systèmes		1	122			2			5	130
F06	Ingénierie et aménagement					2					2
F07	Exploitation des aéronefs						5				5
F08	Soutien à la recherche et au développement				3						3
F09	Formation aéronautique		1				47				48
F10	Économie et développement durable		5	1	4						10
F11	Réglementation et juridique		3	1	4				1		9
F12	Ressources humaines		4	14	2		6		12		38
F13	Finances		3	7			4		21		35
F14	Informatique de gestion et logistique	1	6	13		1	7		12		40
F15	Communication			1			1		1		3
TOTAL GÉNÉRAL		4	97	430	13	9	72	31	60	15	731

FLUX DE PERSONNELS PAR FILIÈRE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC/MÉTÉO-FRANCE

Bilan

		BEA	DSAC	DSNA	DTA	STAC	ENAC	METEO	SG	COM	TOTAL
000	Hors filière	0	-1	-1	0	0	0	-19	-9	-3	-33
F01	Élaboration et éval. des politiques publiques	0	8	1	2	0	1	0	1	1	14
F02	Certification, contrôle et surveillance	0	2	0	0	-2	0	0	0	1	1
F03	Contrôle de la circulation aérienne	0	0	-26	0	0	0	0	0	12	-14
F04	Enquêtes et analyses de sécurité aérienne	-3	0	0	0	0	0	0	0	0	-3
F05	Ingénierie et exploitation des systèmes	0	-1	6	0	0	1	0	0	1	7
F06	Ingénierie et aménagement	0	0	1	0	-2	0	0	0	1	0
F07	Exploitation des aéronefs	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
F08	Soutien à la recherche et au développement	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
F09	Formation aéronautique	0	-1	2	0	0	7	0	0	0	8
F10	Économie et développement durable	0	2	2	2	1	0	0	0	0	7
F11	Réglementation et juridique	0	-2	-1	-2	0	0	0	-1	0	-6
F12	Ressources humaines	0	5	3	-1	1	-1	0	0	1	8
F13	Finances	0	4	2	0	1	-2	0	-12	0	-7
F14	Informatique de gestion et logistique	-1	2	8	0	0	2	0	0	0	11
F15	Communication	0	1	0	0	1	1	0	0	0	3
TOTAL GÉNÉRAL		-4	19	-3	3	0	11	-19	-21	14	0

Composition des jurys

Corps d'accueil	Recrutement concerné	Composition des jurys	Hommes	Femmes	Examineurs	Jurys dont examinateurs
ADMINISTRATIFS						
ATTACHÉS DE L'ÉTAT	Examen professionnel ATTAE Principal	5	3	2		5
	Examen professionnel ATTAE	6	4	2		6
ASSISTANTS DE L'AVIATION CIVILE	Examen professionnel ASAAC classe except.	4	2	2		4
	Examen professionnel ASAAC classe normale	4	2	2		4
	Examen professionnel ASAAC classe sup. avancement	4	2	2		4
	Examen professionnel ASAAC classe sup. recrutement	5	2	3		5
ADJOINTS DE L'AVIATION CIVILE	Externe ADAAC					
	Interne ADAAC					
	Examen professionnel ADAAC					
TECHNIQUES						
INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE	Interne IEEAC	5	3	2	36	41
	Examen professionnel IEEAC	10	6	4	4	14
INGÉNIEURS DU CONTRÔLE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE	Externe ICNA	6	4	2	101	107
	Interne ICNA	6	4	2	101	107
	Examen professionnel ICNA	5	4	1	45	50
	Sélection professionnelle ICNA	4	3	1	39	43
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS DES SYSTÈMES DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE	Externe IESSA	6	3	3	60	66
	Interne IESSA	6	3	3	60	66
	Examen professionnel IESSA	5	5	0	20	25
TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES ÉTUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE	Externe TSEEAC	6	4	2	50	56
	Interne TSEEAC	6	4	2	50	56
	Examen professionnel TSEEAC	5	2	3	25	30

Note : pas de recrutement par la voie de concours ou examen professionnel en 2018 pour les adjoints (mais recrutement sans concours).

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Résultats

Corps d'accueil	Concours concernés	Postes offerts	Inscrits	Présents	Nombre d'épreuves écrites	Admissibles	Nombre d'épreuves orales	Admis hommes	Admis femmes	Total admis
ADMINISTRATIFS										
ATTACHÉS DE L'ÉTAT	Examen professionnel ATTAE Principal	3	24	17			1	1	2	3
	Examen professionnel ATTAE	3	61	51	1	14	1	0	3	3
ASSISTANTS DE L'AVIATION CIVILE	Examen professionnel ASAAC classe except.	5	18	17	1	13	1	1	4	5
	Examen professionnel ASAAC classe normale	8	77	62	1	22	1	0	8	8
	Examen professionnel ASAAC classe sup. avancement	3	9	9			1	1	2	3
	Examen professionnel ASAAC classe sup. recrutement	2	77	56	1	16	1	1	1	2
ADJOINTS DE L'AVIATION CIVILE	Externe ADAAC									
	Interne ADAAC									
	Examen professionnel ADAAC									
TECHNIQUES										
INGÉNIEURS DES ÉTUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE	Externe IEEAC	13	11 120	NR	7	NR	7	11	2	13
	Interne IEEAC	1	8	8	3		4	2	0	2
	SAUVADET	4	4	4	1	4	1	4	0	4
	Examen professionnel IEEAC	4	10	10	2	7	1	4	0	4
INGÉNIEURS DU CONTRÔLE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE	Externe ICNA	66	596	522	5	189	4	49	17	66
	Interne ICNA	13	16	16	5	11	4	7	3	10
	Examen professionnel ICNA	13	5	4			3	1	2	3
	Sélection professionnelle ICNA	16	11	7			2	6	0	6
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS DES SYSTÈMES DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE	Externe IESSA	30	339	221	4	103	2	21	9	30
	Interne IESSA	7	10	10	4	4	2	1	0	1
	Examen professionnel IESSA	7	13	12			4	7	0	7
TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES ÉTUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE	Externe TSEEAC	43	437	347		96		32	11	43
	Interne TSEEAC	12	47	37		19		9	3	12
	Examen professionnel TSEEAC	6	64	NR	1	19	1	1	5	6

CONCOURS ADMINISTRATIFS
NOMBRE D'ADMIS PAR GENRECONCOURS TECHNIQUES
NOMBRE D'ADMIS PAR GENRE

PERSONNELS EN DÉTACHEMENT, HORS CADRE OU MIS À DISPOSITION

PÉRIMÈTRE DGAC

	NATIONAL						TOTAL
	ADP	COLL. TER. OU EP OU ORGANISMES PRIVES	ASSOCIATIONS	DSNA SERVICE	FONCTION ÉLECTIVE	MINISTERES	
ADMCV	1					3	4
IPEF	2	7		1		6	16
ICNA	1	1		1			3
IESSA						1	1
IEEAC		5		1		2	8
ATTAE		3		1		7	11
TSEEAC		2					2
ASAAC		3	2			5	10
ADAAC		2	9		1	3	15
Ouvriers			2				2
Contractuels							0
TOTAL	4	23	13	4	1	27	72

	INTERNATIONAL										TOTAL
	CE/EU	AESA	OACI	AMBASSADE DE FRANCE	MEAE	SESAR JU	EUROCONTROL	SGAE	AGENCE SPATIALE EUROPEENNE	INSTITUT SINO EUROPEEN DE L'INGENIERIE DE L'AVIATION	
ADMCV	1		2								3
IPEF			2	1	2		3			1	9
ICNA	1		1			1	2				5
IESSA				1			3				4
IEEAC	1	11	6				4		1		23
ATTAE	2			2	2		1	1			8
TSEEAC			1				3				4
ASAAC							1				1
ADAAC							1				1
Ouvriers											0
Contractuels	1										1
TOTAL	6	11	12	4	4	1	18	1	1	1	59



LES RÉMUNÉRATIONS

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel de la DGAC sont regroupées sur le programme 613 "Soutien aux prestations de l'aviation civile" de la mission "Contrôle et exploitation aériens".

Ce poste de dépenses représente plus de 50% des crédits du BACEA.

L'exécution 2018 s'élève à 1 182,9 M€.

Cette exécution inclut notamment :

- la mise en œuvre de la PPCR 2018 pour tous les corps hors emplois fonctionnels et hors reclassement pour les corps techniques d'ingénieurs de l'aviation civile ;
- la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la CSG ;
- la contribution de la DGAC au fonds de l'allocation temporaire complémentaire des ICNA (fonds ATC/CIT) ;
- le paiement des mesures du protocole 2016-2019.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

La rémunération globale moyenne (traitement brut, primes et indemnités, cotisations et prestations sociales hors CAS Pensions) augmente de près de 2% par rapport à l'année antérieure.

CONSOMMATION DU PLAFOND D'EMPLOIS ET EXÉCUTION DU SCHÉMA D'EMPLOIS

La consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'élève à 10 431 ETPT pour un plafond d'emplois autorisé en 2018 de 10 677 ETPT.

Le schéma d'emplois fixé à 0 suppression d'emplois en 2018 a été respecté en exécution. Le nombre total d'entrées et de sorties s'est élevé à 440 ETP.

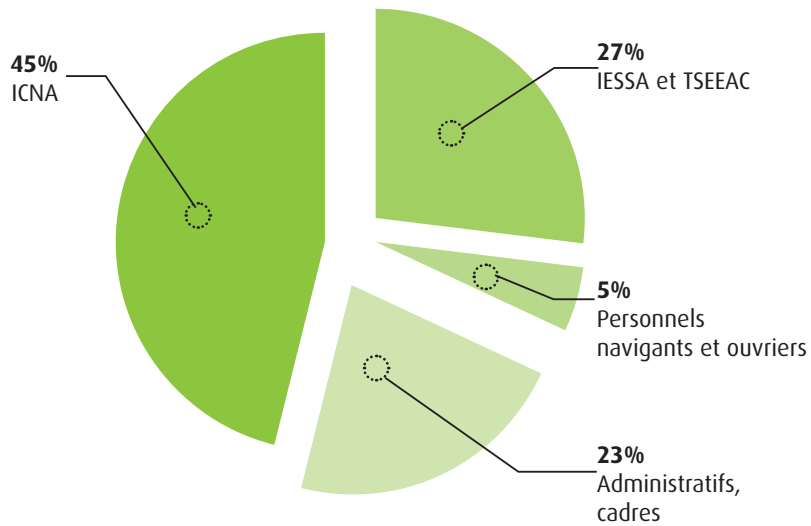
MASSE SALARIALE

La répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses et par catégorie d'emplois est globalement stable par rapport à celle constatée en 2017 avec :

- des salaires et des primes qui représentent près de 70% de la totalité de la dépense ;
- une masse salariale des personnels techniques de la navigation aérienne (ICNA, IESSA et TSEEAC) qui représente 72% du budget des dépenses de personnel.

LA MASSE SALARIALE**PÉRIMÈTRE BACEA****Répartition de la masse salariale par catégorie d'emplois**

Administratifs et cadres	267 304 114 €
ICNA	535 411 911 €
IESSA et TSEEAC	318 721 895 €
PERSONNELS NAVIGANTS ET OUVRIERS	61 441 839 €

Répartition de la masse salariale par catégorie d'emplois en pourcentage

LA MASSE SALARIALE

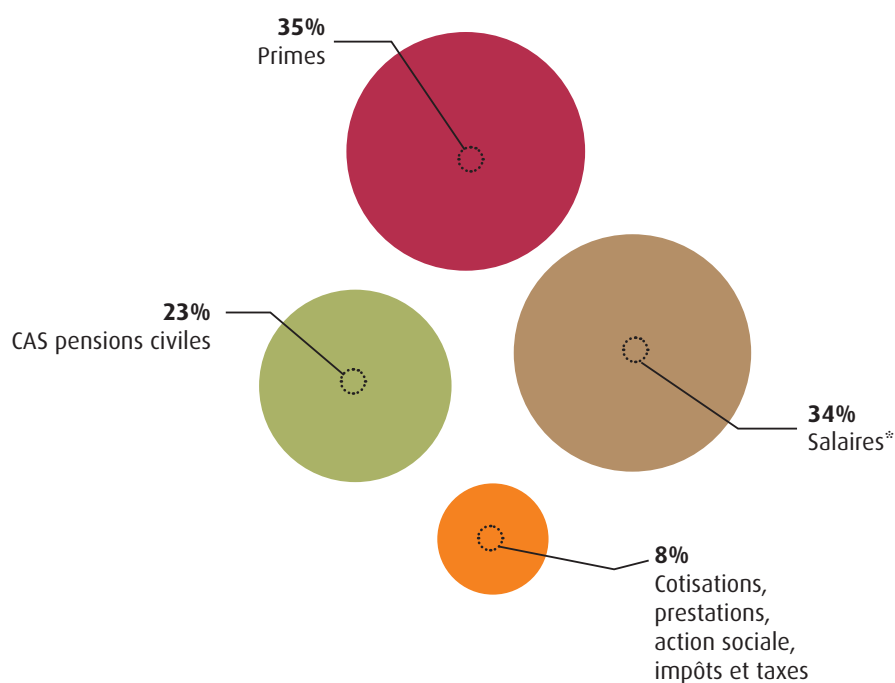
PÉRIMÈTRE BACEA

Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses en valeur absolue

SALAIRES*	PRIMES	CAS PENSIONS CIVILES	COTISATIONS, PRESTATIONS, ACTION SOCIALE, IMPÔTS ET TAXES
400 984 671 €	417 499 371 €	268 744 169 €	95 651 548 €



Répartition de la masse salariale par catégorie de dépenses en pourcentage



* Salaire : traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement (SFT)

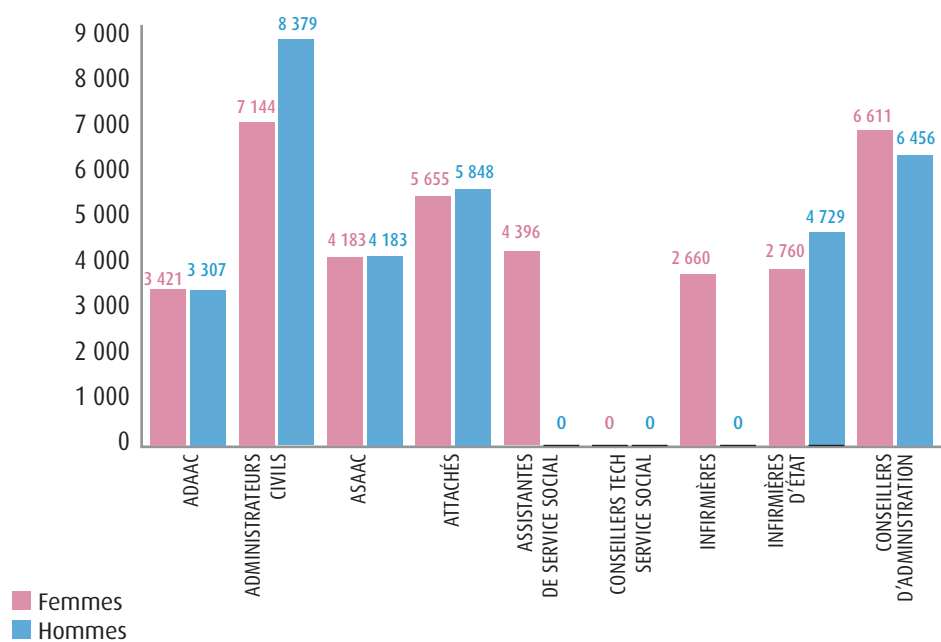
COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts en euros des personnels administratifs et médico-sociaux

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
ADAAC	Adjoint aviation civile	1 238 €	1 677 €	2 915 €
	Adjoint principal 2 ^e classe	1 391 €	1 783 €	3 174 €
	Adjoint principal 1 ^{re} classe	1 482 €	2 109 €	3 591 €
	Total ADAAC femmes	1 445 €	1 977 €	3 421 €
	Total ADAAC hommes	1 385 €	1 922 €	3 307 €
TOTAL ADAAC		1 436 €	1 968 €	3 404 €
ADMINISTRATEURS CIVILS	Administrateur civil	2 649 €	4 344 €	6 994 €
	Administrateur civil HC	3 815 €	4 605 €	8 420 €
	Administrateur civil général	5 009 €	5 731 €	10 740 €
	Total Admin. civil femmes	3 654 €	3 490 €	7 144 €
	Total Admin. civil hommes	3 477 €	4 902 €	8 379 €
TOTAL ADMINISTRATEURS CIVILS		3 506 €	4 672 €	8 178 €
ASAAC	ASAAC classe normale	1 511 €	2 032 €	3 543 €
	ASAAC classe supérieure	1 668 €	2 287 €	3 955 €
	ASAAC classe exceptionnelle	1 892 €	2 532 €	4 425 €
	Total ASAAC femmes	1 779 €	2 404 €	4 183 €
	Total ASAAC hommes	1 794 €	2 389 €	4 183 €
TOTAL ASAAC		1 783 €	2 400 €	4 183 €
ATTACHÉS	Attaché classe normale	2 162 €	2 815 €	4 977 €
	Attaché principal	2 308 €	3 691 €	5 999 €
	Total Attachés femmes	2 327 €	3 328 €	5 655 €
	Total Attachés hommes	2 455 €	3 392 €	5 848 €
TOTAL ATTACHÉS		2 384 €	3 356 €	5 740 €
ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL	Assistante service social	1 175 €	2 498 €	3 673 €
	Assistante principale service social	1 872 €	2 746 €	4 618 €
	Total Ass.service social femmes	1 709 €	2 687 €	4 396 €
TOTAL ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL		1 709 €	2 687 €	4 396 €
CTSS	Conseiller tech. service social	2 298 €	2 948 €	5 245 €
TOTAL TOTAL CTSS		2 298 €	2 948 €	5 245 €
INFIRMIÈRES	Infirmière classe normale			
	Infirmière classe supérieure	34 €	2 625 €	2 660 €
	TOTAL Infirmières femmes	34 €	2 625 €	2 660 €
TOTAL INFIRMIÈRES		34 €	2 625 €	2 660 €
INFIRMIÈRES D'ÉTAT	Infirmière d'État classe normale	120 €	2 004 €	2 124 €
	Infirmière d'État classe supérieure	383 €	2 830 €	3 213 €
	Infirmière d'État hors classe	-714 €	3 024 €	2 309 €
	Total Infirmières d'État femmes	0 €	2 760 €	2 760 €
	Total Infirmiers d'État hommes	1 462 €	3 266 €	4 729 €
TOTAL INFIRMIÈRES D'ÉTAT		81 €	2 788 €	2 868 €
CONSEILLERS D'ADMINISTRATION	Conseiller 1 ^{er} niveau	2 802 €	3 730 €	6 532 €
	Conseiller 2 ^e niveau			
	Total conseillers femmes	2 837 €	3 774 €	6 611 €
	Total conseillers hommes	2 768 €	3 688 €	6 456 €
TOTAL CONSEILLERS		2 802 €	3 730 €	6 532 €

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts en euros par corps administratifs et par genre



COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts en euros des personnels techniques

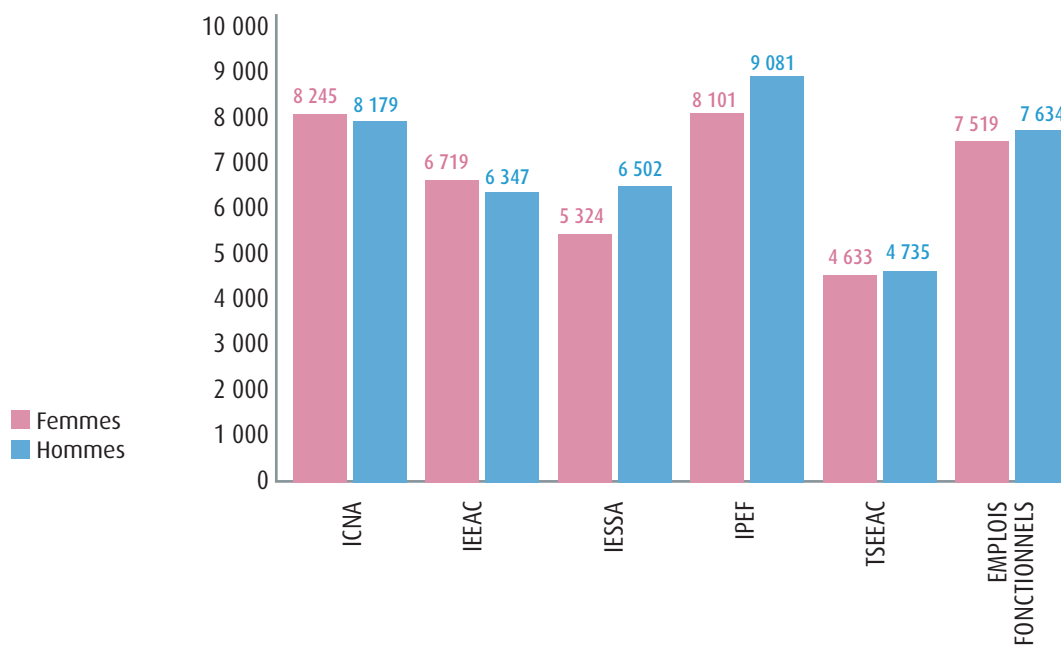
CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
ICNA	ICNA classe normale	1 450 €	1 689 €	3 139 €
	ICNA principal	4 920 €	2 393 €	7 312 €
	ICNA divisionnaire	5 216 €	3 176 €	8 392 €
	ICNA en chef	5 828 €	4 169 €	9 997 €
	TOTAL ICNA femmes	5 043 €	3 202 €	8 245 €
	TOTAL ICNA hommes	5 011 €	3 168 €	8 179 €
TOTAL ICNA		5 021 €	3 179 €	8 200 €
IEEAC	IEEAC classe normale	2 602 €	2 392 €	4 994 €
	IEEAC principal	3 851 €	3 883 €	7 734 €
	IEEAC HC	3 843 €	5 157 €	9 000 €
	TOTAL IEEAC femmes	3 399 €	3 320 €	6 719 €
	TOTAL IEEAC hommes	3 125 €	3 222 €	6 347 €
TOTAL IEEAC		3 184 €	3 244 €	6 428 €
IESSA	IESSA classe normale	1 199 €	1 852 €	3 051 €
	IESSA principal	3 060 €	2 764 €	5 824 €
	IESSA divisionnaire	3 608 €	3 905 €	7 512 €
	IESSA chef	4 147 €	4 754 €	8 900 €
	TOTAL IESSA femmes	2 421 €	2 903 €	5 324 €
	TOTAL IESSA hommes	3 174 €	3 328 €	6 502 €
TOTAL IESSA		3 124 €	3 300 €	6 424 €
IPEF	IPEF classe normale	2 278 €	2 848 €	5 126 €
	IPEF chef	3 200 €	5 794 €	8 994 €
	IGPEF	4 222 €	6 735 €	10 957 €
	IGPEF classe ex.	7 340 €	6 570 €	13 911 €
	TOTAL IPEF femmes	3 136 €	4 965 €	8 101 €
	TOTAL IPEF hommes	3 597 €	5 682 €	9 279 €
TOTAL IPEF		3 519 €	5 562 €	9 081 €
TSEEAC	TSEEAC classe normale	1 673 €	1 932 €	3 605 €
	TSEEAC classe supérieure	2 416 €	2 621 €	5 037 €
	TSEEAC classe ex.	2 813 €	2 974 €	5 786 €
	TSEEAC Polynésie	2 755 €	2 390 €	5 145 €
	TOTAL TSEEAC femmes	2 174 €	2 459 €	4 633 €
	TOTAL TSEEAC hommes	2 278 €	2 457 €	4 735 €
TOTAL TSEEAC		2 250 €	2 458 €	4 708 €
EMPLOIS FONCTIONNELS	RTAC	3 408 €	3 043 €	6 451 €
	CTAC	3 477 €	3 691 €	7 168 €
	CSTAC	3 772 €	4 110 €	7 882 €
	CUTAC	3 675 €	4 731 €	8 406 €
	TOTAL EF femmes	3 535 €	3 984 €	7 519 €
	TOTAL EF hommes	3 606 €	4 028 €	7 634 €
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS		3 594 €	4 021 €	7 615 €

COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA



Ventilation des coûts totaux mensuels bruts en euros par corps techniques et par genre



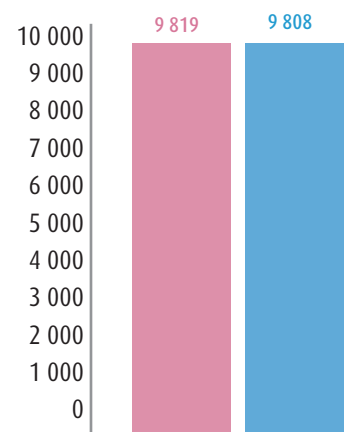
COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts en euros des emplois supérieurs

CORPS	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL
Chefs de service	3 977 €	5 430 €	9 406 €
Directeurs	7 896 €	7 233 €	15 128 €
Directeurs de projet	4 864 €	4 892 €	9 756 €
Experts de haut niveau	4 592 €	4 936 €	9 529 €
Sous-directeurs	4 215 €	5 570 €	9 785 €
Emplois supérieurs femmes	4 096 €	5 723 €	9 819 €
Emplois supérieurs hommes	4 358 €	5 451 €	9 808 €
TOTAL	4 302 €	5 509 €	9 811 €

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts en euros par genre des emplois supérieurs



Coûts moyens mensuels bruts en euros par corps, y compris agents détachés sur un emploi fonctionnel

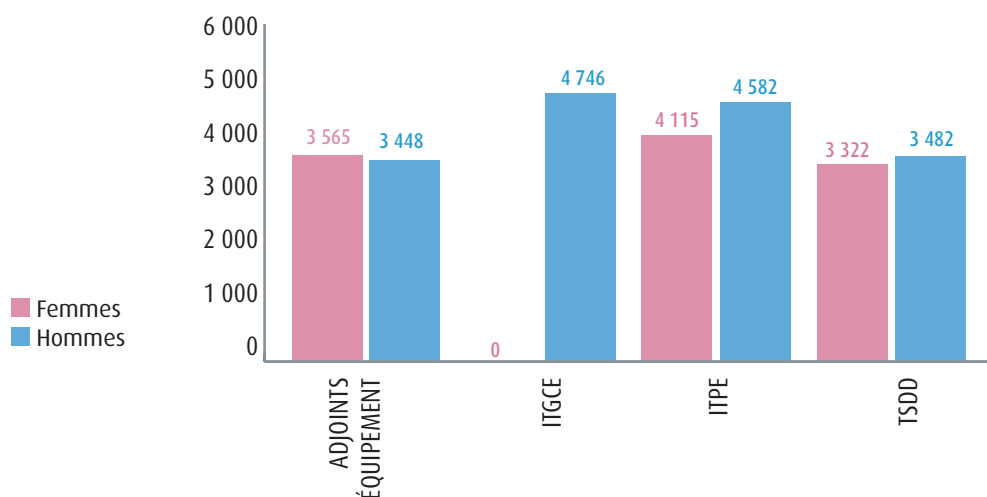
CORPS TOUS AGENTS Y/C CEUX SUR EMPLOI FONCTIONNEL	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES	TOTAL	PART D'EMPLOIS FONCTIONNELS EN %
Administrateurs civils	4 039 €	4 953 €	8 992 €	36%
Administrateurs civils femmes	3 990 €	4 668 €	8 657 €	50%
Administrateurs civils hommes	4 056 €	5 047 €	9 103 €	31%
ATTACHÉS	2 494 €	3 454 €	5 948 €	26%
Attachés femmes	2 449 €	3 434 €	5 883 €	24%
Attachés hommes	2 546 €	3 478 €	6 023 €	29%
IEEAC	3 424 €	3 725 €	7 149 €	41%
IEEAC femmes	3 498 €	3 826 €	7 324 €	42%
IEEAC hommes	3 403 €	3 697 €	7 099 €	40%
IESSA	3 174 €	3 444 €	6 618 €	12%
IESSA femmes	2 502 €	2 989 €	5 491 €	8%
IESSA hommes	3 220 €	3 475 €	6 695 €	12%
IPEF	3 559 €	5 415 €	8 974 €	28%
IPEF femmes	3 078 €	4 881 €	7 959 €	37%
IPEF hommes	3 673 €	5 542 €	9 216 €	26%
TSEAC	2 462 €	2 614 €	5 076 €	19%
TSEAC femmes	2 327 €	2 561 €	4 889 €	13%
TSEAC hommes	2 508 €	2 632 €	5 140 €	21%

Femmes
Hommes

Coûts moyens mensuels bruts en euros des personnels "Équipement"

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS	TOTAL
Adjoints Équipement	Agent d'exploitation	2 623 €	1 729 €	4 352 €
	Adjoint technique	1 770 €	1 851 €	3 622 €
	Adjoint technique principal			
	TOTAL Adjoints femmes	1 707 €	1 858 €	3 565 €
	TOTAL Adjoints hommes	1 727 €	1 722 €	3 448 €
TOTAL ADJOINTS		1 840 €	1 841 €	3 681 €
DESSINATEURS		477 €	1 866 €	2 342 €
CHARGÉS D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES		1 122 €	2 347 €	3 469 €
ARCHITECTES ET URBANISTES		2 553 €	4 866 €	7 419 €
ITGCE	ITGCE classe normale	853 €	2 178 €	3 031 €
	ITGCE divisionnaire	2 175 €	3 519 €	5 694 €
	TOTAL ITGCE femmes	-	-	-
	TOTAL ITGCE hommes	1 704 €	3 042 €	4 746 €
TOTAL ITGCE		1 704 €	3 042 €	4 746 €
ITPE	ITPE classe normale	1 285 €	2 638 €	3 923 €
	ITPE divisionnaire	2 155 €	3 434 €	5 589 €
	TOTAL ITPE femmes	1 386 €	2 730 €	4 115 €
	TOTAL ITPE hommes	1 629 €	2 953 €	4 582 €
TOTAL ITPE		1 566 €	2 895 €	4 461 €
TSDD	TSDD classe normale	963 €	2 168 €	3 131 €
	TSDD principal	897 €	2 112 €	3 009 €
	TSDD chef	1 043 €	2 569 €	3 611 €
	TOTAL TSDD femmes	911 €	2 411 €	3 322 €
	TOTAL TSDD hommes	1 029 €	2 453 €	3 482 €
TOTAL TSDD		1 006 €	2 445 €	3 451 €

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts en euros par corps équipement et par genre



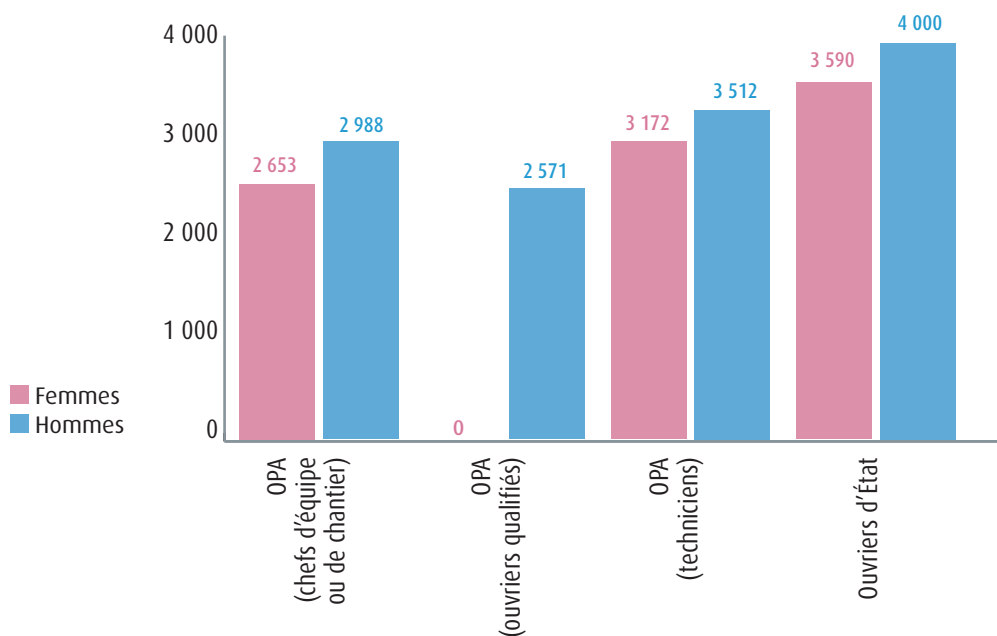
COÛTS MOYENS MENSUELS BRUTS DES PERSONNELS

PÉRIMÈTRE BACEA

Coûts moyens mensuels bruts en euros des ouvriers d'État et des ouvriers des parcs et ateliers (OPA)

CORPS	GRADE	INDEMNITÉS	RÉMUNÉRATIONS	TOTAL
OPA (chefs d'équipe ou de chantier)	Chef d'atelier	1 276 €	2 643 €	3 919 €
	Chef de chantier	1 144 €	2 193 €	3 338 €
	Chef d'équipe A	762 €	1 637 €	2 399 €
	Chef d'équipe B	929 €	1 743 €	2 672 €
	Chef d'équipe C	1 157 €	1 883 €	3 040 €
	Chef d'exploitation	1 306 €	2 612 €	3 918 €
	Réception. Atelier	1 311 €	1 823 €	3 133 €
	Responsable travaux	1 365 €	1 911 €	3 276 €
	Spécialiste A	824 €	1 586 €	2 410 €
	Spécialiste B	992 €	2 066 €	3 058 €
	Total OPA Chefs femmes	915 €	1 738 €	2 653 €
	Total OPA Chefs hommes	1 069 €	1 920 €	2 988 €
	TOTAL OPA CHEFS		1 066 €	1 916 €
OPA (ouvriers qualifiés)	Compagnon			
	Maître compagnon	978 €	1 593 €	2 571 €
	Total OPA qualifiés femmes	-	-	-
	Total OPA qualifiés hommes	978 €	1 593 €	2 571 €
TOTAL OPA QUALIFIÉS		978 €	1 593 €	2 571 €
OPA (techniciens)	Technicien 1 ^{er} niveau	1 045 €	1 850 €	2 894 €
	Technicien 2 ^e niveau	1 861 €	2 101 €	3 962 €
	Technicien 3 ^e niveau	2 034 €	2 485 €	4 519 €
	Technicien principal	1 407 €	3 068 €	4 475 €
	Total techniciens femmes	837 €	2 831 €	3 669 €
	Total techniciens hommes	1 525 €	2 085 €	3 610 €
TOTAL OPA TECHNICIENS		1 507 €	2 105 €	3 612 €
Ouvriers d'État	Chef d'équipe cat. 7	1 214 €	2 892 €	4 106 €
	Chef d'équipe HC	1 526 €	3 324 €	4 850 €
	Chef d'équipe HC A	1 534 €	3 246 €	4 780 €
	Chef d'équipe HC B	1 606 €	3 813 €	5 418 €
	Chef d'équipe HC C	2 339 €	4 411 €	6 750 €
TOTAL OE CHEFS D'ÉQUIPE		1 660 €	3 612 €	5 272 €
Ouvriers d'État	Ouvrier métal groupe 5	1 109 €	2 550 €	3 660 €
	Ouvrier métal groupe 6	1 036 €	1 987 €	3 023 €
	Ouvrier métal groupe 7	1 105 €	2 367 €	3 471 €
	Ouvrier métal HC	1 730 €	2 891 €	4 621 €
	Ouvrier métal HC A	1 227 €	2 682 €	3 908 €
	Ouvrier métal HC B	1 398 €	3 143 €	4 542 €
	Ouvrier métal HC C	1 069 €	2 214 €	3 283 €
	Total ouvriers d'État femmes	1 085 €	2 505 €	3 590 €
	Total ouvriers d'État hommes	1 275 €	2 725 €	4 000 €
TOTAL OUVRIERS D'ÉTAT		1 263 €	2 711 €	3 974 €

Ventilation des coûts totaux mensuels bruts par corps ouvriers en euros et par genre



RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE

PÉRIMÈTRE BACEA

Rémunération nette mensuelle moyenne (estimation) en euros

	Hommes	Femmes	Écart mensuel moyen femmes / hommes
A+	7 843 €	6 936 €	-907 €
A	6 558 €	6 752 €	194 €
B	4 215 €	3 871 €	-343 €
C	2 825 €	2 925 €	100 €
CONTRACTUELS	4 372 €	3 468 €	-904 €
OE	3 377 €	3 020 €	-357 €
OPA	2 722 €	2 605 €	-117 €
PN	6 750 €	5 479 €	-1 271 €

(**) population trop peu nombreuse pour être représentative

Focus sur la catégorie A+

Femmes		Hommes	
% d'IPEF parmi les femmes A+	75%	% d'IPEF parmi les hommes A+	81%
% d'adm. civ. parmi les femmes A+	25%	% d'adm. civ. parmi les hommes A+	19%

Focus sur la catégorie A

Femmes		Hommes	
% d'attachées parmi les femmes A	8%	% d'attachés parmi les hommes A	3%
% d'ICNA parmi les femmes A	76%	% d'ICNA parmi les hommes A	57%
% d'IEEAC parmi les femmes A	9%	% d'IEEAC parmi les hommes A	11%
% d'IESSA parmi les femmes A	5%	% d'IESSA parmi les hommes A	28%
% d'ITPE parmi les femmes A	1%	% d'ITPE parmi les hommes A	2%
% autres femmes A	1%	% autres hommes A	0%

Focus sur la catégorie B

Femmes		Hommes	
% d'ASAAC parmi les femmes B	35%	% d'ASAAC parmi les hommes B	7%
% de TSDD parmi les femmes B	5%	% de TSDD parmi les hommes B	10%
% de TSEEAC parmi les femmes B	55%	% de TSEEAC parmi les hommes B	83%
% autres femmes B	5%	% autres hommes B	1%

BON À SAVOIR

A+ : IPEF, administrateurs civils, emplois fonctionnels
 A : IEEAC, ICNA, IESSA, emplois fonctionnels, ATTAE, ITPE, divers A
 B : TSEEAC, TSDD, ASAAC, emplois fonctionnels, divers B
 C : ADAAC, dessinateurs, divers C



LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce chapitre synthétise les principaux indicateurs sur les conditions de travail des agents de la DGAC, en particulier les accidents et les arrêts de travail. Les synthèses concernent le périmètre DGAC et ENAC (tous personnels) et s'appuient sur les données recueillies auprès des services gestionnaires.

CONDITIONS DE TRAVAIL À LA DGAC

Au cours de l'année 2018, la DGAC a proposé via son programme annuel de prévention des actions à court et long terme.

En 2018, les premières actions issues du plan d'actions triennal d'amélioration de la QVAT validé fin 2017 ont pu être mises en œuvre.

En particulier, l'action concernant le bilan qualitatif sur le fonctionnement des CSL et de la CNISIST et la proposition de pistes d'amélioration pour ces instances ainsi que l'expérimentation de l'ajout d'une partie spécifique à la qualité de vie au travail à l'occasion de l'entretien professionnel, ont été initiées.

Par ailleurs, le séminaire à destination des cadres de la DGAC, relatif à la prévention des RPS, animé par la secrétaire générale et les directions métier, initié en 2017, a été étendu à de nouveaux bassins d'emploi.

Le questionnaire relatif à la prévention des troubles musculo-squelettiques a été diffusé puis analysé en 2018 afin de permettre l'analyse de cette thématique auprès des agents de la DGAC qu'ils soient en horaires de bureau ou en horaires permanents.

Une enquête concernant le télétravail à la DGAC a également été lancée en 2018 auprès des télétravailleurs et des encadrants qui montre une progression sensible du nombre de télétravailleurs et un retour d'expérience positif concernant le dispositif.

Par ailleurs, une réflexion autour du travail isolé a permis de réaliser un état des lieux des situations de travail au sein de la DGAC présentant ce facteur de risque aggravant. À l'issue, un inventaire des mesures de prévention a été dressé.

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE DES INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le nombre des accidents du travail ou de service est un des indicateurs qui permet de mesurer la qualité des conditions de travail.

En 2018, ont été répertoriés 79 accidents du travail ou de service (hors trajet) avec et sans arrêt de travail, représentant 1 159 jours non travaillés.

Le nombre d'accidents (avec et sans arrêt) a diminué pour l'ensemble de la DGAC entre 2017 et 2018. S'il a baissé pour les personnels techniques et administratifs, il a augmenté pour les ouvriers de l'État.

On constate également une forte diminution du nombre de jours d'arrêt malgré une légère augmentation (10%) du nombre d'accidents du travail ou de service ayant entraîné un arrêt de travail par rapport à 2017.

On note par ailleurs une augmentation du nombre d'accidents de trajet avec arrêt pour 2018, sensible pour les accidents liés aux déplacements à pied ou en deux roues. Ils ont entraîné 774 jours d'arrêts de travail contre 556 jours d'arrêts, soit une augmentation de 218 jours d'arrêt par rapport à 2017.

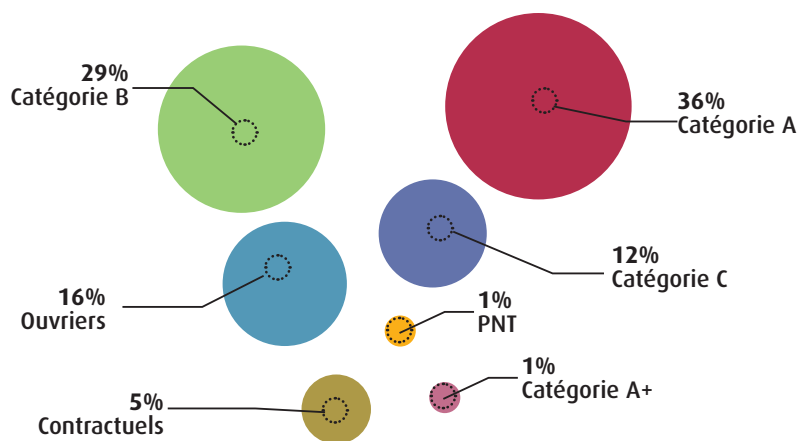
Enfin, le taux de fréquence pour l'ensemble des accidents avec arrêt (hors accident de trajet) s'élève à 2,18 accidents par million d'heures travaillées, soit une légère augmentation par rapport à 2017.

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet) PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par catégorie de personnels

Catégorie de personnels		Nombre d'accidents avec et sans arrêt
Catégorie A+		1
Catégorie A		54
Catégorie B		44
Catégorie C		19
Contractuels		7
PNT		2
Ouvriers		24
Répartition des ouvriers	Ouvriers d'État	22
	OPA	2
TOTAL		151

Répartition du nombre d'accidents par catégorie de personnel



Les données sur les accidents du travail concernent tous les corps ainsi que les contractuels, les apprentis et élèves.

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

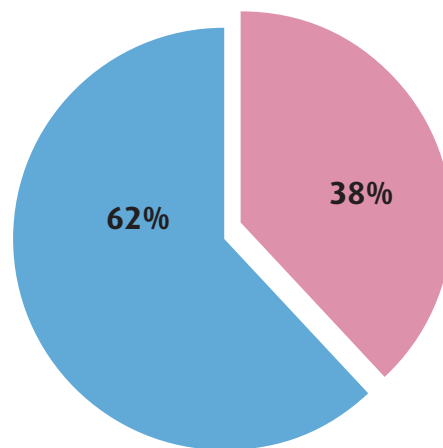
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents et nombre de jours d'arrêt par genre

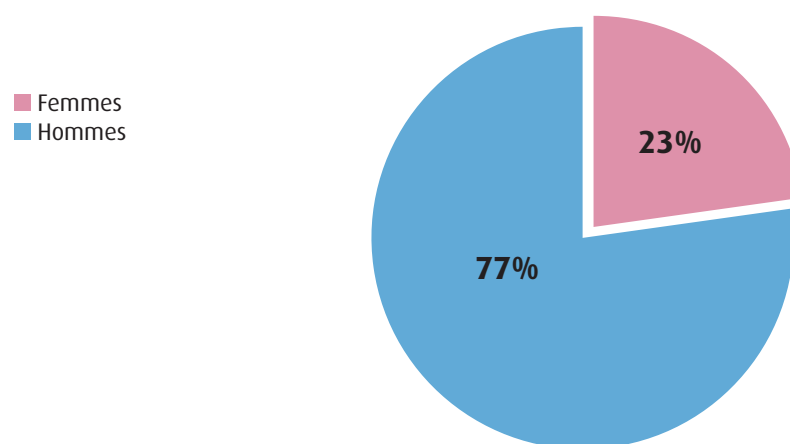
Nombre d'accidents	Femmes	Hommes
151	58	93
Nombre de jours d'arrêt	Femmes	Hommes
1 938	453	1 485

On observe par rapport à 2017 une augmentation globale (+3,4%) du nombre total d'accidents (travail/service et trajet) résultant d'une augmentation chez les hommes (+19,2%) et d'une diminution chez les femmes (-14,7%).
Contrairement au nombre d'accidents, l'ensemble des jours d'arrêt a diminué (de 2 219 à 1 938 jours, soit - 12,6%), notamment chez les femmes (-49,6%).

Répartition du nombre d'accidents par genre



Répartition du nombre de jours d'arrêt



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

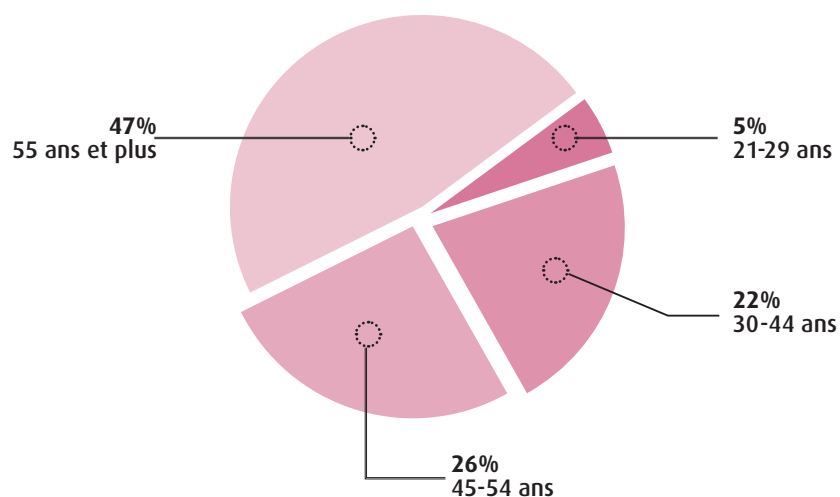
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par tranche d'âge et par genre

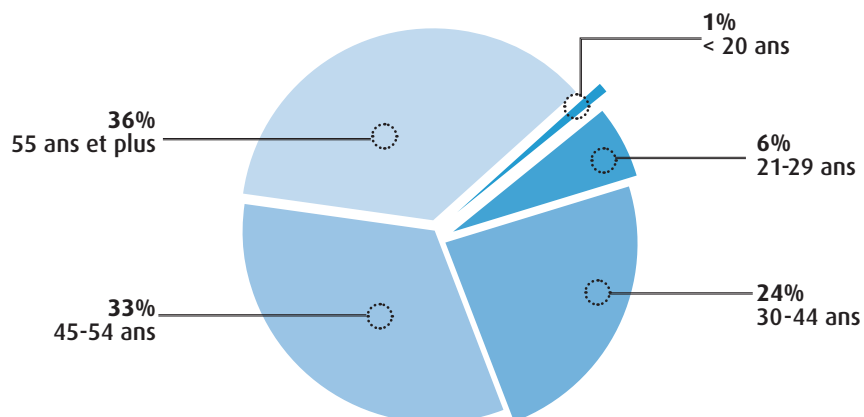
	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	1	0	1
21 - 29 ans	9	3	6
30 - 44 ans	35	13	22
45 - 54 ans	46	15	31
55 ans et +	60	27	33
TOTAL	151	58	93
	100%	38%	62%

On note une majorité d'accidents au-delà de 55 ans chez les femmes avec une répartition plus partagée chez les hommes.

Répartition des accidents par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents par tranche d'âge - Hommes



ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

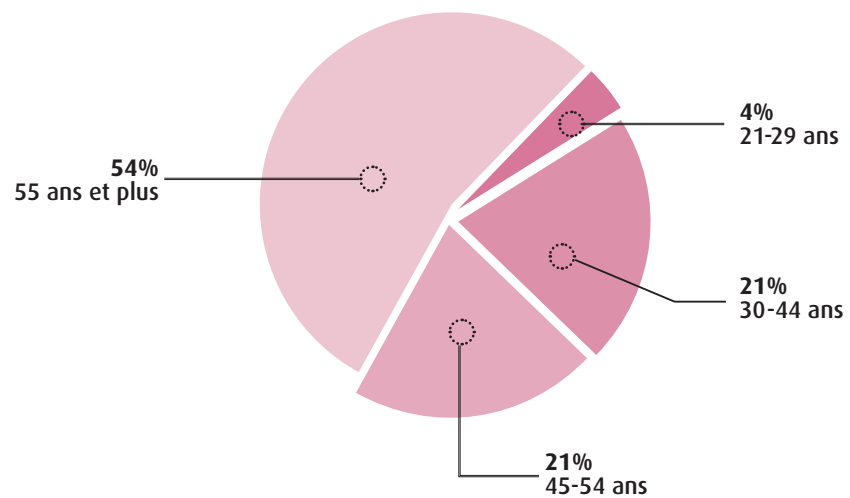
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par tranche d'âge et par genre

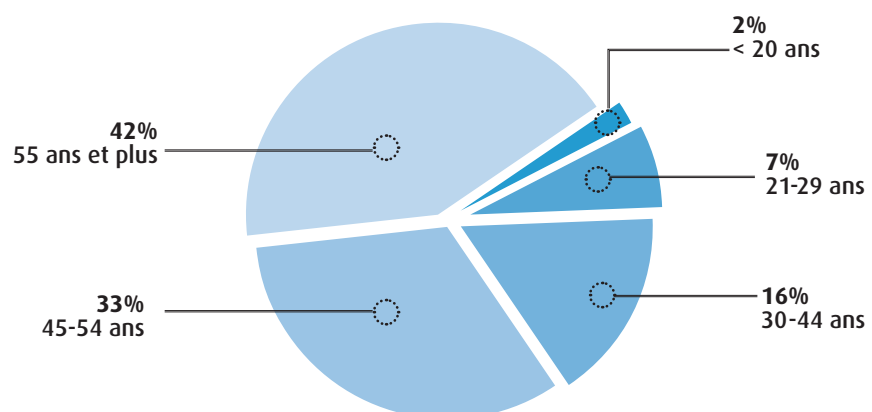
	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	1	0	1
21 - 29 ans	5	1	4
30 - 44 ans	14	5	9
45 - 54 ans	23	5	18
55 ans et +	36	13	23
TOTAL	79	24	55
	100%	30%	70%

Il est à noter une majorité d'accidents au-delà de 55 ans chez les femmes alors que la répartition est plus partagée chez les hommes.

Répartition des accidents par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents par tranche d'âge - Hommes



ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

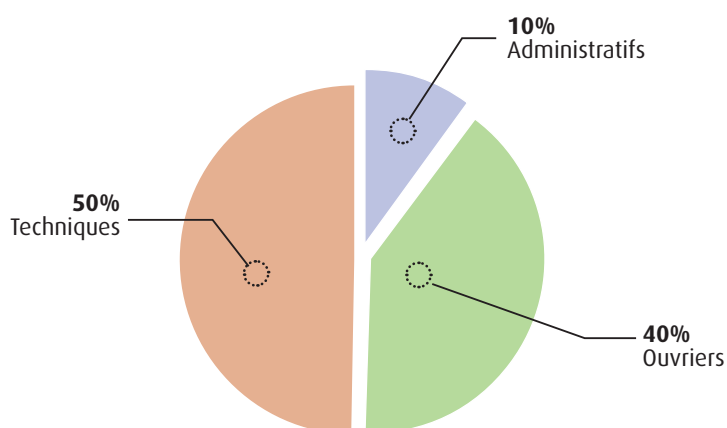
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents du travail et nombre de jours d'arrêt par catégorie de personnels

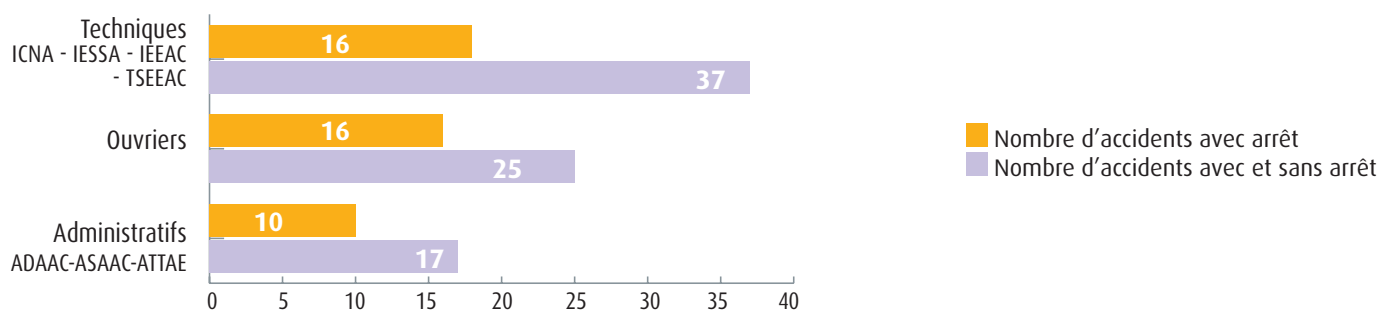
CATÉGORIES DE PERSONNELS	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ET SANS ARRÊT	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT	NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT
ADMINISTRATIFS (ADAAC-ASAAC-ATTAE)	17	10	118
OUVRIERS	25	16	466
TECHNIQUES (ICNA-IESSA-IEEAC-TSEEAC)	37	16	575
TOTAL	79	42	1 159

Le nombre d'accidents a diminué pour l'ensemble de la DGAC entre 2017 et 2018 (-10) avec cependant une augmentation pour les personnels ouvriers (+3) et une diminution pour les personnels administratifs (-5) et les personnels techniques (-8). Le nombre de jours d'arrêt est en forte diminution pour l'ensemble de la DGAC (-30,6%) avec pour les personnels administratifs, une baisse de 76 jours (-39%), pour les ouvriers 138 jours (-23%) et pour les personnels techniques 296 jours (-34%).

Répartition du nombre de jours d'arrêt de travail par catégorie de personnels



Répartition du nombre total d'accidents du travail avec et sans arrêt de travail par catégorie de personnels



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

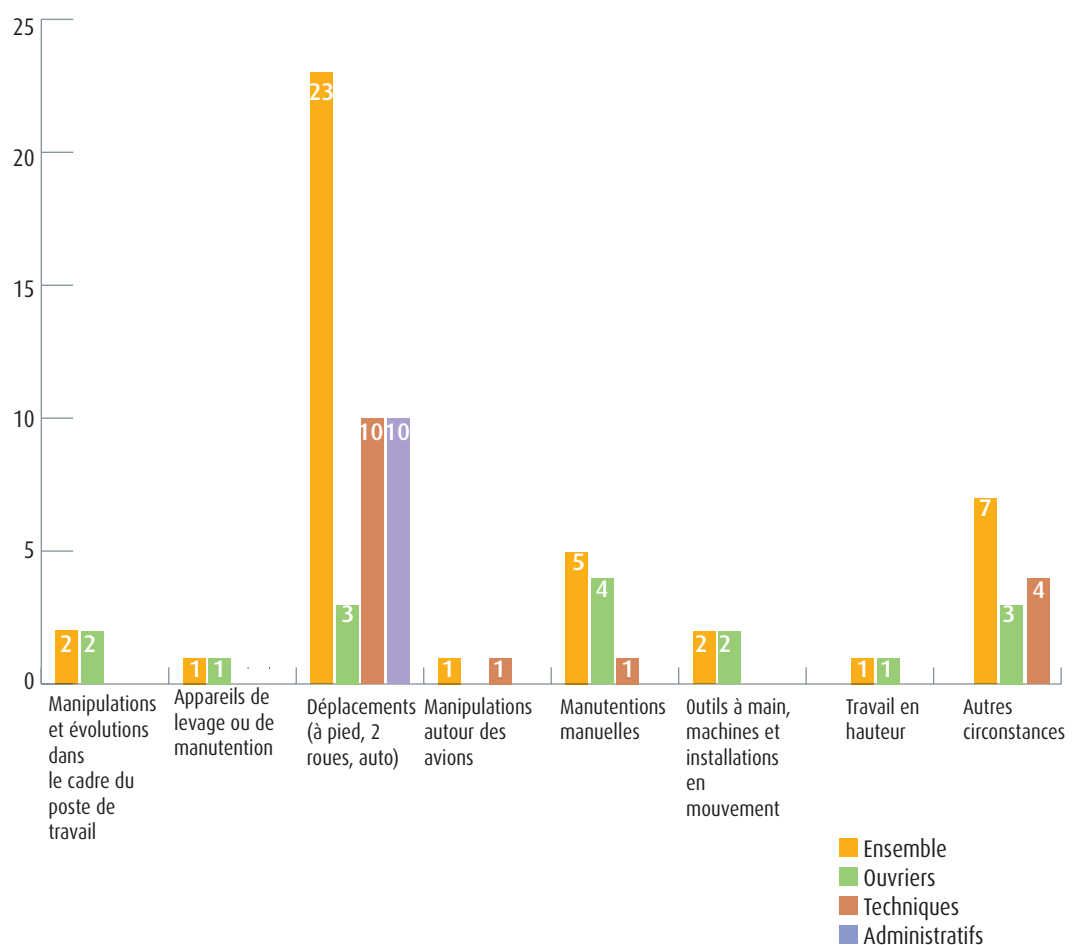
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents selon les circonstances et par catégorie de personnels

	Manipulations et évolutions dans le cadre du poste de travail	Appareils de levage ou de manutention	Déplacements (à pied, 2 roues, auto)	Manipulations autour des avions	Manutentions manuelles	Outils à main, machines et installations en mouvement
Ouvriers	2	1	3		4	2
Techniques			10	1	1	
Administratifs			10			
TOTAL	2	1	23	1	5	2

	Machines portatives	Travail en hauteur	Souffrance/Stress au travail	Autres circonstances	TOTAL
Ouvriers		1		3	16
Techniques				4	16
Administratifs					10
TOTAL	0	1	0	7	42

Malgré une baisse de l'ensemble des accidents du travail avec et sans arrêt, on constate une hausse des accidents avec arrêt (+10%) avec une majorité d'accidents liés à des déplacements sur le lieu de travail ou en mission.



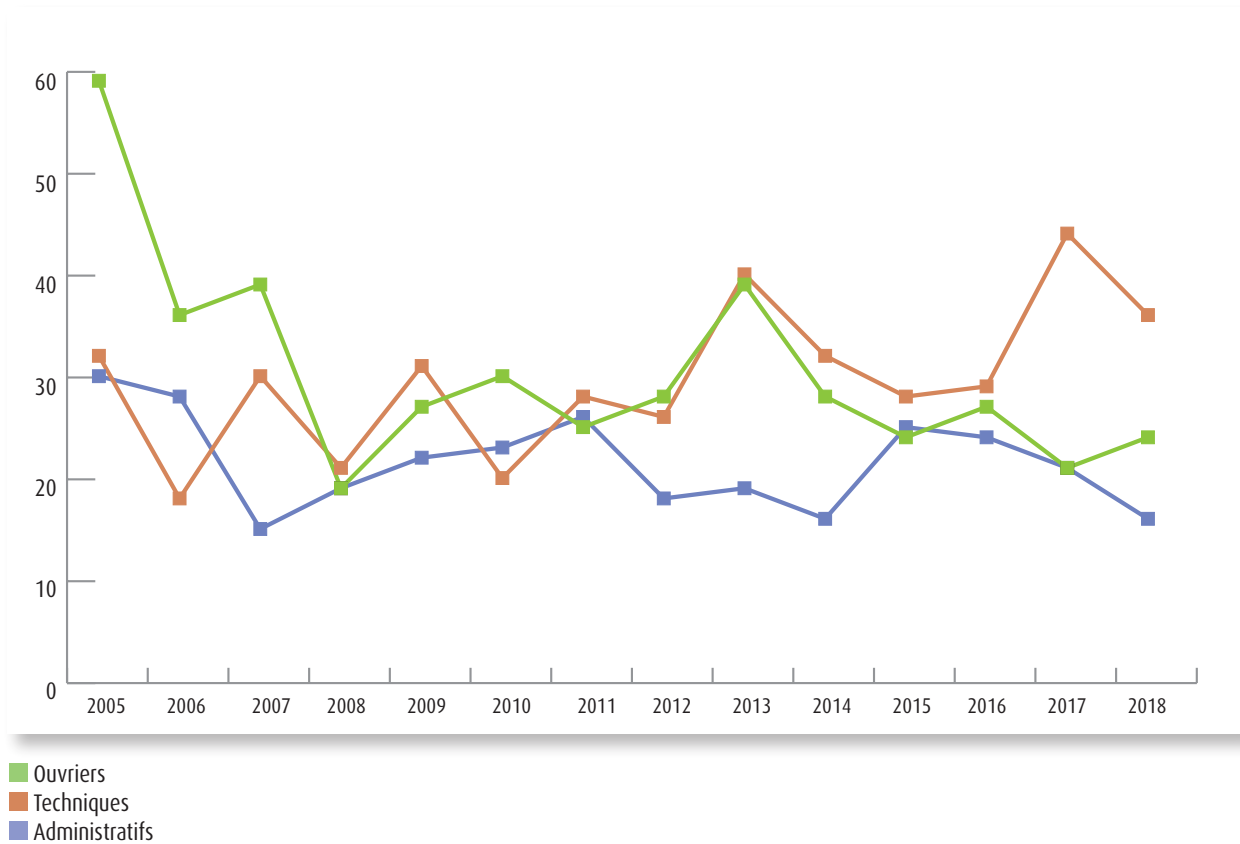
Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT (hors accidents de trajet) PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents du travail

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ouvriers	60	37	40	20	28	31	26	29	40	29	25	28	22	25
Techniques	33	19	31	22	32	21	29	27	41	33	29	30	45	37
Administratifs	31	29	16	20	23	24	27	19	20	17	26	25	22	17
TOTAL	124	85	87	62	83	76	82	75	101	79	80	83	89	79

Le nombre d'accidents est en baisse pour les personnels techniques et administratifs. Il retrouve son niveau de la période 2014 - 2016.



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

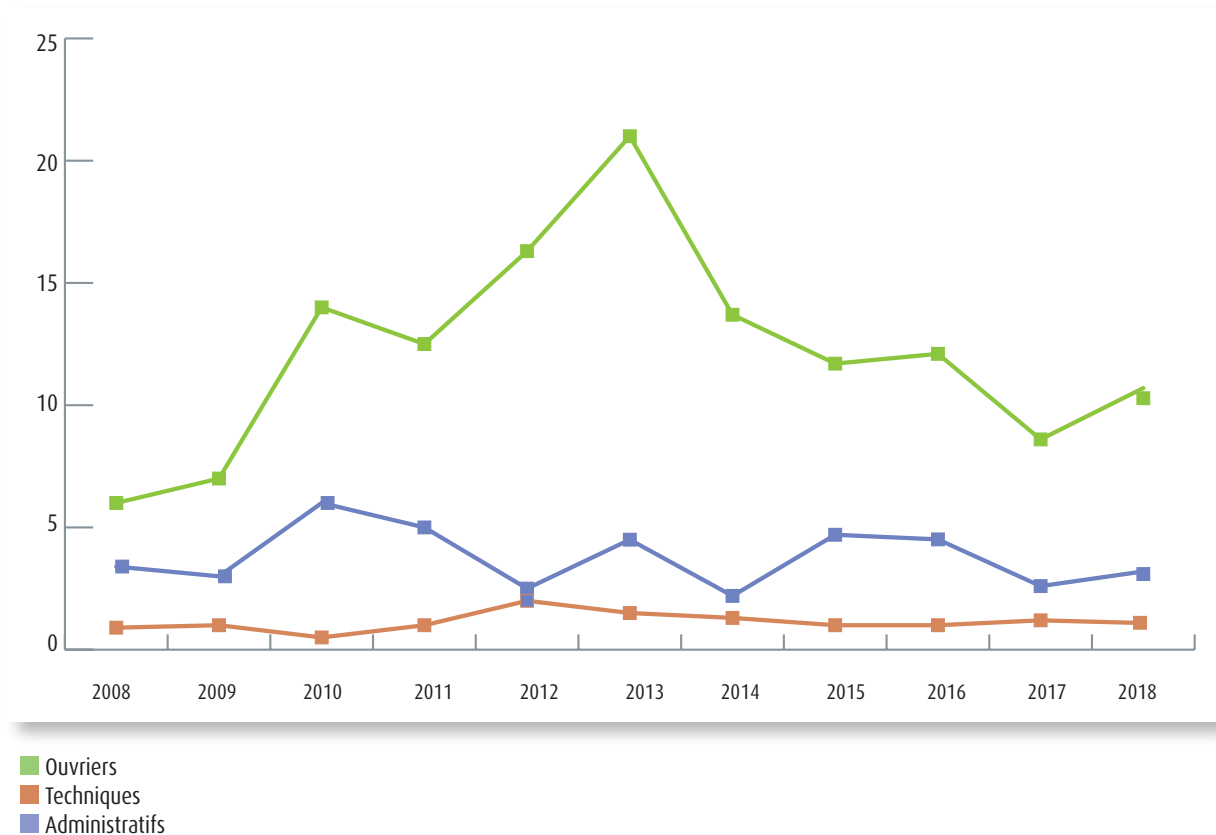
ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Taux de fréquence

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ouvriers	6,01	6,66	14,05	12,462	16,34	20,71	13,7	11,74	12,13	8,06	10,70
Techniques	0,908	1,18	0,66	1,106	1,09	1,47	1,34	1,06	0,98	1,23	1,09
Administratifs	3,405	3,32	6,04	4,953	2,47	4,51	2,21	4,79	4,54	2,62	3,26
TOTAL	1,798	1,98	2,63	2,69	2,60	3,43	2,49	2,49	2,42	1,98	2,18

Le taux de fréquence des accidents est en hausse du fait de l'augmentation des accidents avec arrêt chez les ouvriers et les personnels administratifs.



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

BON À SAVOIR

Le taux de fréquence conventionnel des accidents avec arrêt mesure le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées pendant un an.

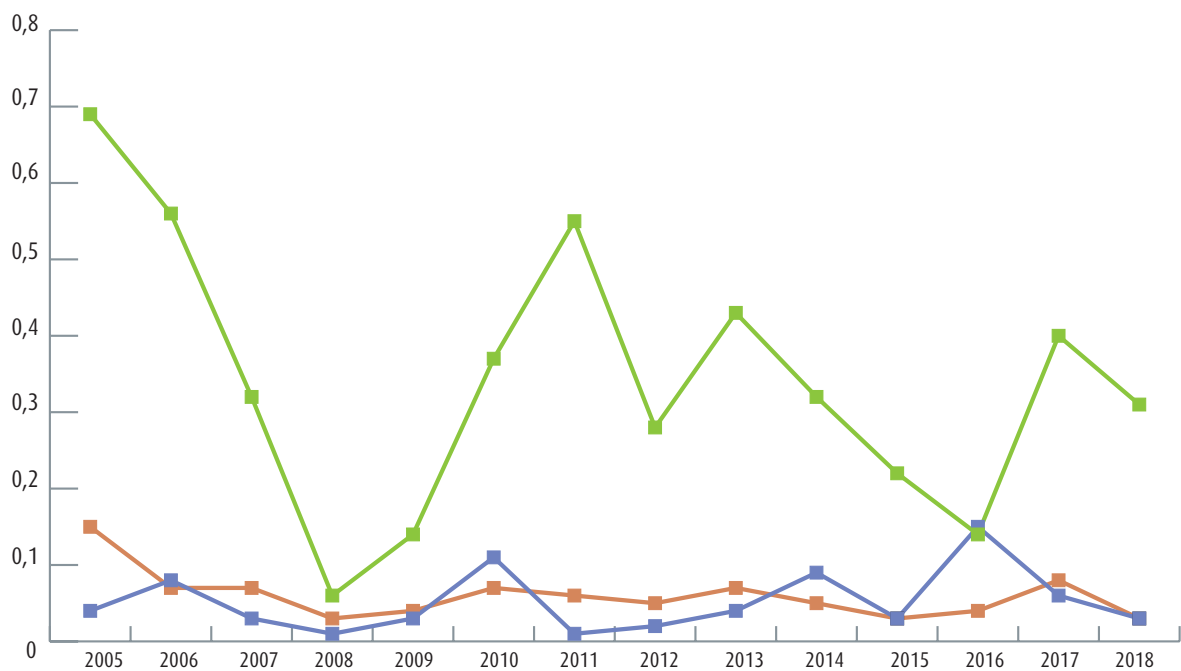
ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Taux de gravité

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ouvriers	0,69	0,565	0,32	0,067	0,143	0,375	0,55	0,280	0,432	0,327	0,223	0,148	0,406	0,312
Techniques	0,04	0,083	0,03	0,01	0,034	0,11	0,015	0,023	0,045	0,022	0,008	0,014	0,060	0,039
Administratifs	0,15	0,02	0,14	0,098	0,029	0,082	0,082	0,056	0,073	0,099	0,034	0,154	0,064	0,038
TOTAL	0,1	0,07	0,07	0,032	0,04	0,072	0,069	0,050	0,079	0,059	0,030	0,046	0,087	0,060

On observe une baisse par rapport à 2017 pour l'ensemble des corps, résultant de la diminution du nombre de jours d'arrêt.



- Ouvriers
- Techniques
- Administratifs

Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

BON À SAVOIR

Le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt renseigne sur le volume des arrêts de travail corrigé du nombre d'heures travaillées.

Il est exprimé en nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées.

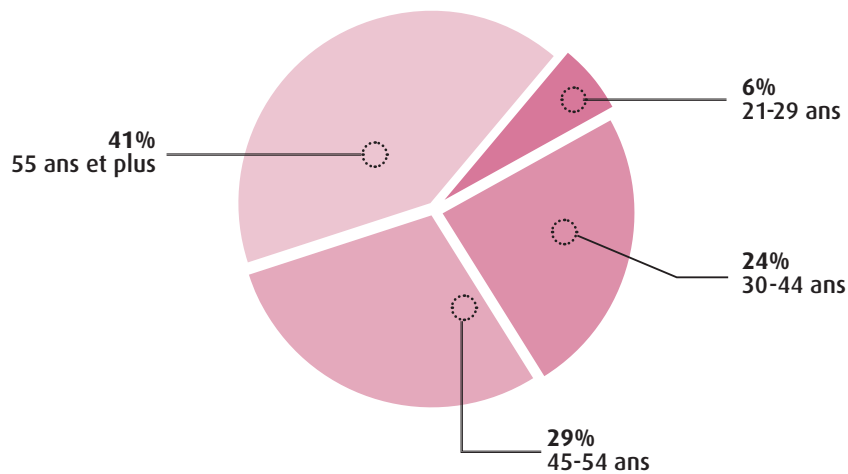
ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

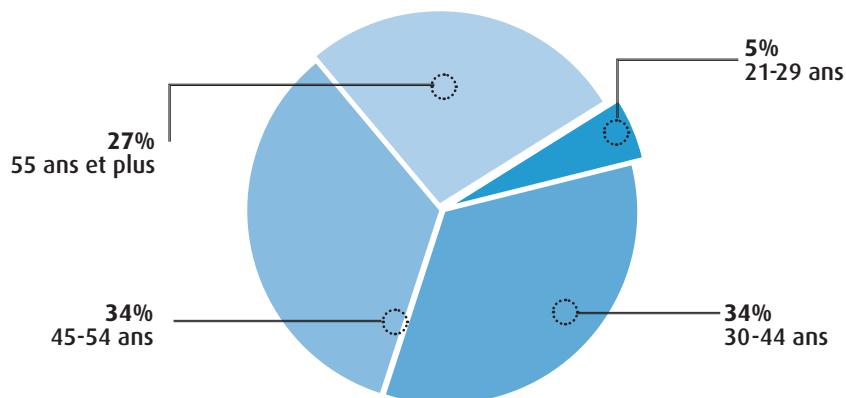
Nombre d'accidents de trajet par tranche d'âge et par genre

	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	0	0	0
21 - 29 ans	4	2	2
30 - 44 ans	21	8	13
45 - 54 ans	23	10	13
55 ans et +	24	14	10
TOTAL	72	34	38
	100%	47%	53%

Répartition des accidents de trajet par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents de trajet par tranche d'âge - Hommes



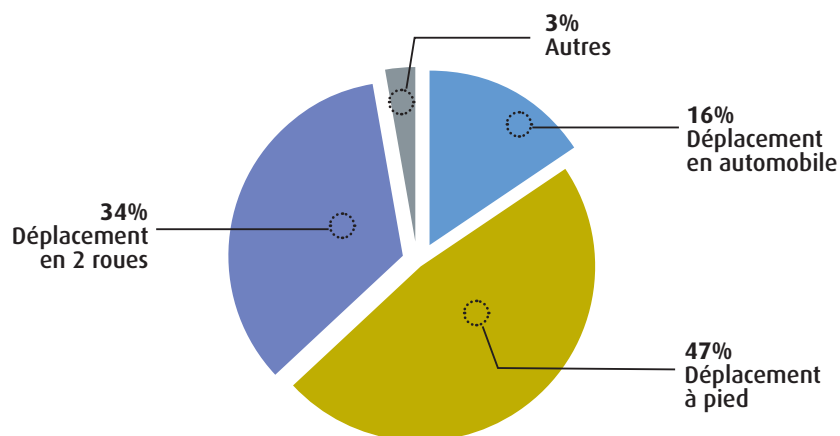
Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT DE TRAVAIL

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

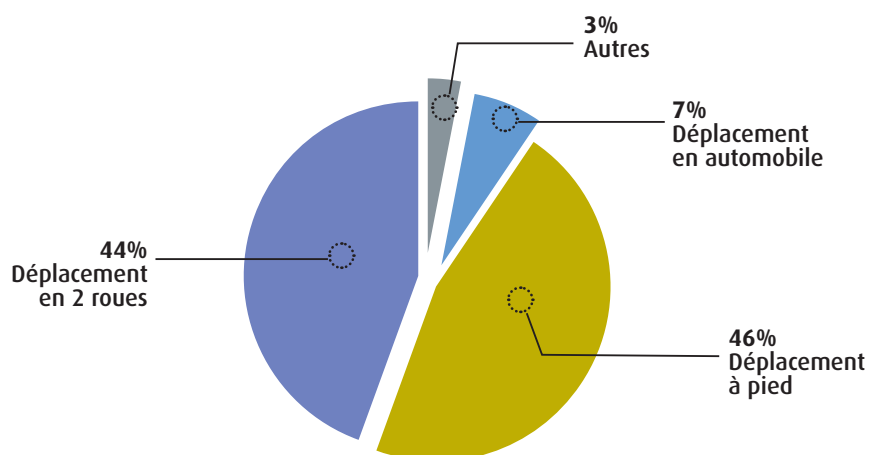
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt de travail selon les circonstances

Déplacement à pied	Déplacement automobile sur route	Déplacement en deux roues	Autres	TOTAL
18	6	13	1	38



Nombre de jours d'arrêt de travail liés aux accidents de trajet selon les circonstances

Déplacement à pied	Déplacement automobile sur route	Déplacement en deux roues	Autres	TOTAL
356	51	343	24	774



Le nombre total d'accidents de trajet, avec et sans arrêt, s'élève à 72, en hausse de 15 accidents par rapport à 2017. Le nombre d'accidents de trajet avec arrêt a augmenté, avec cependant une baisse des accidents automobiles mais une hausse des accidents liés au déplacement à pied et des accidents de 2 roues. Le nombre de jours d'arrêt dus aux accidents de trajet a augmenté de 39%, notamment du fait d'arrêts plus longs pour les accidents liés aux déplacements à pied et en deux roues.



LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ce chapitre synthétise les principaux indicateurs sur les conditions de travail des agents de la DGAC, en particulier les accidents et les arrêts de travail. Les synthèses concernent le périmètre DGAC et ENAC (tous personnels) et s'appuient sur les données recueillies auprès des services gestionnaires.

CONDITIONS DE TRAVAIL À LA DGAC

Au cours de l'année 2018, la DGAC a proposé via son programme annuel de prévention des actions à court et long terme.

En 2018, les premières actions issues du plan d'actions triennal d'amélioration de la QVAT validé fin 2017 ont pu être mises en œuvre.

En particulier, l'action concernant le bilan qualitatif sur le fonctionnement des CSL et de la CNISIST et la proposition de pistes d'amélioration pour ces instances ainsi que l'expérimentation de l'ajout d'une partie spécifique à la qualité de vie au travail à l'occasion de l'entretien professionnel, ont été initiées.

Par ailleurs, le séminaire à destination des cadres de la DGAC, relatif à la prévention des RPS, animé par la secrétaire générale et les directions métier, initié en 2017, a été étendu à de nouveaux bassins d'emploi.

Le questionnaire relatif à la prévention des troubles musculo-squelettiques a été diffusé puis analysé en 2018 afin de permettre l'analyse de cette thématique auprès des agents de la DGAC qu'ils soient en horaires de bureau ou en horaires permanents.

Une enquête concernant le télétravail à la DGAC a également été lancée en 2018 auprès des télétravailleurs et des encadrants qui montre une progression sensible du nombre de télétravailleurs et un retour d'expérience positif concernant le dispositif.

Par ailleurs, une réflexion autour du travail isolé a permis de réaliser un état des lieux des situations de travail au sein de la DGAC présentant ce facteur de risque aggravant. À l'issue, un inventaire des mesures de prévention a été dressé.

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE DES INDICATEURS LIÉS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le nombre des accidents du travail ou de service est un des indicateurs qui permet de mesurer la qualité des conditions de travail.

En 2018, ont été répertoriés 79 accidents du travail ou de service (hors trajet) avec et sans arrêt de travail, représentant 1 159 jours non travaillés.

Le nombre d'accidents (avec et sans arrêt) a diminué pour l'ensemble de la DGAC entre 2017 et 2018. S'il a baissé pour les personnels techniques et administratifs, il a augmenté pour les ouvriers de l'État.

On constate également une forte diminution du nombre de jours d'arrêt malgré une légère augmentation (10%) du nombre d'accidents du travail ou de service ayant entraîné un arrêt de travail par rapport à 2017.

On note par ailleurs une augmentation du nombre d'accidents de trajet avec arrêt pour 2018, sensible pour les accidents liés aux déplacements à pied ou en deux roues. Ils ont entraîné 774 jours d'arrêts de travail contre 556 jours d'arrêts, soit une augmentation de 218 jours d'arrêt par rapport à 2017.

Enfin, le taux de fréquence pour l'ensemble des accidents avec arrêt (hors accident de trajet) s'élève à 2,18 accidents par million d'heures travaillées, soit une légère augmentation par rapport à 2017.

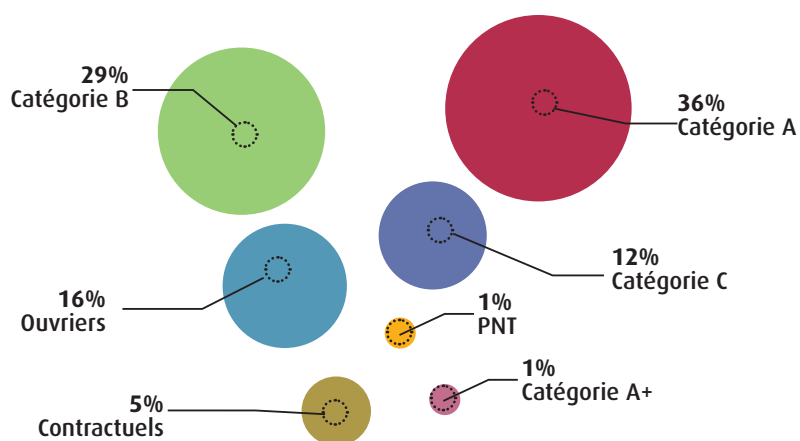
ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par catégorie de personnels

Catégorie de personnels		Nombre d'accidents avec et sans arrêt
Catégorie A+		1
Catégorie A		54
Catégorie B		44
Catégorie C		19
Contractuels		7
PNT		2
Ouvriers		24
Répartition des ouvriers	Ouvriers d'État	22
	OPA	2
TOTAL		151

Répartition du nombre d'accidents par catégorie de personnel



Les données sur les accidents du travail concernent tous les corps ainsi que les contractuels, les apprentis et élèves.

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

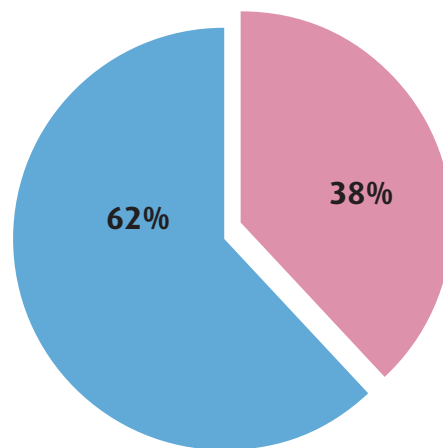
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents et nombre de jours d'arrêt par genre

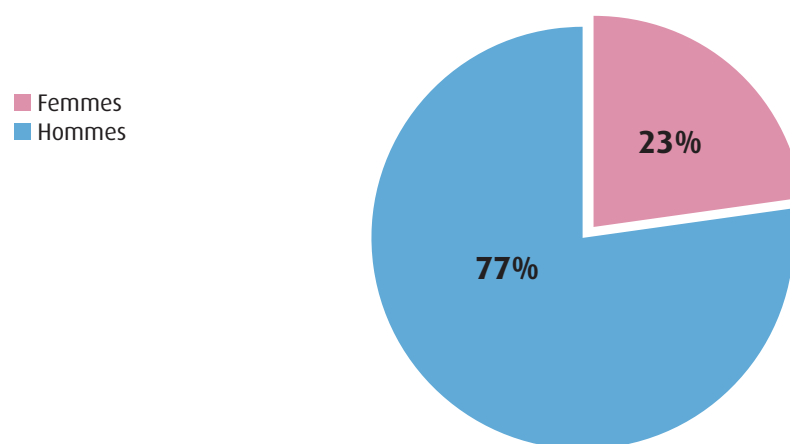
Nombre d'accidents	Femmes	Hommes
151	58	93
Nombre de jours d'arrêt	Femmes	Hommes
1 938	453	1 485

On observe par rapport à 2017 une augmentation globale (+3,4%) du nombre total d'accidents (travail/service et trajet) résultant d'une augmentation chez les hommes (+19,2%) et d'une diminution chez les femmes (-14,7%). Contrairement au nombre d'accidents, l'ensemble des jours d'arrêt a diminué (de 2 219 à 1 938 jours, soit - 12,6%), notamment chez les femmes (-49,6%).

Répartition du nombre d'accidents par genre



Répartition du nombre de jours d'arrêt



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (y compris les accidents de trajet)

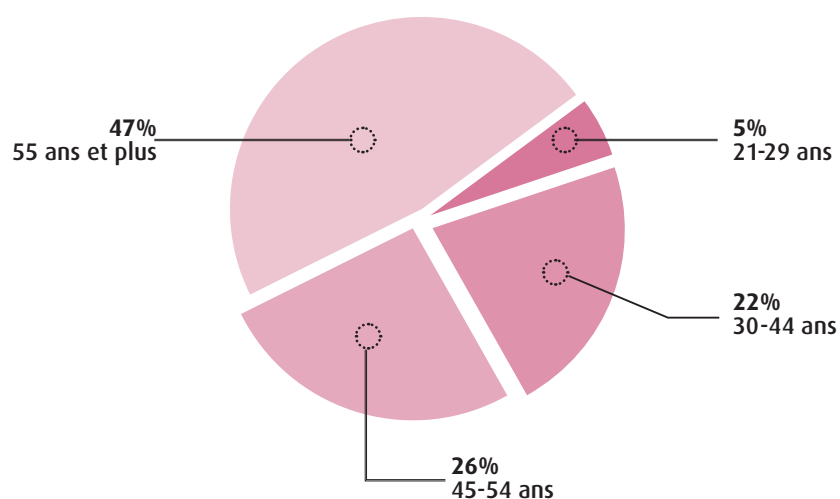
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par tranche d'âge et par genre

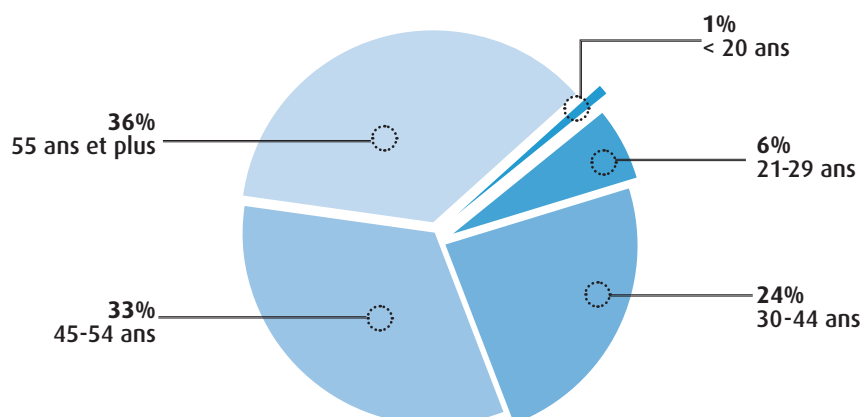
	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	1	0	1
21 - 29 ans	9	3	6
30 - 44 ans	35	13	22
45 - 54 ans	46	15	31
55 ans et +	60	27	33
TOTAL	151	58	93
	100%	38%	62%

On note une majorité d'accidents au-delà de 55 ans chez les femmes avec une répartition plus partagée chez les hommes.

Répartition des accidents par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents par tranche d'âge - Hommes



ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

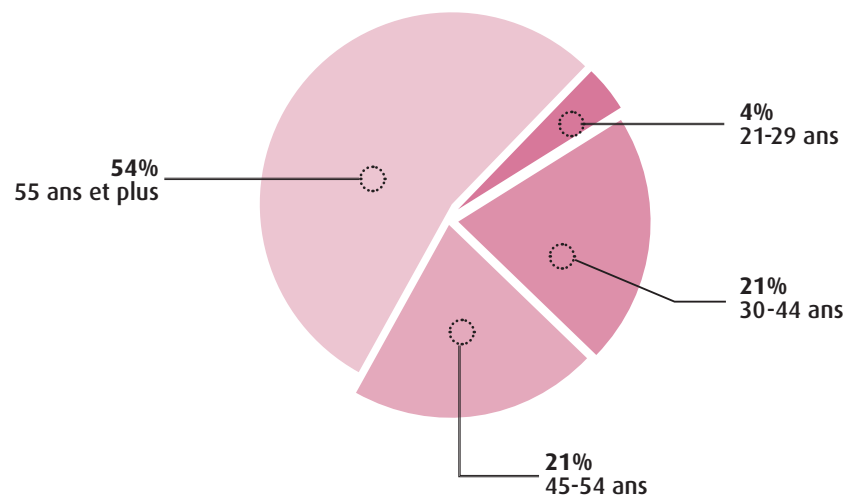
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents par tranche d'âge et par genre

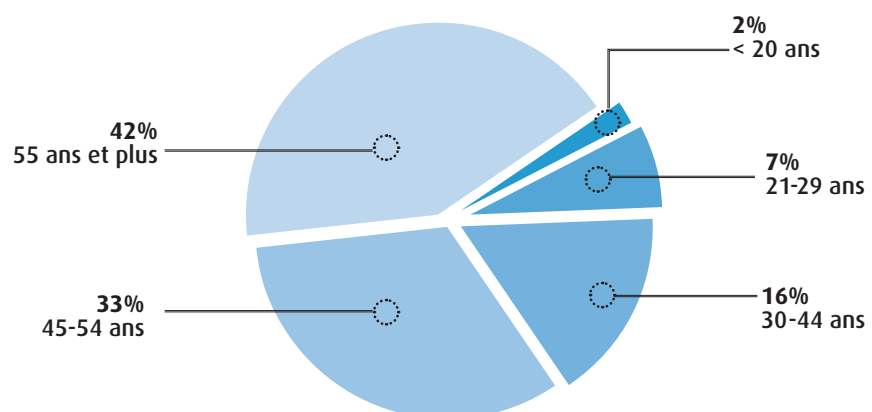
	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	1	0	1
21 - 29 ans	5	1	4
30 - 44 ans	14	5	9
45 - 54 ans	23	5	18
55 ans et +	36	13	23
TOTAL	79	24	55
	100%	30%	70%

Il est à noter une majorité d'accidents au-delà de 55 ans chez les femmes alors que la répartition est plus partagée chez les hommes.

Répartition des accidents par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents par tranche d'âge - Hommes



ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

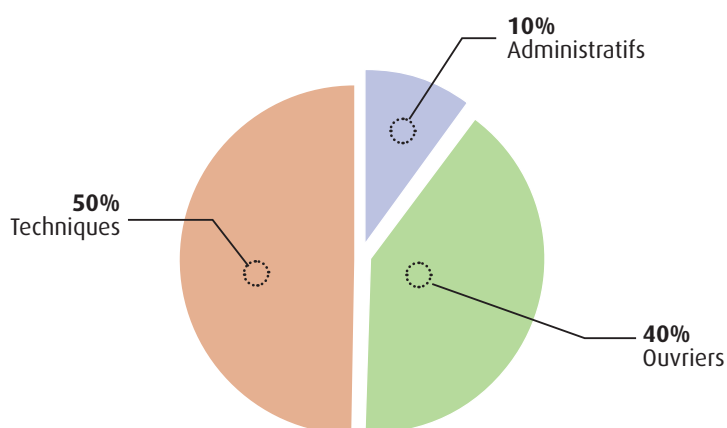
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents du travail et nombre de jours d'arrêt par catégorie de personnels

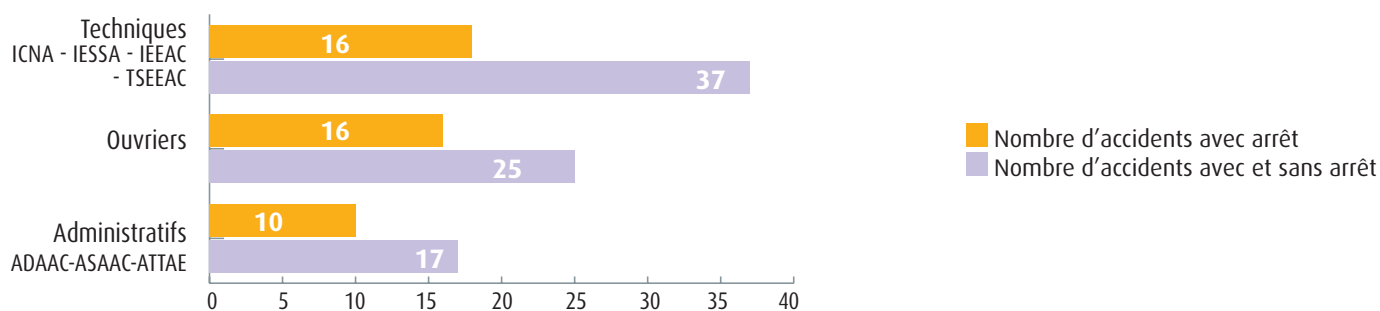
CATÉGORIES DE PERSONNELS	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ET SANS ARRÊT	NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊT	NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT
ADMINISTRATIFS (ADAAC-ASAAC-ATTAE)	17	10	118
OUVRIERS	25	16	466
TECHNIQUES (ICNA-IESSA-IEEAC-TSEEAC)	37	16	575
TOTAL	79	42	1 159

Le nombre d'accidents a diminué pour l'ensemble de la DGAC entre 2017 et 2018 (-10) avec cependant une augmentation pour les personnels ouvriers (+3) et une diminution pour les personnels administratifs (-5) et les personnels techniques (-8). Le nombre de jours d'arrêt est en forte diminution pour l'ensemble de la DGAC (-30,6%) avec pour les personnels administratifs, une baisse de 76 jours (-39%), pour les ouvriers 138 jours (-23%) et pour les personnels techniques 296 jours (-34%).

Répartition du nombre de jours d'arrêt de travail par catégorie de personnels



Répartition du nombre total d'accidents du travail avec et sans arrêt de travail par catégorie de personnels



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT DE TRAVAIL (hors accidents de trajet)

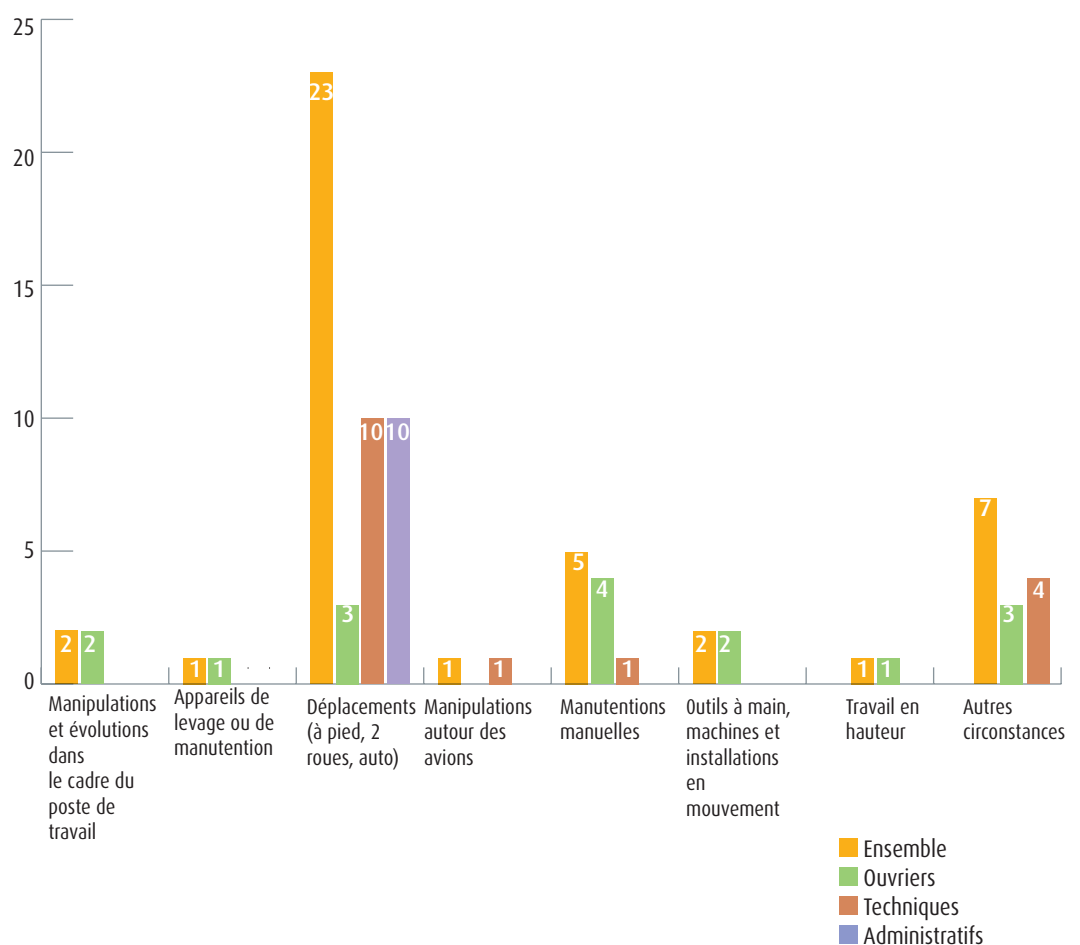
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents selon les circonstances et par catégorie de personnels

	Manipulations et évolutions dans le cadre du poste de travail	Appareils de levage ou de manutention	Déplacements (à pied, 2 roues, auto)	Manipulations autour des avions	Manutentions manuelles	Outils à main, machines et installations en mouvement
Ouvriers	2	1	3		4	2
Techniques			10	1	1	
Administratifs			10			
TOTAL	2	1	23	1	5	2

	Machines portatives	Travail en hauteur	Souffrance/Stress au travail	Autres circonstances	TOTAL
Ouvriers		1		3	16
Techniques				4	16
Administratifs					10
TOTAL	0	1	0	7	42

Malgré une baisse de l'ensemble des accidents du travail avec et sans arrêt, on constate une hausse des accidents avec arrêt (+10%) avec une majorité d'accidents liés à des déplacements sur le lieu de travail ou en mission.



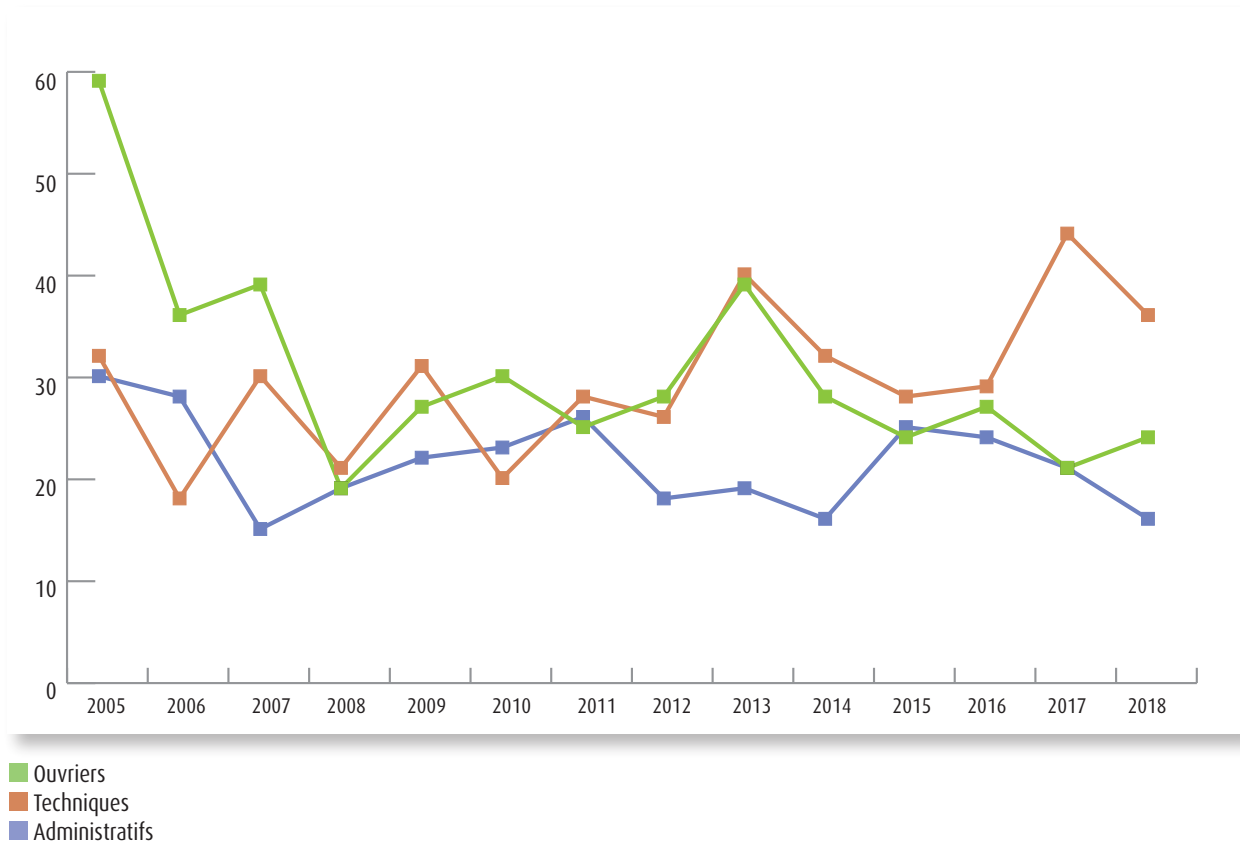
Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ET SANS ARRÊT (hors accidents de trajet) PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Nombre d'accidents du travail

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ouvriers	60	37	40	20	28	31	26	29	40	29	25	28	22	25
Techniques	33	19	31	22	32	21	29	27	41	33	29	30	45	37
Administratifs	31	29	16	20	23	24	27	19	20	17	26	25	22	17
TOTAL	124	85	87	62	83	76	82	75	101	79	80	83	89	79

Le nombre d'accidents est en baisse pour les personnels techniques et administratifs. Il retrouve son niveau de la période 2014 - 2016.



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

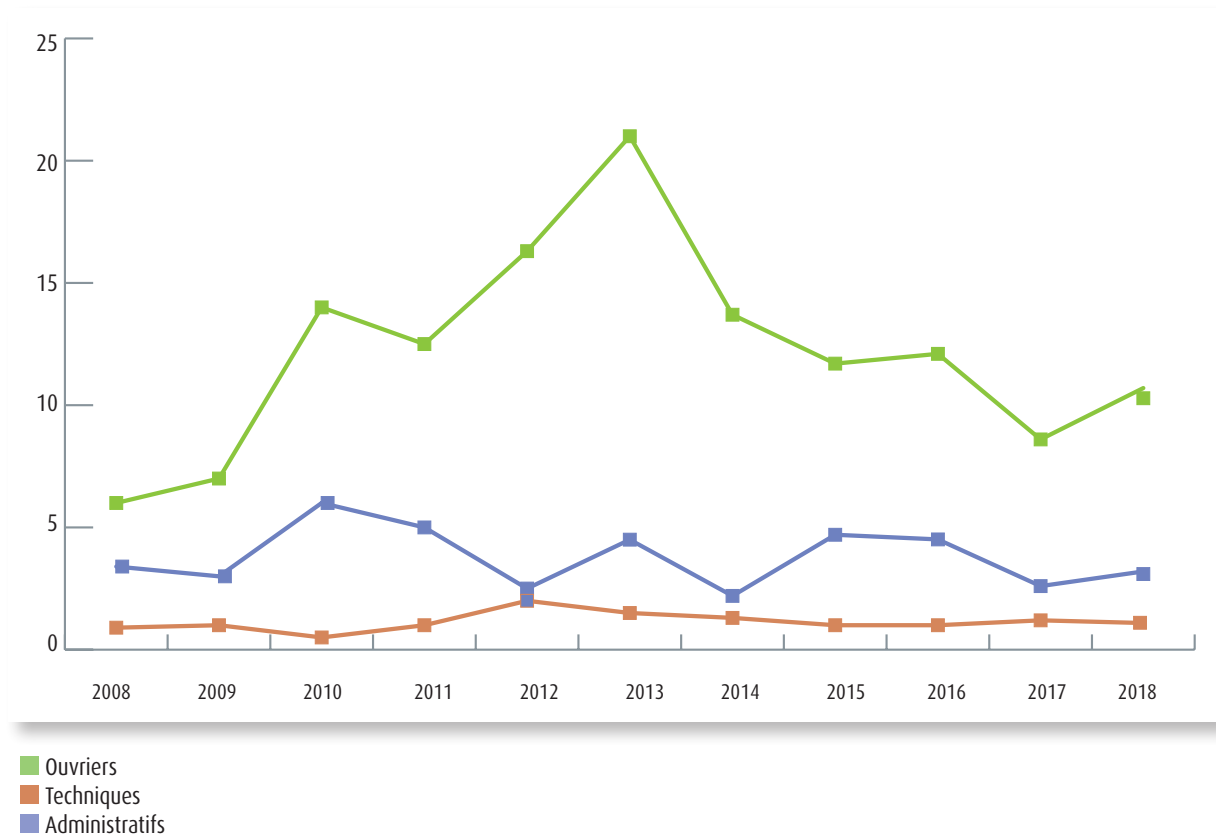
ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Taux de fréquence

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ouvriers	6,01	6,66	14,05	12,462	16,34	20,71	13,7	11,74	12,13	8,06	10,70
Techniques	0,908	1,18	0,66	1,106	1,09	1,47	1,34	1,06	0,98	1,23	1,09
Administratifs	3,405	3,32	6,04	4,953	2,47	4,51	2,21	4,79	4,54	2,62	3,26
TOTAL	1,798	1,98	2,63	2,69	2,60	3,43	2,49	2,49	2,42	1,98	2,18

Le taux de fréquence des accidents est en hausse du fait de l'augmentation des accidents avec arrêt chez les ouvriers et les personnels administratifs.



Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

BON À SAVOIR

Le taux de fréquence conventionnel des accidents avec arrêt mesure le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées pendant un an.

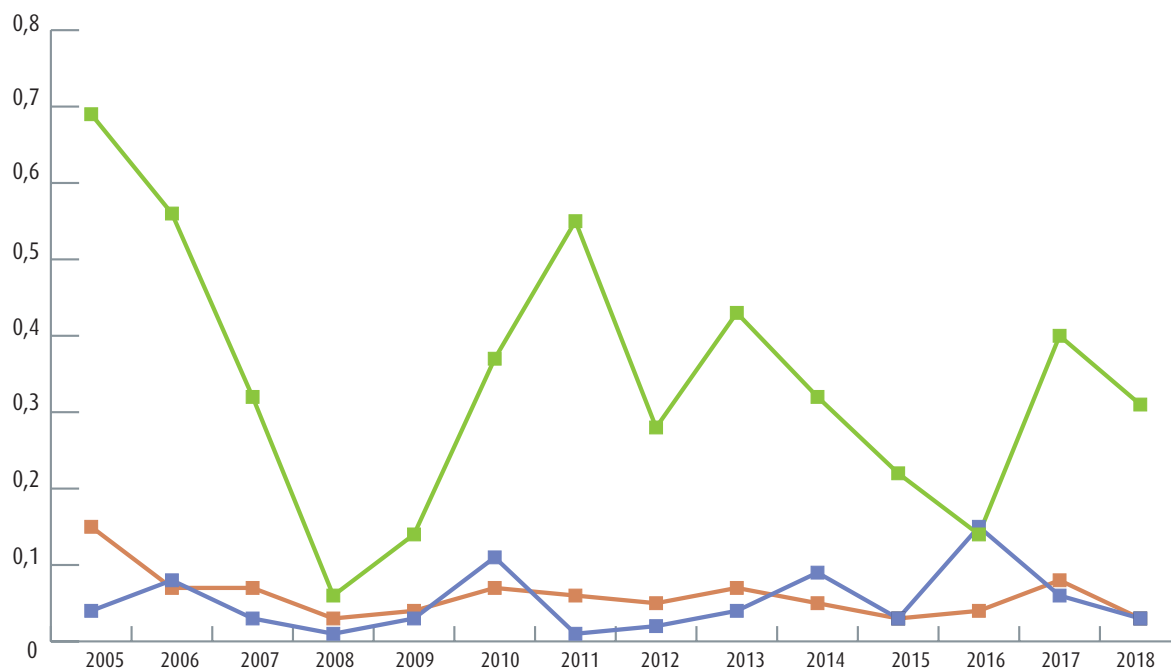
ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT (hors accidents de trajet)

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Taux de gravité

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ouvriers	0,69	0,565	0,32	0,067	0,143	0,375	0,55	0,280	0,432	0,327	0,223	0,148	0,406	0,312
Techniques	0,04	0,083	0,03	0,01	0,034	0,11	0,015	0,023	0,045	0,022	0,008	0,014	0,060	0,039
Administratifs	0,15	0,02	0,14	0,098	0,029	0,082	0,082	0,056	0,073	0,099	0,034	0,154	0,064	0,038
TOTAL	0,1	0,07	0,07	0,032	0,04	0,072	0,069	0,050	0,079	0,059	0,030	0,046	0,087	0,060

On observe une baisse par rapport à 2017 pour l'ensemble des corps, résultant de la diminution du nombre de jours d'arrêt.



- Ouvriers
- Techniques
- Administratifs

Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

BON À SAVOIR

Le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt renseigne sur le volume des arrêts de travail corrigé du nombre d'heures travaillées.

Il est exprimé en nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées.

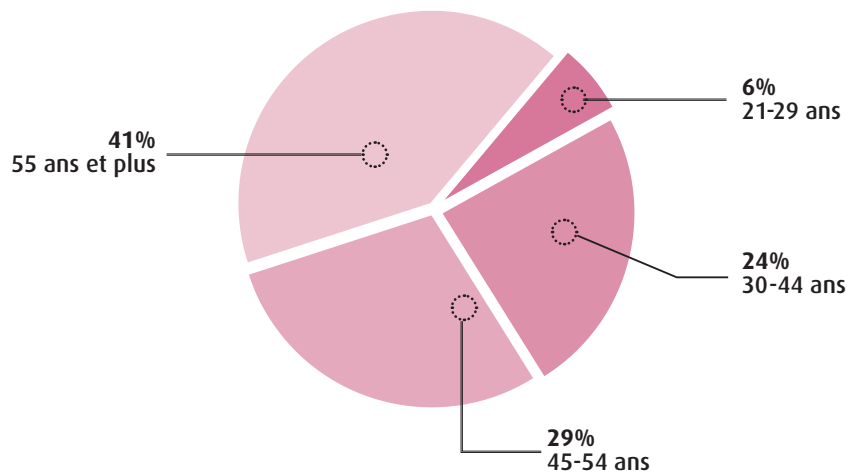
ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ET SANS ARRÊT DE TRAVAIL

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

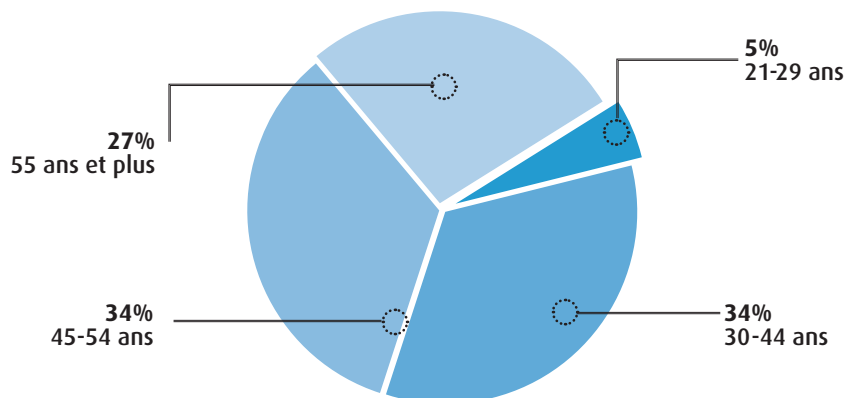
Nombre d'accidents de trajet par tranche d'âge et par genre

	Nombre total d'accidents	Femmes	Hommes
<= 20 ans	0	0	0
21 - 29 ans	4	2	2
30 - 44 ans	21	8	13
45 - 54 ans	23	10	13
55 ans et +	24	14	10
TOTAL	72	34	38
	100%	47%	53%

Répartition des accidents de trajet par tranche d'âge - Femmes



Répartition des accidents de trajet par tranche d'âge - Hommes



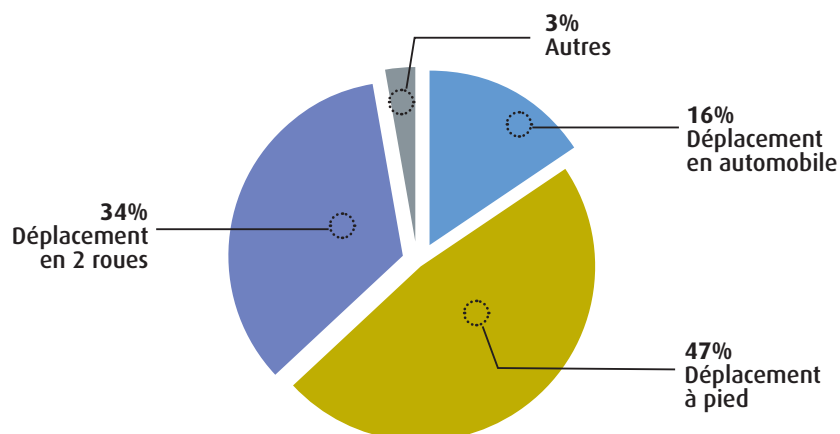
Source : données recueillies auprès des services gestionnaires de la DGAC.

ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT DE TRAVAIL

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

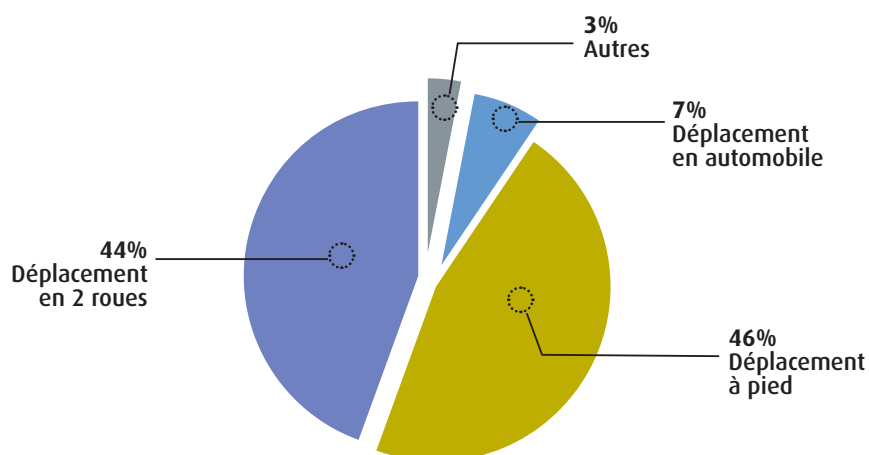
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt de travail selon les circonstances

Déplacement à pied	Déplacement automobile sur route	Déplacement en deux roues	Autres	TOTAL
18	6	13	1	38

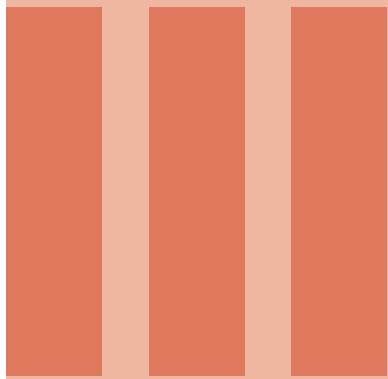


Nombre de jours d'arrêt de travail liés aux accidents de trajet selon les circonstances

Déplacement à pied	Déplacement automobile sur route	Déplacement en deux roues	Autres	TOTAL
356	51	343	24	774



Le nombre total d'accidents de trajet, avec et sans arrêt, s'élève à 72, en hausse de 15 accidents par rapport à 2017. Le nombre d'accidents de trajet avec arrêt a augmenté, avec cependant une baisse des accidents automobiles mais une hausse des accidents liés au déplacement à pied et des accidents de 2 roues. Le nombre de jours d'arrêt dus aux accidents de trajet a augmenté de 39%, notamment du fait d'arrêts plus longs pour les accidents liés aux déplacements à pied et en deux roues.



LA FORMATION

Le bilan de la formation au titre de l'année 2018 s'appuie sur le recueil des informations transmises par les services pour le périmètre DGAC/ENAC.

L'effort significatif fait par la DGAC pour l'acquisition et le maintien des compétences de ses agents se traduit par les nombreux jours de formation effectués, le nombre important de stagiaires qui en bénéficient, ainsi que le budget formation dédié.

LES POINTS CLÉS DE L'ANALYSE

Compte-tenu de la structure de la DGAC où ils constituent près de 60% des effectifs et où une grande majorité nécessite des formations statutaires, les cadres A et A+ bénéficient de 69% des jours de formation et représentent 63% des stagiaires.

Les catégories B, soit plus de 21% de l'effectif, représentent 27% des jours de formation et 24 % des stagiaires.

Les catégories C, soit 9% de l'effectif, représentent moins de 2% des jours de formation et 6% des stagiaires.

Les ouvriers d'État, 6 % de l'effectif, représentent 2 % de jours de formation et 8% des stagiaires.

Dans cette administration éminemment technique, la formation statutaire initiale et continue représente 75% du nombre de jours de formation et 34% du nombre de stagiaires (ICNA, IESEA et TSEEAC). En même temps, la formation professionnelle, y compris la préparation aux examens et concours (PEC) qui s'adresse à tous les personnels, représente 25% des jours et 66% du nombre de stagiaires.

En 2018 les dépenses totales de formation DGAC et ENAC s'élèvent à 66 716 000 € à comparer à 64 761 000 € pour 2017 .

Plus de 75% concernent les formations dispensées par l'ENAC, soit 50 281 000 €. Il s'agit essentiellement des formations statutaires initiales et continues. Elles sont réparties pour 74,4% sur les formations statutaires, pour 0,4% sur les indemnités des formateurs internes et pour 0,5% sur les frais de déplacement des stagiaires. Près de 25% portent sur les formations dispensées par la DGAC, soit 16 435 000 €. Elles sont réparties pour près de 21% sur les formations professionnelles, pour 0,3% sur les indemnités des formateurs internes et pour 3,7% sur les frais de déplacement des stagiaires.

FORMATION STATUTAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Répartition des stagiaires et jours de formation par catégorie de personnels et par genre

	A+			A			B		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
FORMATION STATUTAIRE INITIALE									
Nombre de stagiaires			0	367	112	479	153	54	207
Nombre de jours agents			0	58 405	18 735	77 140	25 910	8 350	34 260
FORMATION STATUTAIRE CONTINUE									
Nombre de stagiaires			0	3 725	1 827	5 552	1 076	352	1 428
Nombre de jours agents			0	10 571	5 875	16 445	1 943	394	2 337
TOTAL FORMATION STATUTAIRE									
Nombre de stagiaires	0	0	0	4 092	1 939	6 031	1 229	406	1 635
Nombre de jours agents	0	0	0	68 976	24 610	93 585	27 853	8 744	36 597
FORMATION PROFESSIONNELLE									
FORMATION AU TITRE DE T1									
Nombre de stagiaires	65	32	97	4 656	1 192	5 848	1 499	1 222	2 721
Nombre de jours agents	853	413	1 266	9 507	4 453	13 960	3 713	3 016	6 729
FORMATION AU TITRE DE T2									
Nombre de stagiaires	21	3	24	1 504	290	1 794	388	197	585
Nombre de jours agents	1 255	9	1 264	5 457	2 574	8 031	752	387	1 139
FORMATION AU TITRE DE T3									
Nombre de stagiaires	7	4	11	951	331	1 282	313	234	547
Nombre de jours agents	10	10	20	2 091	850	2 941	737	784	1 521
TOTAL FORMATION CONTINUE									
Nombre de stagiaires	93	39	132	7 111	1 812	8 923	2 200	1 653	3 853
Nombre de jours agents	2 118	432	2 550	17 055	7 877	24 932	5 202	4 187	9 389
FORMATION PROFESSIONNELLE - PRÉPARATION AUX EXAMENS, CONCOURS, ESSAIS									
Nombre de stagiaires	7		7	94	16	110	207	155	362
Nombre de jours agents	13		13	262	38	300	691	504	1 195
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION = 0									
CONGÉ DE FORMATION									
Nombre de stagiaires			0	4	4	8	2	1	3
Nombre de jours indemnisés ⁽¹⁾			0	604	270	874	48	186	234
Nombre de jours non indemnisés ⁽²⁾			0		403	403			0
Total nombre de jours agents	0	0	0	604	673	1 277	48	186	234
VAE									
Nombre de stagiaires			0			0	1		1
Nombre de jours agents			0			0	115		115
BILAN DE COMPÉTENCES									
Nombre de stagiaires		1	1	2		2			0
Nombre de jours agents		4	4	8		8			0
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE									
Nombre de stagiaires	100	40	140	7 211	1 832	9 043	2 410	1 809	4 219
Nombre de jours agents	2 131	436	2 567	17 929	8 588	26 517	6 056	4 877	10 933
DONT HORS TEMPS DE TRAVAIL = 0									
TOTAL									
Nombre de stagiaires	100	40	140	11 303	3 771	15 074	3 639	2 215	5 854
Nombre de jours agents	2 131	436	2 567	86 905	33 198	120 102	33 909	13 621	47 530

(1) après conversion en équivalent jours ouvrables.

(2) pour cette ligne, ne pas tenir compte des congés formation.

FORMATION STATUTAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

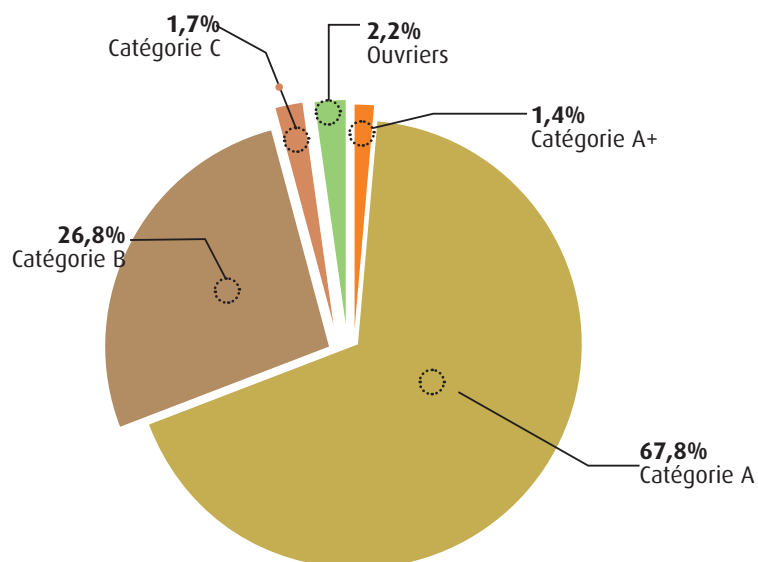
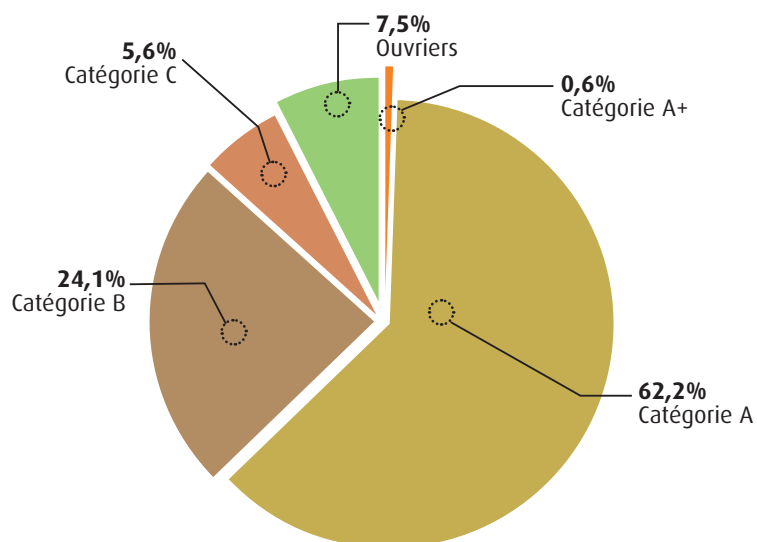
PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

Répartition des stagiaires et jours de formation par catégorie de personnels et par genre

	C			Ouvriers D'ÉTAT			TOTAL		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
FORMATION STATUTAIRE INITIALE									
Nombre de stagiaires			0			0	520	166	686
Nombre de jours agents			0			0	84 315	27 085	111 400
FORMATION STATUTAIRE CONTINUE									
Nombre de stagiaires	6	16	22	481	15	496	5 288	2 210	7 498
Nombre de jours agents	7	31	38	860	25	886	13 380	6326	19 706
Nombre de stagiaires	6	16	22	481	15	496	5 808	2 376	8184
Nombre de jours agents	7	31	38	860	25	885	97 695	33 411	131 106
FORMATION PROFESSIONNELLE									
FORMATION AU TITRE DE T1									
Nombre de stagiaires	131	662	793	626	41	667	6 977	3 149	10 126
Nombre de jours agents	234	1 187	1 421	1 320	80	1 400	15 627	9 149	24 776
FORMATION AU TITRE DE T2									
Nombre de stagiaires	42	149	191	261	27	288	2 216	666	2 882
Nombre de jours agents	81	267	348	480	364	844	8 025	3 601	11 626
FORMATION AU TITRE DE T3									
Nombre de stagiaires	19	170	189	127	12	139	1 417	751	2 168
Nombre de jours agents	17	380	397	164	22	186	3 019	2 046	5 065
TOTAL FORMATION CONTINUE									
Nombre de stagiaires	192	981	1 173	1 014	80	1 094	10 610	4 565	15 175
Nombre de jours agents	332	1834	2 166	1 964	466	2 430	26 671	14 796	41 467
FORMATION PROFESSIONNELLE - PRÉPARATION AUX EXAMENS, CONCOURS, ESSAIS									
Nombre de stagiaires	17	141	158	216	18	234	541	330	871
Nombre de jours agents	51	442	493	610	40	650	1 627	1 024	2 651
PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION = 0									
CONGÉ DE FORMATION									
Nombre de stagiaires		2	2			0	6	7	13
Nombre de jours indemnisés ⁽¹⁾		260	260			0	652	716	1 368
Nombre de jours non indemnisés ⁽²⁾			0			0	0	403	403
Total nombre de jours agents	0	260	260	0	0	0	652	1 119	1 771
VAE									
Nombre de stagiaires			0			0	1	0	1
Nombre de jours agents			0			0	115	0	115
BILAN DE COMPÉTENCES									
Nombre de stagiaires			0			0	2	1	3
Nombre de jours agents			0			0	8	4	12
TOTAL FORMATION PROFESSIONNELLE									
Nombre de stagiaires	209	1 124	1 333	1 230	98	1 328	11 160	4 903	16 063
Nombre de jours agents	383	2 536	2 919	2 574	506	3 080	29 073	16 943	46 016
DONT HORS TEMPS DE TRAVAIL = 0									
TOTAL									
Nombre de stagiaires	215	1 140	1 355	1 711	113	1 824	16 968	7 279	24 247
Nombre de jours agents	390	2 567	2 957	3 434	531	3 965	126 768	50 354	177 122

(1) après conversion en équivalent jours ouvrables.

(2) pour cette ligne, ne pas tenir compte des congés formation.

FORMATION STATUTAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE**PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC****Répartition du nombre de jours de formation par catégorie de personnels****Répartition du nombre de stagiaires par catégorie de personnels**

FORMATION STATUTAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC

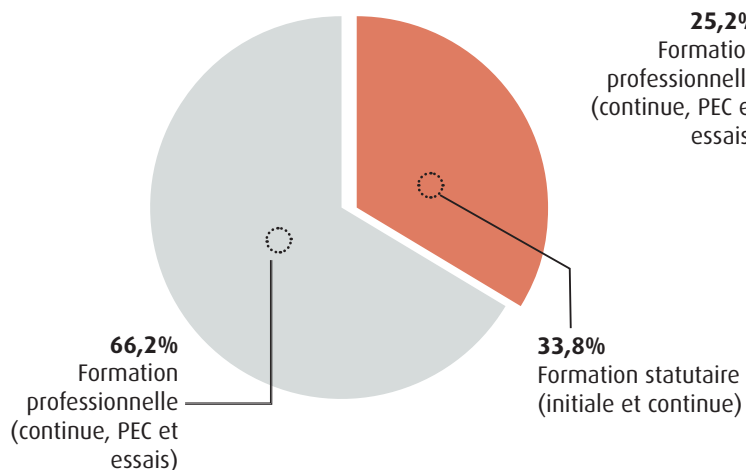
Nombre de jours de formation par type de formation

	NOMBRE	POURCENTAGE
Formation statutaire (initiale et continue)	131 106	74,8%
Formation professionnelle (continue, PEC et essais compris)	44 118	25,2%
Total	175 224	

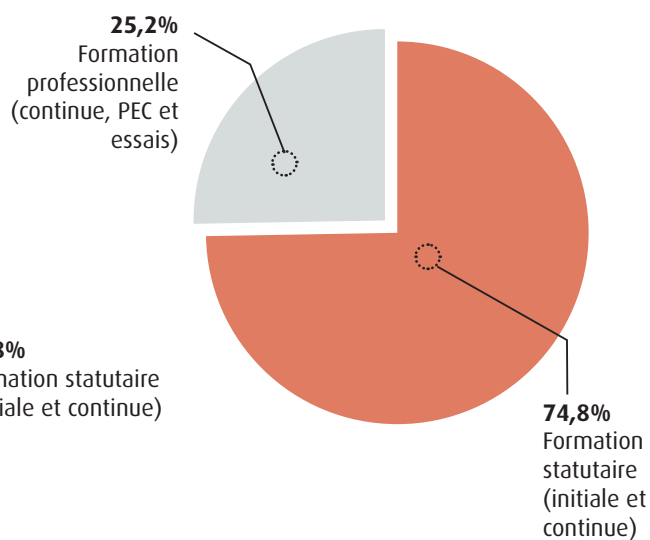
Nombre de stagiaires par type de formation

	NOMBRE	POURCENTAGE
Formation statutaire (initiale et continue)	8 184	33,8%
Formation professionnelle (continue, PEC et essais compris)	16 046	66,2%
Total	24 230	

Répartition du nombre de stagiaires par type de formation



Répartition du nombre de jours de formation par type de formation



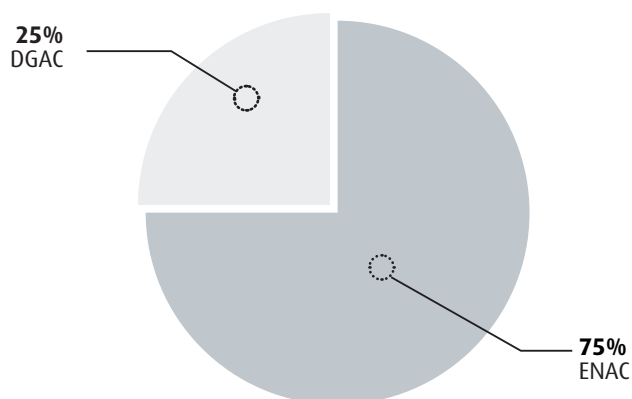
DÉPENSES DE FORMATION**PÉRIMÈTRE DGAC/ENAC**

Répartition des dépenses de formations en euros (hors rémunération des stagiaires)

		MONTANT EN €
ENAC	Formations	49 644 287
	Indemnités des formateurs internes	282 560
	Indemnités stagiaires	354 428
DGAC	Formations	13 778 212
	Indemnités des formateurs internes	192 852
	Indemnités stagiaires	2 463 848
DÉPENSES DE FORMATION		66 716 187

66 716 187 €

**DÉPENSES
TOTALES
DE FORMATION**



Note : les dépenses de la DGAC portent sur l'ensemble de la formation continue de toutes les directions et services de la DGAC.



L'ACTION MÉDICALE

Le réseau médical prend en charge deux types de médecine : la médecine de prévention et la médecine d'aptitude de classe 3.

45% des services médicaux pratiquent ces deux types de médecine et s'occupent à la fois des agents DGAC et des agents Météo-France. Ces deux types d'exercice sont très cloisonnés et il n'y a pas de communication entre la prévention et la médecine à norme à moins d'un accord formel préalable de l'agent.

Ce dispositif demande un lourd travail, notamment administratif. Les copies des dossiers médicaux euro classe 3 sont transmises par les services médicaux au médecin évaluateur du Pôle Aptitudes des personnels de la Navigation aérienne (DSAC/ANA/PNA). En cas de contestation de la décision prise par le médecin examinateur aéromédical (AME) ou le médecin évaluateur, le médecin adresse un rapport circonstancié au secrétaire du Comité Médical du contrôle de la Navigation Aérienne (CMCNA).

29 médecins de prévention, 26 infirmières, 7 assistantes et une psychologue clinicienne dynamisent le réseau médical de la DGAC en métropole.

2 969 visites périodiques en médecine de prévention ont été réalisées en 2018 et 584 visites à la demande du salarié ou de l'administration.

3 177 visites d'aptitude classe 3 ont été effectuées par les médecins à norme (93% par des médecins DGAC).

EFFECTIFS DES PERSONNELS DES SERVICES MÉDICAUX**PÉRIMÈTRE DGAC/MÉTÉO-FRANCE****Répartition des effectifs des personnels médicaux**

DGAC MÉTROPOLE	Aptitude de classe 3 seule	Prévention seule	Prévention et aptitude	TOTAL
Médecins	9	7	13	29
Psychologue clinicienne		1		1
Infirmières		26		26
Assistantes		7		7
DGAC OUTRE-MER	Aptitude de classe 3 seule	Prévention seule	Prévention et aptitude	TOTAL
Médecins		1		1
Infirmières		1		1

30

MÉDECINS

1

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

27

INFIRMIÈRES

512

TAUX DE COUVERTURE DES AGENTS DGAC PAR UN MÉDECIN DE PRÉVENTION

BON À SAVOIR

Tous les médecins ne travaillent pas à temps complet

OUTRE-MER

Seule la Polynésie Française bénéficie d'un service médical DGAC/Météo-France. Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane ont des conventions avec des services inter-entreprises.

Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Nouvelle-Calédonie ont une convention avec un médecin.

ACTIVITÉ MÉDICALE EN MÉDECINE DE PRÉVENTION

PÉRIMÈTRE DGAC/MÉTÉO-FRANCE

Personnels soumis à surveillance médicale particulière

	HANDICAPÉS	FEMMES ENCEINTES	AGENTS INTÉGRÉS APRÈS CLM OU CLD (1)	AGENTS OCCUPANT DES POSTES A 15.1 (SOUVIS À DES RISQUES PROFESSIONNELS DÉFINIS PAR LES ARTICLES DU CT(2))	AGENTS SOUFFRANT DE PATHOLOGIES PARTICULIÈRES	TOTAL
Administration centrale (RP) SMAC Farman*	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Région Nord** (hors RP)	10	6	5	1 017	15	1 053
Région Ouest	10	9	6	0	3	28
Région Nord-Est***	3	5	1	467	11	487
Région Centre-Est	5	3	4	458	22	492
Région Sud-Est	29	19	6	1 051	146	1 251
Région Sud	59	2	10	1 200	70	1 341
Région Sud-Ouest	18	0	1	974	2	995
Antilles Guyane	0	0	1	39	4	44
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	0	0	0	0	0
Réunion (Océan Indien)	2	0	0	105	0	107
Nouvelle Calédonie	0	1	2	49	0	52
Polynésie	1	2	1	70	27	101
TOTAL GÉNÉRAL	137	47	37	5 430	300	5 951

(1) CLM/CLD : congés de longue maladie ou de longue durée

(2) conduite de véhicules administratifs, engins mobiles ou de levage, travail en hauteur, travaux à proximité des installations électriques, acides, gaz toxiques, hydrocarbures, peintures et vernis, plomb et composés, solvants, bruit, amiante, rayonnement radar, soudure, travaux en extérieurs, variation de la pression atmosphérique, manutention, posture, standard téléphonique, écran, travail de nuit, travail posté et en alternance

*SMAC Farman, pas de rapport annuel pour cause d'intérim par différents médecins du réseau DGAC

**En région Nord (Lille), rapport annuel partiel : poste vacant, intérim par médecins DGAC jusqu'au 01/10/2018 puis par un médecin recruté

***Région Nord-Est : 2 Conventions hors DGAC, CRNA/E et Strasbourg.

5 951

AGENTS SOUMIS
À DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'augmentation du nombre d'agents occupant des postes A 15.1 (soumis à des risques professionnels) s'explique par la signature en 2018 de 2 conventions hors DGAC, pour le CRNA/Est et la Région Nord/Est (Strasbourg), qui ont permis aux médecins de rattraper les manquements de 2017 (+615 agents).

ACTIVITÉ MÉDICALE EN MÉDECINE DE PRÉVENTION

PÉRIMÈTRE DGAC

Examens médicaux cliniques par services

	VISITES DE PRÉVENTION OBLIGATOIRES		AUTRES VISITES					
	Visites périodiques (1)	Autres (2)	Visites de reprise (3)	Prolongation d'activité	Départ/Retour Outre-mer	À la demande	Urgences	Autres (4)
Administration centrale (RP) SMAC Farman*	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Région Nord**	202	77	15	0	7	67	47	4
Région Ouest	74	111	3	0	3	42	5	0
Région Nord-Est***	405	0	5	1	4	17	3	8
Région Centre-Est	102	80	20	0	4	56	1	36
Région Sud-Est	356	25	14	1	9	102	43	201
Région Sud	454	421	38	4	4	139	7	10
Région Sud-Ouest	75	296	12	0	1	87	23	36
Antilles-Guyane	29	48	4	0	0	16	0	0
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	0	1	0	1	0	0	0
Réunion (Océan Indien)	7	3	4	0	6	17	0	0
Nouvelle Calédonie	115	0	2	0	0	11	0	0
Polynésie française	66	23	3	0	5	30	2	0
TOTAL GÉNÉRAL	1 885	1 084	121	6	44	584	131	295

* SMAC Farman, pas de rapport annuel pour cause d'intérim par différents médecins du réseau DGAC

**En région Nord (Lille), rapport annuel partiel : poste vacant, intérim par médecins DGAC jusqu'au 01/10/2018 puis par un médecin recruté

***Région Nord-Est : 2 Conventions hors DGAC, CRNA/E & Strasbourg

(1) agents soumis à SMP : visite médicale obligatoire au moins annuelle

(2) autres agents : visite médicale obligatoire quinquennale ou à un autre rythme choisi par l'agent (annuelle, biennale)

(3) les visites de reprise ne sont pas obligatoires sauf après un congé de longue maladie ou longue durée.

(4) à préciser : consultation ophtalmologique, radiographie pulmonaire, biologie, spirométrie, analyses urinaires, etc.

NOMBRE TOTAL DE VISITES
MÉDICALES RÉALISÉES

4 150

NOMBRE DE VISITES
SPONTANÉES AU MEDECIN
DE PRÉVENTION
POUR 100 AGENTS

14

Examens médicaux complémentaires

ACTES		
	ECG	1 360
	OPH (acuité visuelle, ...)	2 227
	AUDIO (audiogrammes, ...)	1 344
	Urine	2 645
	BIO	214
	EFR / Pick Flow	218
	Vaccination	871
	Soins infirmiers*	1 315
Autres	Radiographie pulmonaire	33
	TOXICO	52
	Plombémie	12
	Surveillance Amiante	3
	Autres	36

*soins infirmiers uniquement et exclusivement dans le cadre de la médecine de prévention.

ACTES MÉDICAUX
COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉS

10 330

ACTIVITÉ MÉDICALE EN MÉDECINE D'APTITUDE AU CONTRÔLE CLASSE 3

PÉRIMÈTRE DGAC

Visites d'aptitude au contrôle des ICNA et TSEEAC exerçant des fonctions de contrôle de la navigation aérienne

MÉDECINS	EFFECTIFS	NOMBRE DE VISITES D'APTITUDE EFFECTUÉES EN 2018			NOMBRE DE RENVOIS VERS LE MÉDECIN ÉVALUATEUR
		AVIS D'APTITUDE	AVIS D'INAPTITUDE	RENGOI	
RP (Paris & siège)	10	NR	NR	NR	NR
Région Nord (hors RP)	1 101	468	3	17	17
Région Ouest	524	385	5	6	6
Région Nord-Est	517	396	8	17	17
Région Centre-Est	216	178	0	2	2
Région Sud-Est	848	657	6	22	22
Région Sud	490	286	0	8	8
Région Sud-Ouest	514	452	6	45	45
Antilles-Guyane	110	74	2	4	4
Réunion (Océan Indien)	32	23	0	0	0
Nouvelle Calédonie	49	42	0	0	0
Polynésie	82	64	1	0	0
St-Pierre-et-Miquelon	7	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	4 500	3 025	31	121	121
		3 177			
TOTAL MÉDECINS DGAC	4 220	2 822	28	117	117
		2 967			

3 177

VISITES DONT 2 967 VISITES
EFFECTUÉES PAR LES MÉDECINS
DE LA DGAC

BON À SAVOIR

L'aptitude médicale au contrôle de la navigation aérienne est vérifiée tous les 2 ans à l'occasion d'une visite de renouvellement ; tous les ans à partir de 40 ans.

À partir de 2017, nouvelle réglementation EASA, les visites d'admission sont effectuées par les AeMC(s) de Clamart, Bordeaux et Toulon.

Nombre de dossiers traités lors des comités médicaux

COMITÉS ET COMMISSIONS (Nombre de dossiers et de séances)	2015	2016	2017	2018
Comités et commissions (nombre de dossiers et séances)	48 9 séances	37 6 séances	44 7 séances	31 4 séances
Comité médical central des transports (CLM/CLD)	107 8 séances	96 7 séances	52 7 séances	16 4 séances
Comité médical du contrôle de la navigation aérienne (À partir 2015 + les contrôleurs militaires)	en département	en département	en département	en département
Comités médicaux départementaux	6 3 séances	11 4 séances	11 4 séances	5 43 séances
Commission de réforme centrale des transports	en département	en département	en département	en département
Commission départementale de réforme	9 4 séances	6 3 séances	5 3 séances	9 2 séances
Commission centrale de réforme des ouvriers du cadre (À partir 2015 météo france uniquement)	en région	en région	en région	en région
Commissions régionales de réforme des ouvriers du cadre	en région	en région	en région	en région
Commissions consultatives régionales des rentes d'accidents de travail	en région	en région	en région	en région
TOTAL DES DOSSIERS	170	150	112	61

Comité médical central des transports

Le comité médical est une instance consultative (composée de médecins agréés par la DDASS et désignés par l'administration) qui donne un avis au regard de l'état de santé du fonctionnaire :

- sur le placement en congés de maladie (CLM et CLD),
- sur la reprise de fonctions à l'issue de ces congés (à temps partiel thérapeutique voire sa prolongation),
- sur la mise en disponibilité d'office, hormis les cas de compétence de la commission de réforme.

Cet avis est soumis à l'administration qui se prononce sur l'octroi ou le renouvellement.

Comité médical du contrôle de navigation aérienne

Le comité médical du contrôle de la navigation aérienne a été créé en juillet 2002. Il est chargé des recours d'ordre médical relatifs aux avis d'aptitude et d'inaptitude aux fonctions de contrôle de la navigation aérienne. Il répond aux spécifications demandées dans l'arrêté du 16 mai 2008 concernant l'aptitude médicale "classe 3".

Le Médecin-chef de la DGAC en assure le secrétariat permanent. Il fonctionne en toute indépendance et célérité.

Commissions de réforme des personnels ouvriers

Ces commissions sont chargées de formuler un avis sur les propositions de réforme des personnels ouvriers (autorisations spéciales d'absence, congés de longue maladie, congés de longue durée, temps partiel thérapeutique, congés sans salaire, reclassement dans un autre emploi, retraite pour invalidité).

Commission de réforme

La commission de réforme est une instance consultative médicale et paritaire (composée des médecins du comité médical, de représentants de l'administration et de représentants du personnel) qui donne un avis sur :

- l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie,
- l'état de santé, les infirmités ou le taux d'invalidité qui en découle,
- le renouvellement d'une disponibilité pour raison de santé, lors de la troisième année et au-delà s'il est prouvé que l'agent pourra reprendre ses fonctions,
- le placement en retraite pour invalidité,
- la majoration assistance constante tierce personne et son renouvellement.

L'administration se prononce définitivement sur ces avis.

Commission nationale consultative des rentes d'accidents du travail

Elle est consultée sur les modalités de la répartition pécuniaire accordée aux ouvriers et aux agents non titulaires à l'occasion des accidents du travail et des maladies professionnelles. Elle donne un avis sur le droit de la victime ou de ses ayants droit à bénéficier d'une rente, sur la date de la consolidation de la lésion ainsi que sur le taux d'incapacité permanente, partielle ou la révision de ce taux.



LE DIALOGUE SOCIAL

Ce chapitre traite des indicateurs relatifs au dialogue social de la DGAC, et notamment le paysage syndical (par corps et services), les instances de concertation, les mouvements sociaux et les décharges d'activité de service. Les données traitées sont issues des résultats des élections professionnelles de décembre 2014 et des relevés des grévistes effectués par les services. Les mouvements sociaux 2018 concernent à la fois des périmètres interministériel (Fonction publique), ministériel (MTES), national (DGAC) ou local (sites de la DGAC).

LES POINTS CLÉS

Suite aux élections de 2014, pour lesquelles la participation s'est située autour de 80% en moyenne, l'ensemble des instances de concertation s'est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2015, sur les bases de la nouvelle représentativité issue du scrutin.

En 2018, 26 mouvements sociaux (Fonction publique, ministère, DGAC et sites locaux) ont provoqué 2 226 journées de travail perdues.

Sur le périmètre DGAC (+ Ministère), le nombre de jours de grève a, une nouvelle fois, diminué par rapport à l'année 2017 passant de 29 à 24. Cependant, le nombre de journées de travail perdues a légèrement augmenté (359 en 2017 pour 384 en 2018) du fait d'un long conflit social au CRNA Sud-Est concernant les ICNA. Il faut également noter pour 2018 que les mouvements nationaux ont été assez largement suivis au sein de la DGAC.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

PÉRIMÈTRE DGAC

Répartition des sièges par organisation syndicale pour l'ensemble des comités techniques (CT) de proximité (scrutin 2014)

Comités techniques	Nb inscrits	Nb votants	Blancs ou nuls	Suf-fragés exprimés	SPAC-CFDT	SNAC-CFTC	FEETS-FO	UNSA Développement Durable	USAC-CGT	SNCTA	UT-CFE-CGC et UTFO	SFAO METAC ou SFTAC	SNPL France Alpa
CT/SCR	582	432	25	407	77	0	138	45	147	0	0	0	0
%		74,23%	4,30%	69,93%	18,92%	0,00%	33,91%	11,06%	36,12%				
Nb de sièges obtenus					2		3	1	4				
CT/DSAC	1 175	996	33	963	152	60	265	303	183	0	0	0	0
%		84,77%	2,81%	81,96%	15,78%	8,16%	27,52%	31,46%	19,00%				
Nb de sièges obtenus					2		3	3	2				
CT/DSNA	7 390	6164	0	6006	455	194	703	1388	1637	1629	0	0	0
%		83,41%		81,27%	7,58%	3,23%	11,70%	23,11%	27,26%	27,12%			
Nb de sièges obtenus							1	3	3	3			
CT/STAC	207	171	7	164	0	0	41	37	86	0	0	0	0
%		82,61%	3,38%	79,23%			25,00%	22,56%	52,44%				
Nb de sièges obtenus							2	1	4				
CT/SNIA	493	356	11	345	66	0	98	45	136	0	0	0	0
%		72,21%	2,23%	69,98%	19,13%		28,41%	13,04%	39,42%				
Nb de sièges obtenus					2		3	1	4				
CT/SSIM	133	115	3	112	25	0	35	0	52	0	0	0	0
%		86,47%	2,26%	84,21%	22,32%		31,25%	0,00%	46,43%				
Nb de sièges obtenus					1		2		3				
CT/ENAC*	915	718	22	696	80	24	265	75	164	87,12	0	0	0,88
%		78,47%	2,40%	76,07%	11,49%	3,45%	38,07%	10,78%	23,56%	12,52%			0,13%
Nb de sièges obtenus					1		4	1	3	1*			
CT/SEAC PF	256	216	6	210	26	0	88	41	18	37	0	0	0
%		84,38%	2,34%	82,03%	12,38%		41,90%	19,52%	8,57%	17,62%			
Nb de sièges obtenus					1		4	2		1			
CT/SEAC WF	27	27	1	26	1	12	0	0	0	0	13	0	0
%		100,00%	3,70%	96,30%	3,85%	46,15%					50,00%		
Nb de sièges obtenus						1					1		
CT/DAC NC	160	110	9	101	0	0	0	0	19	18	28	36	0
%		68,75%	5,63%	63,13%					18,81%	17,82%	27,72%	35,64%	
Nb de sièges obtenus									1	1	2	2	

La représentativité syndicale s'apprécie au travers des résultats des élections aux comités techniques (CT) de proximité (scrutin de liste, sauf pour WF : scrutin de sigle) qui se sont déroulées en décembre 2014. Ces élections ont lieu tous les quatre ans.

* CT ENAC : liste commune SNCTA / SNPL France Alpa

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE PÉRIMÈTRE DGAC

CT de réseau de la DGAC

La représentativité syndicale de la DGAC est constituée à partir de l'agrégation de ces résultats des CT de proximité pour former le CT de réseau de la DGAC

	Nombre inscrits	Nombre de votants	Taux de participation	Blanc/nuls	Suffrages exprimés	Nombre de voix	Nb de sièges	Titulaires Nb femmes	Titulaires Nb hommes	Suppléants Nb femmes	Suppléants Nb hommes
	11 338	9 305	82,07%	275	9 030		10		10	1	9
SPAC-CFDT						882	1		1		1
SNAC-CFTC						290					
FEETS-FO						1 633	2		2	1	1
UNSA Développement durable						1 934	2		2		2
USAC-CGT						2 442	3		3		3
SNCTA						1 771,12	2		2		2
SNPL FRANCE ALPA						0,88					
UT-CFE-CGC						28					
UTFO						13					
SFAO-SF/AC						36					

Source : élections décembre 2014

Pour information, à l'issue des élections de décembre 2018

	Nombre inscrits	Nombre de votants	Taux de participation	Blanc/nuls	Suffrages exprimés	Nombre de voix	Nb de sièges	Titulaires Nb femmes	Titulaires Nb hommes	Suppléants Nb femmes	Suppléants Nb hommes
	11 016	8 937	81,13%	277	8 660		10		9	1	8
SPAC-CFDT						977	1		1		1
SNAC-CFTC						1 545	2		2		2
FEETS-FO						1 801	2		2		2
UNSA Développement durable						2 265	3		3	1	2
USAC-CGT						1 976,04	2		2		2
SNPL FRANCE ALPA						53					
UT-CFE-CGC						42					
UTFO						13					
SFAO-SF/AC						36					

Source : élections décembre 2018

BON À SAVOIR

La représentativité syndicale de la DGAC est constituée à partir de l'agrégation des résultats des CT de proximité pour former le CT de réseau de la DGAC.

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

PÉRIMÈTRE DGAC/MÉTÉO-FRANCE ET LES TSEEAC CEAPF

Représentativité syndicale des personnels techniques

TECHNIQUES	IEEAC			ICNA			IESSA			TSEEAC		
INSCRITS	668			3 987			1 433			1 687		
VOTANTS	536			3 272			1 245			1 322		
EXPRIMÉS	524			3 222			1 214			1 291		
TAUX DE PARTICIPATION	80%			82%			87%			78%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix	%	sièges
USAC-CGT	167	31,87%	1	679	21,07%	2	524	43,16%	3	208	15,96%	1
SNCTA				1 606	49,84%	7				43	3,33%	0
UTCAC	18	3,4%	0							537	41,60%	3
UNSA-IESSA							537	44,23%	3			
UNSA-ICNA				647	20,08%	2						
SNIAC-UNIEPF										76	5,89%	0
SPAC-CFDT	36	6,9%	0	134	4,16%	0	123	10,13%	0	71	5,50%	0
SNAC-CFTC				62	1,92%	0	12	0,99%	0			
SNICAC-FO	303	57,8%	3									
SNNA-FO				94	2,92%	0	18	1,48%	0	358	27,3%	2
SPASMET-Solidaires												

Représentativité syndicale des personnels contractuels

CONTRACTUELS	84-16			PNT		
INSCRITS	353			123		
VOTANTS	187			97		
EXPRIMÉS	180			97		
TAUX DE PARTICIPATION	53%			79%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges
SPAC-CFDT	54	30,00%				
USAC-CGT	61	33,89%	1			
SNNA-FO	65	36,11%	1			
SNAPCM-FO				30	30,93%	1
SNPL FRANCE ALPA				67	69,07%	3

Représentativité syndicale des personnels ouvriers d'État
(représentativité issue des CAO)

OUVRIERS D'ÉTAT			
INSCRITS	837		CICAVEO
VOTANTS	684		
EXPRIMÉS	647		
TAUX DE PARTICIPATION	77%		
SYNDICATS	voix	%	sièges
SPAC-CFDT	58	8,96%	1
USAC-CGT	189	29,21%	3
SNPACM-FO	400	61,82%	6

Source : élections professionnelles de décembre 2014

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE PÉRIMÈTRE DGAC/MÉTÉO-FRANCE ET LES TSEEAC CEAPF

Représentativité syndicale des personnels administratifs

ADMINISTRATIFS ²	ADM. CIV.			ATTAE			ASAAC		
INSCRITS	28			312			517		
VOTANTS	22			241			441		
EXPRIMÉS	21			230			425		
TAUX DE PARTICIPATION	79%			77%			85%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges	voix	%	sièges
USAC-AC-CGC	21	100%	3						
USAC-CGT				43	18,70%	1	132	31,06%	2
SPAC-CFDT				40	17,39%		74	17,41%	1
SNICAC-FO				126	54,78%	3			
SNPACM-FO							105	24,71%	2
SNAC-CFTC							31	7,29%	0
UTCAC				21	9,13%	0			
Solidaires Météo							24	5,65%	0
UNSA-administratifs				21	9,13%	0	59	13,88%	1

ADMINISTRATIFS ²	ADAAC			ASS. SERV SOC		
INSCRITS	1 191			18		
VOTANTS	1 017			15		
EXPRIMÉS	988			14		
TAUX DE PARTICIPATION	85%			83%		
SYNDICATS	voix	%	sièges	voix	%	sièges
USAC-AC-CGC						
USAC-CGT	352	35,63%	3			
SPAC-CFDT	184	18,62%	1	14	100%	2
SNICAC-FO						
SNPACM-FO	176	17,81%	1			
SNAC-CFTC	79	8,00%				
UTCAC						
Solidaires Météo	67	6,78%				
UNSA-administratifs	130	13,16%	1			

2/ y compris les corps communs avec Météo-France

BON À SAVOIR

Pas d'élections en 2014 pour les conseiller(e)s techniques de service social

INSTANCES DE CONCERTATION

PÉRIMÈTRE DGAC

Répartition des sièges au sein des instances en administration centrale

	FEETS-FO	SPAC-CFDT	USAC-CGT	SNAC-CFTC	SNCTA	SNPL FRANCE ALPA	UNSA/DD	SOLI-DAIRES
CT de réseau DGAC* (arr. du 15/01/2015 JO du 23/01/2015)	2	1	3		2		2	
CHSCT de réseau DGAC* (arr. du 20/01/2015 JO du 28/01/2015)	1		2		2		2	
CCAS (Décision 03/06/2015)	2	1	3		2		2	1
CFP (Décision du 12/08/2016)	2	1	3		2		2	

*suite aux élections professionnelles de décembre 2014

Répartition des sièges des commissions administratives paritaires des corps administratifs

CAP	USAC AC-CGC	SNICAC-FO	SNPACM-FO	SPAC-CFDT	USAC - CGT	UTCAC	UNSA ADM	SNAC-CFTC	SNPL DGAC	Solidaires-Météo
Administrateurs civils	3									
Attachés d'administration		3		0	1	0				
Assistants d'administration			2	1	2		1	0		0
Adjointes d'administration			1	1	3		1	0		0
Conseiller(e)s techniques de service social	Pas d'élections en 2014									
Assistant(e)s de service social	Corps géré au MTES, pas d'élections en 2014									
TOTAL	3	3	3	2	6		2	0		0

Suite aux élections professionnelles de la DGAC de décembre 2014 à l'exception des conseillers techniques de service social

BON À SAVOIR

CT : comité technique

CCAS : comité central d'action sociale

CFP : conseil de la formation professionnelle

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CICAVERO : commission d'information et de concertation sur les avis de vacance d'emplois ouvriers

CAP : commission administrative paritaire

CAO : commission d'avancement de personnels ouvriers

INCO : instance nationale de concertation des ouvriers

INSTANCES DE CONCERTATION

PÉRIMÈTRE DGAC

Répartition des sièges des commissions administratives paritaires des corps techniques et des commissions consultatives paritaires des agents contractuels

CAP	SPAC-CFDT	SNIAC-UNIPEF	SNCTA	USAC-CGT	UNSA-IESSA	UNSA-ICNA	UTCAC	SNNA-FO	SNPACM-FO	SNICAC-FO	SNAC-CFTC	SNPL France ALPA
IEEAC	0			1			0			3		
ICNA	0		7	2		2		0			0	
IESSA	0			3	3			0			0	
TSEEC	0			1			3	2			0	
Sous-total	0	0	7	7	3	2	3	2		3		
CCP - Agents contractuels	SPAC-CFDT	SNIAC-UNIPEF	SNCTA	USAC-CGT	UNSA-IESSA	UNSA-ICNA	UTCAC	SNNA-FO	SNPACM-FO	SNICAC-FO	SNAC-CFTC	SNPL France ALPA
AC 84-16				1				1				
Personnels navigants techniques									1			4
Sous-total				1				1	1			4
TOTAL	0	0	7	8	3	2	3	3	1	3		4

Suite aux élections professionnelles de la DGAC de décembre 2014

Les commissions d'avancement des ouvriers d'État

CAO	SNPACM-FO	SPAC-CFDT	USAC-CGT
CAO EOC*	2	0	2
CAO DSAC**	3	0	1
CAO DSNA**	3	1	1
CAO MEF (ENAC)	3	0	1
TOTAL	12	0	5

*suite aux élections professionnelles de la DGAC en décembre 2014

**suite aux élections professionnelles de la DGAC en mars 2017

Les organismes de concertation des ouvriers d'État

	SNPACM-FO	SPAC-CFDT	USAC-CGT
CICAVEO Arrêté du 11/04/2017	3	6	1
INCO Arrêté du 11/04/2017	3	6	1

Suite aux résultats des élections de la DGAC et Météo-France

MOUVEMENTS SOCIAUX

PÉRIMÈTRE DGAC/MTES/FPE

Récapitulatif des mouvements sociaux et des revendications : périmètre DGAC

		MOUVEMENTS DGAC				
		NATIONAL		LOCAL		TOTAL
		≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	
Nombre de mouvements		0	0	1	12	13
Nombre de journées perdues		0	0	18	368	386
Organisations syndicales ayant appelé à faire grève	Dates 2018	REVENDICTIONS				
USAC-CGT (SNA/ RP-Roissy)	Du 15 au 19 janvier (5 jours)				ROISSY-CDG : maintien de la maintenance opérationnelle et de la supervision H24 radionavigation à CDG, seules capables de répondre efficacement et avec précision aux enjeux de la plate-forme dans ce domaine	8
SNCTA (CRNA Sud-Est)	Du 18 au 21 janvier (5 jours)				CRNA Sud-Est : effectifs insuffisants suite hausse du trafic aérien	2
"UNSA-IESSA / USAC-CGT (SNA/RP)	Le 26 mars (1 jour)			SNA RP : meilleure attractivité du service technique d'Orly : harmonisation des primes, compensation perte CE ADP, maintien effectifs....) Réorganisation des locaux		18
USAC-CGT (CRNA Sud-Est)	Les 7 et 8 avril (2 jours)				CRNA Sud-Est : recrutement d'urgence et retrait immédiat du tour de service 2018 et retour à celui de 2012.	64
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 28 et 29 avril (2 jours)				CRNA Sud-Est : plan triennal d'affectation, permettant de ramener l'effectif par équipe à 13 PC minimum. Retrait des notes NDS-2018-005 et NDS-2018-006. Réalisation audit sur état matériels de contrôle. Définition cadre évolution horaires protecteur des personnels	55
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 5 et 6 mai (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	63

Récapitulatif des mouvements sociaux et des revendications : périmètre DGAC

		MOUVEMENTS DGAC				
		NATIONAL		LOCAL		TOTAL
		≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	
Nombre de mouvements		0	0	1	12	13
Nombre de journées perdues		0	0	18	368	386
Organisations syndicales ayant appelé à faire grève	Dates 2018	REVENDICATIONS				
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 12 et 13 mai (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	45
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 19 et 20 mai (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	0
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 26 et 27 mai (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	42
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 9 et 10 juin (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	42
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 16 et 17 juin (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	0
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 23 et 24 juin (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	47
UNSA-ICNA (CRNA Sud-Est)	Les 30 juin et 1 ^{er} juillet (2 jours)				CRNA Sud-Est : idem préavis des 28 et 29 avril 2018	0

MOUVEMENTS SOCIAUX

PÉRIMÈTRE DGAC/MTES/FPE

Récapitulatif des mouvements sociaux et des revendications : périmètre fonction publique

		MOUVEMENTS FONCTION PUBLIQUE		
		NATIONAL		TOTAL
		≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	
Nombre de mouvements		11	0	11
Nombre de journées perdues		1 841	0	1 841
Organisations syndicales ayant appelé à faire grève	Dates 2018	REVENDICATIONS		
Solidaires FP	30 janvier	Refus politique d'austérité dans les EHPAD - Recrutement personnels - Titularisation et passage en CDI - Opposition à la marchandisation de ce secteur. - Revendication la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale, contre les logiques assurantielles et marchandes.		0
UFSE - CGT	08 février	Recrudescence d'atteinte aux libertés syndicales et de remises en cause du fonctionnaire acteur des missions publiques.		0
Solidaires FP	14 février	Revalorisation statutaire et salariale - Reconnaissance licence à minima des Diplômes d'État - Reclassement en catégorie A des AS - déroulement de carrière en catégorie A pour toutes et tous Conseiller(es) Socio-Educatives-tifs - Moyens financiers pour la formation - Effectifs - Retrait des lois travail 2016 et 2017		0
FSU	08 mars	L'égalité entre les femmes et les hommes		0
Intersyndicale FP	22 mars	Hausse des recrutements au sein de la DGAC Défense du statut des fonctionnaires, les conditions de travail et les rémunérations, etc.		801
UFSE-CGT et FSU	19 avril	Dégradation situations sociales		19
Intersyndicale FP	22 mai	Amélioration du pouvoir d'achat		803
UFSE-CGT	28 juin	Hostilité aux grands axes de la politique menée dans la Fonction publique.		0
SOLIDAIRES FP	29 août	Orientations budgétaires gouvernementales et du projet de réforme des retraites		0
Intersyndicale FP	09 octobre	Hostilité aux grands axes de la politique menée dans la Fonction publique.		85
UFSE-CGT et USAC-CGT	14 décembre	Amélioration du pouvoir d'achat		133

Récapitulatif des mouvements sociaux et des revendications : périmètre MTES

		MOUVEMENTS MTES		
		NATIONAL		TOTAL
		≤ 1 JOUR	> 1 JOUR	
Nombre de mouvements		2	0	2
Nombre de journées perdues		1	0	1
Organisations syndicales ayant appelé à faire grève	Dates 2018	REVENDEICATIONS		
FO - Administration centrale	06 février	Mise en œuvre de la réévaluation de la prime de métier pour les OPA		0
Intersyndicale CGT et FO/FA	21 juin	Élaboration d'une nomenclature des métiers OPA Revalorisation de la totalité de la grille salariale des OPA Ouverture du chantier statutaire avec négociations portant sur la grille de classification, grille salariale, régime indemnitaire, la protection sociale, les départs anticipés		1

Source : relevés de grévistes effectués par les services de la DGAC

MOUVEMENTS SOCIAUX

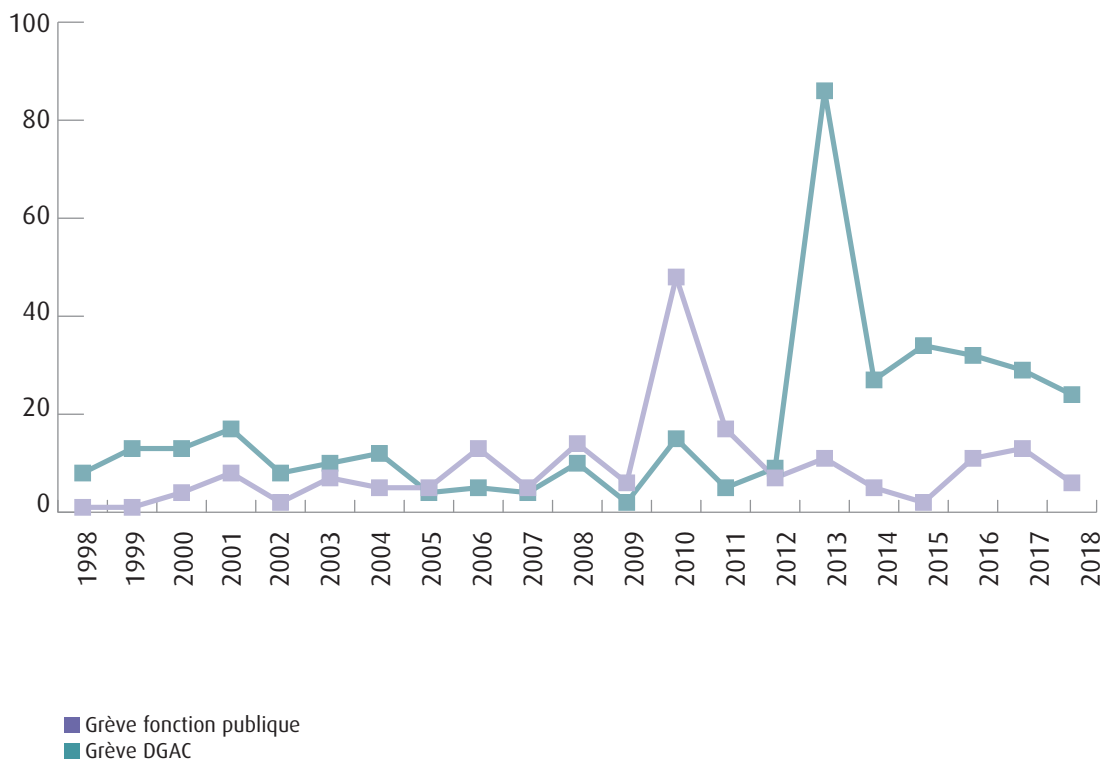
PÉRIMÈTRE DGAC/MTES/FPE

Évolution du nombre de jours de grève de 1998 à 2018

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Grève fonction publique	1	1	4	8	2	7	5	5	13	5	14
Grève DGAC + MTES	8	13	13	17	8	10	12	4	5	4	10
TOTAL	9	14	17	25	10	17	17	9	18	9	24

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Grève fonction publique	6	48	17	7	11	5	2	11	13	6
Grève DGAC + MTES	2	15	5	9	86	27	34	32	29	24
TOTAL	8	63	22	16	97	32	36	43	42	30

Évolution du nombre de jours de grève de 1998 à 2018



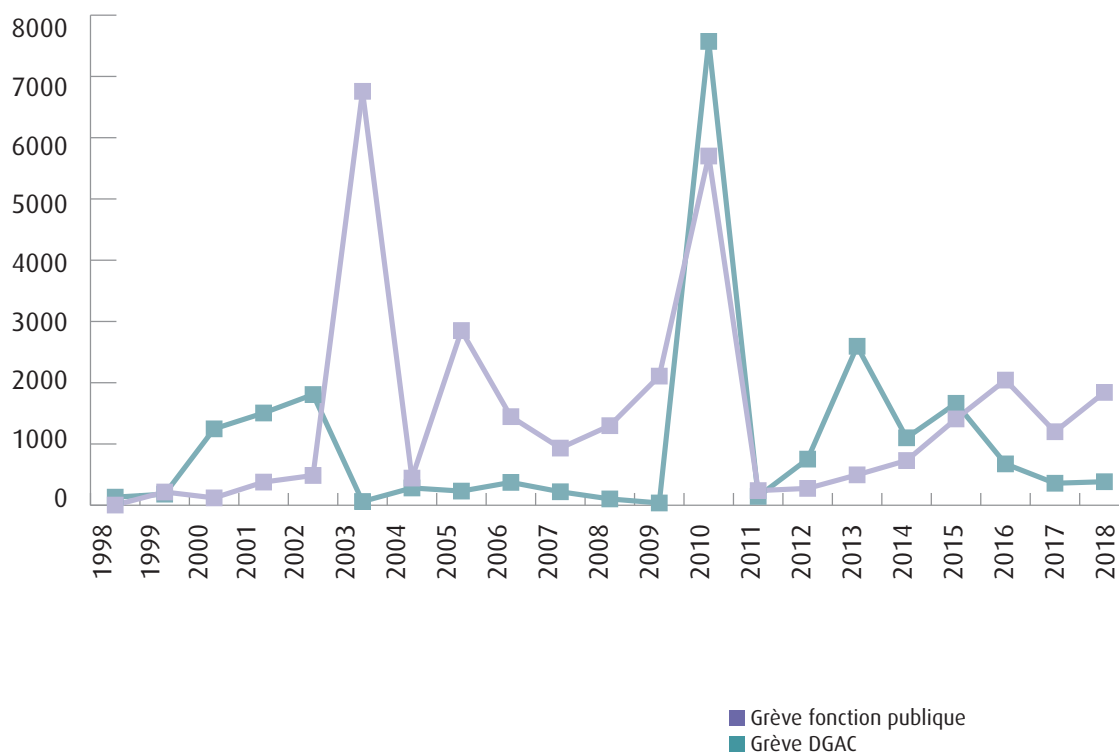
MOUVEMENTS SOCIAUX PÉRIMÈTRE DGAC/MTES/FPE

Nombre de journées perdues pour fait de grève de 1998 à 2018

Nombre de journées perdues	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Grève fonction publique	3	216	120	378	486	6757	443	2852	1446	933	1299
Grève DGAC + MTES	132	181	1247	1506	1807	61	282	231	373	220	103
TOTAL	135	397	1 367	1 884	2 293	6 818	725	3 083	1 819	1 153	1 402

Nombre de journées perdues	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Grève fonction publique	2 108	5 701	239	275	496	730	1 409	2 043	1 200	1 842
Grève DGAC + MTES	37	7 572	144	753	2 595	1 101	1 664	675	359	384
TOTAL	2 145	13 273	383	1 028	3 091	1 831	3 073	2 718	1 559	2 226

Évolution du nombre de journées perdues pour fait de grève de 1998 à 2018



MOYENS SYNDICAUX**PÉRIMÈTRE DGAC****Moyens syndicaux humains techniques et financiers****Les moyens humains**

Le décret n°2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 apporte des changements aux droits syndicaux et redéfinit les critères d'appréciation de la représentativité qui conditionne l'octroi de certains droits et moyens.

Le ministère en charge de l'écologie (MTES) définit le contingent de crédit temps syndical exprimé en équivalent temps plein (ETP) à l'issue du renouvellement général des comités techniques et le notifie ensuite aux fédérations des organisations syndicales représentatives.

Le contingent qui est reconduit chaque année, comprend d'une part les décharges d'activité de service qui font l'objet de décision et d'autre part les crédits d'heures (coupons établis par le MTES).

À la date du 31 décembre 2018, le contingent a été utilisé de la façon suivante

	Nombre d'agents	Nombre de jours attribués
DAS Totales	19	4 386
DAS partielles	77	2 684
ASA 13	179	695
ASA 15	36	295
CTS (Coupons)	51	233 jours soit 466 coupons
CTS Européens (Coupons)	25	106 jours soit 212 coupons

Les moyens techniques et financiers

Les moyens techniques et financiers pour les organisations syndicales de la DGAC sont définis dans la convention nationale de dialogue social (CNDS) renouvelée tous les quatre ans et dans sa déclinaison locale.

Dans la convention nationale de dialogue social pour la période 2015-2018, une subvention annuelle est allouée à l'ensemble des organisations syndicales de la DGAC, au titre de la participation de la DGAC à leurs frais de fonctionnement. Cette subvention s'est élevée à 190 000 euros et a été répartie de la manière suivante conformément au mode de calcul défini dans la CNDS.

ORGANISATIONS SYNDICALES	MONTANT DE LA SUBVENTION (EN EUROS)
USAC-CGT	50 092 €
FEETS-FO (SNPACM-FO, SNNA-FO, SNICAC-FO)	40 588 €
UNSA Aviation civile (UTCAC, UNSA-ICNA, UNSA-IESSA)	40 180 €
SNCTA	29 147 €
SPAC-CFDT	22 120 €
SNAC-CFTC	5 361 €
SNPL FRANCE ALPHA	2 512 €
Total	190 000 €



L'ACTION SOCIALE

La politique d'action sociale de la DGAC vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles en apportant une réponse adaptée à leurs besoins et à leurs ressources. Pour cela, des dispositifs d'accompagnement et des prestations adaptées ont été mis en place.

Au sein du secrétariat général de la DGAC, le bureau de l'action sociale individuelle et collective (ASIC) pilote et gère la politique de l'action sociale en concertation avec les organismes consultatifs compétents que sont le comité central d'action sociale (CCAS) et les comités locaux d'action sociale (CLAS).

Une partie de l'action sociale DGAC et Météo-France étant commune, le périmètre pourra concerner, selon les thématiques, la DGAC seule ou la DGAC et Météo-France.

L'essentiel des données présentées sont issues des logiciels d'information financière SIF et de ressources humaines SIRh.

L'ACTION SOCIALE DGAC EN CHIFFRES

L'action sociale de la DGAC couvre une grande variété de champs d'interventions : la restauration, le logement, les vacances, la protection complémentaire (santé et prévoyance), l'enfance et l'organisation d'actions locales. En 2018, les dépenses d'action sociale se sont élevées à 8,35 M€.

90% de la dépense porte sur 3 postes :

- la restauration qui représente 45% de la dépense (3 738,690 €),
- les subventions versées aux associations nationales et locales avec 32% (2 662,847 €),
- et l'aide aux familles pour 14% de la dépense (1 192,444 €).

LA RESTAURATION

Avec 3,73 M€ consacrés à la restauration, ce poste demeure un élément essentiel de la qualité de vie au travail.

Sur les sites ne disposant pas de restauration collective de proximité, les agents bénéficient de tickets restaurant leur permettant de financer leurs repas. 857 985 € ont été consacrés à l'achat des tickets restaurant en 2018.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT

Le logement est un axe fort de la politique d'action sociale de la DGAC. L'aide à l'installation, le parc de logements sociaux locatifs et le prêt immobilier bonifié (PIB) sont les trois volets mis en place dans ce domaine.

Ces avantages sont accordés sous conditions de ressources, privilégiant ainsi les demandeurs les plus modestes.

Le prêt immobilier bonifié (PIB)

La mise en place de cette offre de prêt a pour but de faciliter l'accession à la propriété des agents DGAC titulaires ou d'entreprendre des travaux de gros œuvre (résidence principale exclusivement).

La DGAC participe à la prise en charge financière du taux de l'emprunt à hauteur de 2 ou 3% en fonction des conditions de ressources de l'agent et la composition de la famille.

En 2018, avec le taux de PIB de la BFM, le taux « emprunteur » est resté à 0% pour la 4^e année consécutive. De plus, pour 2018, le plafond de ressources a été supprimé et tous les agents actifs sont éligibles au PIB jusqu'à 30 000€.

L'aide à l'installation des personnels (AIP)

Cette aide non remboursable est versée aux agents, sous conditions de ressources, à la première affectation à la DGAC et en cas de mutation dans une nouvelle région administrative.

Elle permet à l'agent de prendre en charge des dépenses préalablement et réellement engagées lors de l'installation dans son nouveau logement. Elle est réservée aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires, aux ouvriers d'État, aux agents détachés à la DGAC ou à Météo-France ainsi qu'aux contractuels justifiant d'une activité pérenne.

Parc locatif

Les logements du parc locatif réservés par la DGAC permettent de répondre aux situations d'offres et de demandes dans un contexte particulièrement tendu en région parisienne. Les agents peuvent par ailleurs bénéficier du parc interministériel géré par la Préfecture de Paris et accessible via un site Internet dédié.

LES ASSOCIATIONS

Aramis, Anafacem et Unasacem sont les 3 associations nationales DGAC/Météo-France. À ce titre, elles bénéficient de subventions ce qui leur permet de proposer des voyages et des activités culturelles et sportives à destination des agents actifs ou retraités, de leurs ayants droits et ayant cause.

La DGAC soutient aussi la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA) qui a pour mission de porter assistance au personnel de l'Armée de l'air, de la direction générale de l'Aviation civile, de Météo-France ainsi qu'à leurs familles qui sont en difficulté suite à un « accident de la vie » survenu à l'un des leurs.

La politique de soutien aux actions locales

Chaque comité local d'action sociale (CLAS) dispose d'un budget d'action locale (BAL). Cette enveloppe budgétaire est redistribuée aux associations locales en fonction de leurs projets culturels, sportifs ou touristiques.

Les actions des associations sont réparties en BAL Vie associative (dotations aux associations) et BAL Vie Sociale (organisation d'actions par le CLAS dont l'arbre de Noël). Le montant du BAL est déterminé en fonction d'une clé de répartition qui correspond au nombre d'agents affectés au sein de chaque CLAS au 1^{er} janvier de l'année considérée.

LE HANDICAP

Un programme de soutien aux parents d'enfants en situation de handicap est mis en œuvre via l'action sociale interministérielle.

Trois types d'aides sont mises en place :

- l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans ;
- l'allocation pour les jeunes adultes poursuivant leurs études ou un apprentissage ;
- la participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour les enfants handicapés.

En 2018, 79 agents ont bénéficié d'une allocation pour enfants en situation de handicap.

LE SOUTIEN AUX FAMILLES

Les séjours enfants

Des prestations interministérielles avec application d'un quotient familial sont accordées pour les séjours d'enfants. Il s'agit de participations aux frais de séjours dans des centres de vacances avec hébergement, des centres de loisirs sans hébergement, des centres familiaux de vacances et gîtes, des séjours linguistiques.

La participation aux activités des loisirs des enfants (PALE)

La participation aux activités des loisirs des enfants (PALE) a pour objet de participer au financement des activités de loisirs qui se déroulent dans le cadre de structures non subventionnées par la DGAC et qui entraînent des frais d'inscription ou de cotisation.

La participation aux frais scolaires et universitaires

Cette prestation, versée sous conditions de ressources, est destinée aux enfants de 6 à 25 ans fiscalement à la charge de l'agent. Son montant varie selon le quotient familial, l'âge et le cycle scolaire de l'enfant.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de centres de vacances et de loisirs est ouvert à tous les bénéficiaires de l'action sociale. La prestation est versée sous conditions de ressources et son montant varie selon le quotient familial.

La participation au service d'aide à domicile (PSAD)

La PSAD est une participation aux dépenses liées aux emplois de service d'aide à domicile. Cette prestation destinée aux personnels actifs et aux retraités est plafonnée à 50 heures par an pour les actifs et 100 heures pour les retraités.

Les réservations de berceaux

Un marché national de réservation de berceaux a été passé avec le prestataire Babilou en 2016. Ce marché couvre 45 berceaux (avec plus ou moins 2 places) sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 31 août 2020.

Les sites non couverts par ce marché national bénéficient de conventions individuelles couvrant 20 berceaux. Ces conventions individuelles sont maintenues jusqu'au renouvellement du marché en 2020.

LE SERVICE SOCIAL

Les assistantes de service social apportent aide, soutien et conseil aux agents qui le souhaitent, notamment lors de situations difficiles. Deux types d'aides financières peuvent être proposées aux agents :

- **le prêt à caractère social**, attribué à l'agent pour frais médicaux, acquisition de matériel spécialisé, à l'occasion d'un décès mais aussi pour achat ou réparation de véhicule, lors d'un changement de situation familiale, de frais d'études, de justice ou d'amélioration du cadre de vie ;
- **les aides financières exceptionnelles**, destinées à prévenir un déséquilibre budgétaire important ou restaurer une situation critique. Elles sont accordées par la commission compétente au sein de chaque Comité local d'action social (CLAS), ces aides sont non remboursables.

Le réseau des 21 assistantes de service social (dont 2 à Météo-France) couvre l'ensemble du territoire. Elles sont cordonnées par deux conseillères techniques.

Pour l'essentiel, l'accompagnement social porte sur la vie au travail, les finances et la vie familiale et personnelle.

985 agents ont sollicité le service social en 2018 (1 148 en 2016 et 1 027 en 2017). Ce chiffre ne reflète toutefois pas toute l'activité du service social. Toutes les informations n'ayant pas été saisies dans l'outil IRISS.

LA PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DE SANTÉ ET DE PRÉVOYANCE

Afin de contribuer activement à la protection de ses agents en matière de santé et de prévoyance, la DGAC a désigné la Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS), organisme de protection sociale complémentaire à l'issue d'un appel d'offres lancé en 2017.

À travers cette procédure de référencement, la DGAC, par

une participation financière annuelle de 800 000 € offre à ses agents la possibilité de bénéficier de prestations santé et d'une garantie perte de rémunération (prévoyance). Les agents ont pu adhérer à ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2018.

BUDGET**PÉRIMÈTRE DGAC****Budget global par poste de dépenses**

Situation au 31 décembre 2018		AE/Engagement	CP/Dépense
	Restauration	3 985 267 €	3 738 690 €
Logement	Prêts immobiliers bonifiés (PIB) - titre 3	338 000 €	338 767 €
Subventions associations	Subventions aux associations nationales et autres organismes (FOSA)	1 425 000 €	1 403 010 €
	Subventions aux associations locales et budget des Comités locaux d'action sociale (CLAS)	1 264 270 €	1 259 837 €
Famille	Aides à l'installation des personnes (AIP) - titre 2		
	Séjours enfants **		
	Participation aux activités loisirs enfant (PALE)		
	Participation aux services d'aide à domicile (PSAD)	530 975 €	530 975 €
	BAFA		
	Frais scolaires et universitaires		
	Aides aux parents d'enfants handicapés**		
	Crèches	605 360 €	661 469 €
Solidarité	Aides exceptionnelles	311 405 €	311 405 €
	Aides exceptionnelles handicapés		
	Prêts sociaux, (consultations juridiques)	15 000 €	10 182 €
	Consultations juridiques	24 560 €	22 220 €
	Communication	5 689 €	6 960 €
	Investissements sociaux-culturels	88 238 €	72 411 €
TOTAL		8 593 764 €	8 355 926 €

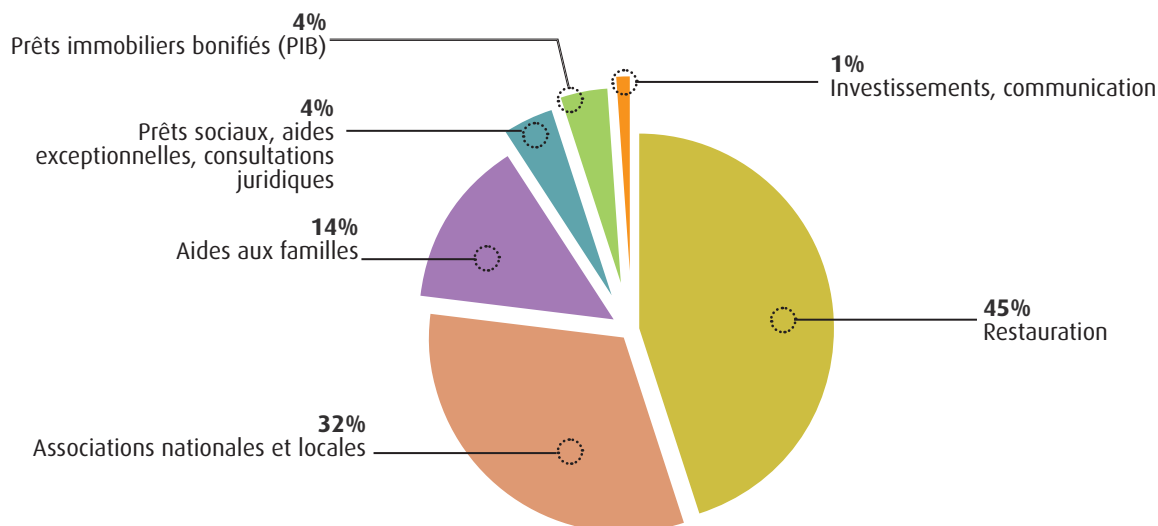
Les données ne tiennent pas compte des rétablissements de crédit

*données uniquement DGAC

AE : avis d'engagement

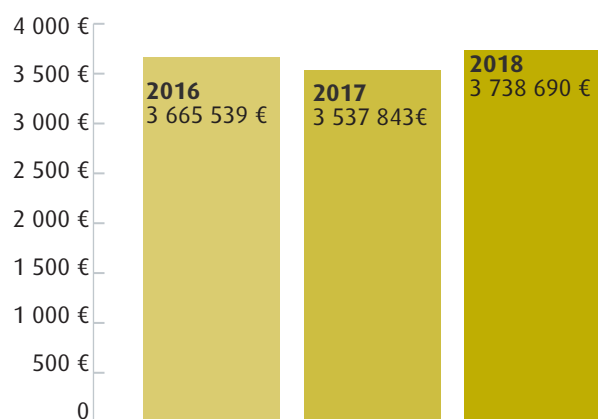
CP : crédit de paiement

Source : SIF


**BUDGET GLOBAL
DE L'ACTION SOCIALE**


Restauration	2016		2017		2018	
	AE/ Engagement	CP/Dépense	AE/ Engagement	CP/Dépense	AE/ Engagement	CP/Dépense
Participation DGAC + Subvention FP	2 668 485 €	2 813 055 €	2 794 062 €	2 670 847 €	3 114 795 €	2 880 705 €
Titres restaurant	853 744 €	852 484 €	866 855 €	866 996 €	870 472 €	857 985 €
TOTAL	3 522 229 €	3 665 539 €	3 660 917 €	3 537 843 €	3 985 267 €	3 738 690 €

Source : SIF - exécution budgétaire 2018



LOGEMENT

PÉRIMÈTRE DGAC

Attribution du PIB par catégorie et tranche d'âge

Demandeurs	< 35 ans	35 - 50 ans	> 51 ans	TOTAL
A+	3			3
A	62	56	8	126
B	12	22	5	39
C	1	8	5	14
Contractuels	2	3		5
Ouvriers	2	5	2	9
TOTAL	82	94	20	196

196

BÉNÉFICIAIRES
DU PIB

Attribution du PIB par type de projet

Objet du PIB	Nombre de prêts attribués
Achat	135
Cession de droit indivis	2
Construction	19
Rachat de soulte	3
Travaux de gros œuvre dans la résidence principale	37
TOTAL	196

PIB obtenu pour réaliser des travaux de gros œuvre dans sa résidence principale

Catégories	Femmes	Hommes	TOTAL
A+	1	0	1
A	9	16	25
B	0	2	2
C	5	1	6
Contractuels	1		1
Ouvriers		2	2
TOTAL	16	21	37

Attribution d'un PIB pour l'achat d'une résidence principale

Catégories	Femmes	Hommes	TOTAL
A+		3	3
A	26	60	86
B	9	21	30
C	7	1	8
Contractuels	2	2	4
Ouvriers	2	2	4
TOTAL	46	89	135

Bénéficiaires de l'aide à l'installation des personnels (AIP)

Demandeurs	< 35 ans	35 - 50 ans	> 51 ans	< 35 ans	35 - 50 ans	> 51 ans	TOTAL
A+				1			1
A	6	2		18	7	1	34
ANFA				1			1
B	6	1		19	5	1	32
C	2	4	2	1	1		10
Contractuels	3						3
Hors DGAC/MTO					1		1
Ouvriers				3	4		7
TOTAL BÉNÉFICIAIRES	17	7	2	43	18	2	89

Source : SIF

ANFA : agent non fonctionnaire de Nouvelle Calédonie et de Polynésie Française

Hors DGAC-MTO : agent faisant l'objet d'une charte de gestion entre le MTEs et le Ministère de la défense dans le cadre de la réorganisation des services chargés de l'ingénierie aéroportuaire garantissant à certains agents identifiés le bénéfice de l'action sociale DGAC.

Subventions versées aux associations nationales

ASSOCIATIONS NATIONALES	Association pour la Réalisation des Actions et des Missions Sociales ARAMIS		Association des Anciens Fonctionnaires de l'Aviation Civile et Météo-France ANAFACEM		Union Nationale des Associations Sportives de l'Aviation Civile et de Météo-France UNASACEM		Montant des subventions versées	
	AE/Engagement	CP/Dépense	AE/Engagement	CP/Dépense	AE/Engagement	CP/Dépense	AE/Engagement	CP/Dépense
Montant de la subvention	1 115 000 €	1 096 982 €	105 000 €	101 030 €	175 000 €	175 000 €	1 395 000 €	1 373 012 €

Subventions versées aux associations locales

Vie des CLAS	CLAS RP	CLAS CE	CLAS AG	CLAS N	CLAS NE	CLAS O	CLAS S
Montant des subventions AE/Engagement	131 948	40 340	83 040	211 602	94 510	61 120	191 034
Montant des subventions CP/Dépense	126 903	40 340	83 040	211 602	94 510	61 120	191 034

Vie des CLAS	CLAS SE	CLAS SO	CLAS OI	SPM	CLAS NC	CLAS PF	TOTAL
Montant des subventions AE/Engagement	169 691	124 459	28 459	6 600	2 626	42 250	1 187 679
Montant des subventions CP/Dépense	169 691	122 853	28 459	6 600	2 626	42 250	1 181 028

Subventions versées aux autres organismes

Autres organismes	Fondation des œuvres sociales de l'Air (FOSA)		Montant total	
	AE/Engagement	CP/Dépense	AE/Engagement	CP/Dépense
Montant de la subvention	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €

Source : SIF

HANDICAP**PÉRIMÈTRE DGAC**

Répartition des bénéficiaires de l'allocation aux parents d'enfants handicapés

	< 35 ans		35 - 50 ans		> 50 ans		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A+						1	1
A		1	6	19		10	36
B			6	7		3	16
C			8		2	1	11
Contractuels				2			2
Ouvriers				8		2	10
Retraités					1	2	3
TOTAL		1	20	36	3	19	79

SOUTIEN AUX FAMILLES**PÉRIMÈTRE DGAC**

Bénéficiaires des séjours enfants

	< 35 ans		35 - 50 ans		> 50 ans		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
A	2	1	4	12		3	22
B	2	2	19	18	2	5	48
C	1		34	5	6	4	50
Contractuels		1	3	1			5
Ouvriers		1	2	13	1	3	20
Ayant cause DGAC			1				1
TOTAL	5	5	63	49	9	15	146

Source : SIRh

SOUTIEN AUX FAMILLES

PÉRIMÈTRE DGAC

Participation aux activités
de loisirs des enfants (PALE) par région

	NOMBRE D'AGENTS PAR RÉGION
CLAS ANTILLES-GUYANE	7
CLAS Centre Est	19
CLAS ENAC	16
CLAS Nord	32
CLAS Nouvelle Calédonie	6
CLAS Nord-Est	22
CLAS Ouest	28
CLAS Polynésie française	3
CLAS Région parisienne	54
CLAS Sud	35
CLAS Sud-Est	29
CLAS Sud-Ouest	34
TOTAL	285

528

ENFANTS ONT BÉNÉFICIÉ
DE LA PALE EN 2018

Bénéficiaires par catégories

	NOMBRE D'AGENTS
A+	1
A	50
B	111
C	62
Contractuels	14
Ouvriers	33
Retraités	6
Ayant-cause	2
ANFA	2
Hors DGAC et Météo-France	4
TOTAL	285

Source : SIF

SOUTIEN AUX FAMILLES**PÉRIMÈTRE DGAC****Participation aux frais scolaires et universitaires par région**

	NOMBRE D'AGENTS PAR RÉGION
CLAS ANTILLES-GUYANE	17
CLAS Centre Est	28
CLAS ENAC	105
CLAS Nord	54
CLAS Nouvelle Calédonie	29
CLAS Nord-Est	29
CLAS Ouest	39
CLAS Océan Indien	1
CLAS Polynésie française	8
CLAS Région parisienne	92
CLAS Sud	61
CLAS Sud-Est	51
CLAS Sud-Ouest	47
TOTAL	561

1 249

**ENFANTS ONT
BÉNÉFICIÉ DE LA
PARTICIPATION AUX
FRAIS SCOLAIRES
ET UNIVERSITAIRES
EN 2018**

Bénéficiaires par catégories

	NOMBRE D'AGENTS
A+	1
A	87
B	161
C	141
Contractuels	27
Ouvriers	102
Retraités	13
Ayant-cause	7
ANFA	7
Infirmières	3
Hors DGAC et Météo-France	12
TOTAL	561

Source : SIRh

Prestation BAFA

	35 - 50 ans		> 51 ans		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
A			1		1
B	2	1		1	4
C	1		1		2
Ouvriers		2			2
TOTAL	3	3	2	1	9

Participation aux services d'aide à domicile (PSAD) par région et par catégories

	NOMBRE D'AGENTS
A+	1
A	38
B	23
C	14
Contractuels	7
Ouvriers	2
Retraités	10
Ayant-cause	6
ANFA	1
TOTAL	102

	NOMBRE D'AGENTS PAR RÉGION
CLAS Antilles-Guyane	2
CLAS Centre Est	10
CLAS ENAC	8
CLAS Nord	9
CLAS Nouvelle Calédonie	1
CLAS Nord-Est	7
CLAS Ouest	8
CLAS Polynésie française	3
CLAS Région parisienne	20
CLAS Sud	9
CLAS Sud-Est	11
CLAS Sud-Ouest	14
TOTAL	102

Source : SIF

SOUTIEN AUX FAMILLES**PÉRIMÈTRE DGAC****Crèches**

Types d'horaires	SITES							
	Issy-les Moulineaux	Athis-Mons-Orly		Roissy		Reims	Lyon	
	horaires classiques	horaires classiques	horaires atypiques	horaires classiques	horaires atypiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires atypiques
Nombre de berceaux réservés	8	5	2	3	2	14	2	1
Nombre d'enfants accueillis	8	6	8	4	4	16	2	1
Nombre d'enfants en liste d'attente	2	4	3	0	0	4	0	0

Type d'horaires	SITES								TOTAL
	Brest	Toulouse 1 - Touch à Touch + Woodparc		Toulouse 2 Imagine'R	ENAC Toulouse La Marelle	Bordeaux	Aix-en- Provence	Marignane	
	horaires classiques	horaires T à T classiques	horaires W classiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires classiques	horaires classiques	
Nombre de berceaux réservés	6	4	1	5	5	7	3	0	68
Nombre d'enfants accueillis	7	6	3	6	6	8	4	0	89
Nombre d'enfants en liste d'attente	5	2	5	6	6	2	3	0	42

Hors marché

(1) Bordeaux : 2 crèches en raison de la poursuite d'une convention, En rouge, les chiffres concernent Babilou

(2) ENAC : La Marelle a fait l'objet d'une cession le 5/10/2018 au profit du groupe PEOPLE AND BABY

À Toulouse, les places de la crèche Imagine'R ont été transférées dans les 2 autres crèches.

À Brest, 2 crèches Babilou + Mutualité Enfance Famille

1 berceau supplémentaire à Brest à compter du 1^{er} septembre 2018

89

**ENFANTS ACCUEILLIS
EN CRÈCHE**

Source : SIRh

Profil des agents ayant sollicité le service social

CATÉGORIE	NOMBRE	%
A - technique	216	22%
A - administratif	28	3%
B - technique	177	18%
B - administratif	69	7%
C - administratif	163	17%
Ouvrier d'État	96	10%
Non titulaire	27	3%
Étudiant fonctionnaire	11	1%
Étudiant civil	143	15%
Retraité	29	3%
Retraité pour invalidité	11	1%
Ayant cause	15	2%
TOTAL	985	

source : logiciel IRISS

Répartition par genre

GENRE	NOMBRE	%
Masculin	534	54%
Féminin	451	46%
TOTAL	985	

source : logiciel IRISS

Répartition par âge

ÂGE	NOMBRE	%
de 0 à 25 ans	153	16%
de 26 à 39 ans	195	20%
de 40 à 59 ans	388	39%
de 60 à 99 ans	113	11%
non renseigné	136	14%
TOTAL	985	

Note : l'agent n'est comptabilisé qu'une seule fois même s'il a pris plusieurs contacts avec le service social et qu'il a nécessité plusieurs interventions.

source : logiciel IRISS

SERVICE SOCIAL

PÉRIMÈTRE DGAC

Motifs d'intervention du service social

SITUATION FAMILIALE	NOMBRE	%
Vie au travail	884	27%
Santé	625	19%
Logement	195	6%
Finances	723	23%
Vie familiale et personnelle	791	25%
TOTAL	3 218	

3 218

INTERVENTIONS
DES ASSISTANTES
DE SERVICE SOCIAL

Nota : Un même agent peut être amené à solliciter le service social pour différents motifs

Modes de contacts des assistantes de service social

SITUATION FAMILIALE	NOMBRE	%
Accueil physique	909	58%
Visite à domicile	65	4%
Appel téléphonique	302	19%
Courrier ou courriel	145	9%
Signalement par un tiers	115	7%
Visite sur site	28	2%
Non précisé	2	0,13%
TOTAL	1 566	

source : logiciel IRISS

Un même agent peut être amené à solliciter à plusieurs reprises le service social selon différents modes de contacts. Les modes de contact les plus fréquents restent toujours l'accueil physique de l'agent et les entretiens téléphoniques

Agents actifs, retraités et ayant droit bénéficiant de la protection complémentaire santé et prévoyance

SITUATION FAMILIALE	NOMBRE
Actifs	3 078
Retraités	472
Nombre total d'adhérents	3 550
Ayant droit (conjoints - enfants)	4 407
NOMBRE TOTAL D'ASSURÉS	7 957

Source : Mutuelle MGAS

ADAAC : adjoints de l'aviation civile
ASAAC : assistants de l'aviation civile
AE : autorisation d'engagement
ATTAE : attachés de l'État
BAFA : brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs
BAL : budget d'action locale
CCAS : comité central d'action sociale
CET : compte épargne-temps
CFP : conseil de la formation professionnelle
CGO : centre de gestion des ouvriers
CHSCT : comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail
CLAS : comité local d'action sociale
CNDS : convention nationale du dialogue social
CSL : comité de suivi local
CNISIST : cellule nationale d'instruction des situations de souffrance au travail
COM : collectivités d'outre-mer
CP : crédits de paiement
CT : comité technique
EJ : engagement juridique
ENAC : École nationale de l'Aviation civile
ETP (T) : équivalent temps plein (travaillé)
FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
ICNA : ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
IEEAC : ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile
IESSA : ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne
IPEF : ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts
MAD : mise à la disposition
OE : ouvriers d'État
OPA : ouvriers des parcs et ateliers
PALE : participation aux activités de loisirs des enfants
PEC : préparation aux examens et aux concours
PIB : prêt immobilier bonifié
PSAD : participation au service d'aide à domicile
QVAT : qualité de vie au travail
TSEAC : techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile
VAE : validation des acquis de l'expérience

Organisations syndicales de la DGAC

SNAC-CFTC : syndicat national de l'Aviation civile
SNCTA : syndicat national des contrôleurs du trafic Aérien
SNICAC-FO : syndicat national des ingénieurs et cadres de l'Aviation civile
SNNA-FO : syndicat national de la navigation aérienne
SNPACM-FO : syndicat national des personnels de l'Aviation civile et de la météorologie
SNRA-FO : syndicat national du réseau aéroportuaire
SNE-FSU : syndicat national de l'environnement fédération des systèmes unitaires
SNPL FRANCE ALPA : syndicat national des pilotes de ligne
SPAC-CFDT : syndicat des personnels de l'aviation civile
SPAC-UNSA : syndicat des pilotes de l'Aviation civile
UNSA-ADMINISTRATIFS : union des syndicats autonomes des administratifs
UNSA-ICNA : union des syndicats autonomes des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
UNSA-IESSA : union des syndicats autonomes des ingénieurs des systèmes de la sécurité aérienne
UNSA-UTCAC : union des syndicats autonomes des techniciens et cadres de l'aviation civile
USAC-CGT : union syndicale de l'Aviation civile
Solidaires-Météo
Solidaires-Environnement

Direction générale de l'Aviation civile
Secrétariat général
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
téléphone : 01 58 09 43 21